

Université Jean-Jaurès 2 Toulouse
2015-2016



RAPPORT DE STAGE et MÉMOIRE **Master II « Archives et Images »**

Département Documentation, Archives, Médiathèque et Edition

La Fabrique du transmissible : archives, patrimoine et identités

Sous la direction de Isabelle Theiller et Frédérique Gaillard

Pascaline Payard
Master 2 Archives et Images
pascaline.payard@gmail.com

Rapport de stage et mémoire



RAPPORT DE STAGE

Service Documentation-Archives de la Mairie de Cenon
p. 2

ANNEXES

p. 37



MÉMOIRE

La fabrique du transmissible : archives, patrimoine et identités
p. 57



BIBLIOGRAPHIE

p. 108



PROJET PROFESSIONNEL

p.110

RAPPORT DE STAGE



2015/2016

Le défi de la transition vers le numérique au service des archives de Cenon

Cette première partie du mémoire est consacrée au rapport de stage de professionnalisation du master II Archives et Images. Elle consiste en une présentation du lieu de stage, de la structure d'accueil et des fonctions des responsables du service Documentation-Archives de la ville de Cenon. Elle est alimentée par la description des missions qui m'ont été confiées et détaille particulièrement la conception et la fabrication d'une exposition réalisée dans un premier temps sur support matériel et par la suite adaptée à l'univers virtuel.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION.....	1
SOMMAIRE DU RAPPORT DE STAGE.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION.....	5
I. PREMIERES IMPRESSIONS AU TRAVERS DES ECHANGES QUE J'AI EUS LORS DE MON RECRUTEMENT ...	5
II. ORGANISATION DES SERVICES	5
III. IMPLANTATION DE LA STRUCTURE	7
2. CONSTITUTION DE L'EQUIPE : RÔLES ET MISSIONS DES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS	8
I. LA CHEF DE SERVICE ET SON ADJOINTE : MME PEYSSARD ET MME SALES	8
II. FICHE DE POSTE DU STAGIAIRE	9
3. ANALYSE DES ATTENTES DE L'INSTITUTION ET DE MOI-MÊME : ÉVOLUTIONS AU FIL DU DIALOGUE.....	10
I. LES TACHES DE COLLECTE ET DE CLASSEMENT	10
II. ALIMENTATION DE LA BASE DE DONNEES	12
4. DE LA RÉALISATION DU / DES PROJET (S).....	13
I. MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS DE STAGE	13
1. <i>Redéfinition des missions à mon arrivée</i>	<i>14</i>
2. <i>Descriptif du déroulement des Journées européennes du Patrimoine 2016 à Cenon.....</i>	<i>15</i>
II. REALISER UNE EXPOSITION PHYSIQUE.....	15
1. <i>Réflexion sur le sujet de l'exposition : Patrimoine et citoyenneté</i>	<i>15</i>
1.1. Choix des archives : les contraintes	16
1.2. Conception de l'exposition : un travail en équipe.....	17
1.3. Mise en page et scénographie : dialogue entre texte et images	18
1.4. Les plus... et le moins de l'exposition : arbre généalogique de la citoyenneté, espace ludique	19
III. REALISATION DU PROJET INFORMATIQUE.....	20
1. <i>Créer une extension de site</i>	<i>21</i>
1.1. Point sur l'existant.....	21
1.2. Le cadrage du projet	21
1.3. Définition des attentes et des besoins : contradictions et ambitions administratives.....	22
1.4. Objectifs.....	22
1.5. Atouts.....	23
2. <i>Outils et moyens de réalisation</i>	<i>23</i>
3. <i>Architecture du site</i>	<i>24</i>
3.1. Arborescence	24
3.2. Les rubriques.....	25
3.3. Le contenu des pages	26
4. <i>Du rêve à la réalité ou du virtuel au réel</i>	<i>27</i>
III. REALISATION D'UNE EXPOSITION VIRTUELLE A PARTIR D'UNE EXPOSITION PHYSIQUE.....	31
1. <i>Transposer et adapter : la virtualisation d'une exposition.....</i>	<i>31</i>
2. <i>Outils et réalisation techniques.....</i>	<i>33</i>
ANNEXES.....	37

INTRODUCTION

Après plus de six mois d'apprentissage, tant théorique que pratique, il a été l'heure de se confronter à la réalité du métier d'archiviste. Le développement du support numérique semble bien avoir bouleversé les usages des archives et redéfini leurs enjeux. Cela n'a pas manqué de modifier les dynamiques de travail avec les services autres de la même institution et d'affecter également les formes de communication avec le public. Allant de pair avec cette évolution des supports, le droit du citoyen et son individuation dans les démocraties participatives questionnent les habitudes, réforment les missions des services publics. Les Archives doivent désormais s'adapter à la contrainte de l'accès virtualisé et d'une nouvelle forme de demande de consultation qui va d'une volonté individuelle d'explorer un passé identitaire à des enjeux patrimoniaux plus collectifs mais dont la dimension se limite, parfois, à une recherche de l'histoire locale.

Le stage de professionnalisation de Master 2 Archives et Images s'est déroulé sur 500 heures, du 11 avril au 15 juillet 2016. J'ai choisi de faire mon stage dans la mairie de la ville de Cenon dont l'offre a retenu mon attention pour trois raisons. La première peut sembler anecdotique au regard des objets du stage : en effet, la proposition émanait du service d'archives communales de la Mairie de Cenon dans la banlieue bordelaise. Or, la ville de Bordeaux et son agglomération me sont familières et cela a participé à sécuriser la représentation que je me suis faite de ce stage. La seconde raison tient à ce que la proposition était issue d'un cadre institutionnel d'une collectivité territoriale et que quelque chose de l'ordonnancement, de la pérennité institutionnelle d'une ville contribuait à offrir un cadre, une structure dans lesquels je pouvais supposer que l'accueil des stagiaires, leur accompagnement, leur formation étaient parties prenantes d'une mission de service public. Au-delà de ces deux raisons qu'on pourrait qualifier d'assez personnelles, la fiche de missions, support de la proposition de stage, était également très intéressante. D'une part, elle proposait d'explorer la mise en application des enseignements techniques, informatiques et archivistiques du Master dans des missions de traitement et de classement... D'autre part, un volet plus sensible, plus créatif, était attendu avec le souhait de la mise en place d'une exposition virtuelle à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine 2016 sur la thématique « Patrimoine et citoyenneté ». L'immersion dans ce lieu de stage a été l'occasion pour moi de découvrir les ressorts qui tiennent et animent la mécanique d'une collectivité territoriale et de découvrir avec émoi et effroi l'ensemble gigantesque des défis à relever pour un service d'archives.

1. PRESENTATION DE L'INSTITUTION

I. Premières impressions au travers des échanges que j'ai eus lors de mon recrutement

Dès réception de l'offre de stage qui devait se dérouler au sein du service Documentation-Archives de la Mairie de Cenon, j'ai souhaité prendre contact avec Mme Sandrine Peyssard par téléphone. Manque de chance, le jour où je fais la démarche, celle-ci n'est pas disponible. Je note d'ores et déjà que si le service Archives d'une municipalité ne dispose pas d'un secrétariat, celui du tout-venant a mission de servir de relais.

Quelques jours plus tard, mon téléphone sonne et Mme Peyssard, intéressée à la fois par les compétences en informatique que nous nous apprêtons à développer et par le sujet de mémoire que je projetais de réaliser, me propose un rendez-vous dans leurs locaux afin d'évaluer ma motivation mais aussi de me présenter les actions menées par le service. De mon point de vue, l'entretien se passe particulièrement bien. Nous passons toute l'après-midi à dialoguer afin de préciser les attentes du stage. Dans le même temps, Mme Peyssard me présente leurs missions, me fait voir quelques-unes de leurs archives et m'accompagne dans les locaux de la direction. Cenon est une ville à taille humaine me dit-elle, à peine plus de vingt mille habitants en arpentent les rues. Le service Documentation-Archives est, selon moi, à l'image de la ville : réduit mais efficace et engagé. Deux employées seulement pour traiter l'ensemble des documents et archives de la ville. Cependant, je comprends vite lors de ma visite que celles-ci peuvent compter sur nombre de bonnes âmes, particuliers ou associations et je note ainsi que le développement de réseaux pallie le manque de moyens de la collectivité.

Le contexte matériel, financier semble difficile mais le dynamisme, la passion, la persévérance et l'intégrité du service sont sans aucun doute des atouts qui ont fait de ma première approche professionnelle des archives une expérience pour le moins formatrice. J'étais venue avec l'idée de restreindre la demande, je repars en fourmillant de pistes et projets potentiels. Les différents échanges et dialogues m'ont permis de prendre la mesure du travail à accomplir tout en me poussant à m'engager davantage sur les initiatives numériques qui sont proposées et dont j'espère qu'elles trouveront un écho favorable auprès des élus.

II. Organisation des services

Comme dans toutes les villes, les archives relèvent de la compétence des collectivités, telle que définie par les lois de décentralisation de 1982. Le département de la Gironde compte 15 Services municipaux d'archives. Plus exactement et pour des raisons qui m'échappent encore, certains de ces services se nomment Archives municipales, d'autres service d'archives, d'autres encore service Documentation et archives¹. L'événement phare de 2016 et qui éclipse bien des efforts plus modestes, est l'ouverture du nouveau service municipal des Archives de Bordeaux dont l'inauguration a eu lieu le 10 Mars dernier.² Les liens avec la « grande métropole » et les éventuels partenariats n'ont pas été particulièrement visibles.

La Mairie de Cenon est située au cœur de la ville qui fait partie, depuis 1968 de la communauté bordelaise et depuis 2014 constituée, après une redéfinition géographique de son secteur, l'une des communes du Canton de Cenon (avec Floirac et Bouillac). Elle est installée dans le « bas-Cenon », 1 avenue Carnot. D'un côté on a les services d'accueil et de l'Etat civil, de l'autre le Pôle administratif municipal tout récemment construit, qui abrite divers services tels que le Centre Communal d'Action social, le Pôle Petite enfance, les ressources Humaines... La centralisation des services pour favoriser leur accessibilité apparaît comme une priorité des politiques de la ville.

Le service Documentation-Archives se trouve quant à lui, dans le bâtiment des services techniques, annexe à celui de la Mairie, qui lors de ma première visite est en pleins travaux. Les nouvelles réalisations devraient notamment permettre l'ouverture d'une salle de lecture pour le public. L'idée est d'en faire un lieu de consultation des archives et des documents conservés par le service.

C'est finalement dans des bâtiments modulaires, type Algeco, que le service Documentation-Archives a pris ses quartiers lors de mon entrée en stage. Je pense à une solution provisoire en attendant la fin desdits travaux, mais j'apprends que le provisoire est probablement une solution durable. Le bâtiment préfabriqué dédié au service se compose d'une salle d'accueil du public et de deux bureaux alloués à la responsable du service et à sa collègue. La salle de lecture envisagée lors du déménagement n'a pour l'instant pas encore été ouverte mais devrait pouvoir accueillir le public d'ici la fin de l'année, toujours dans ce même bâtiment provisoire. J'ai d'ailleurs pu assister lors de mon stage à la mise en place des nouvelles fournitures. Par ailleurs, les magasins d'archives sont inaccessibles à mon arrivée

¹ <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/annuaire-services/departement/gironde/>

² <http://www.bordeaux.fr/p63900/archives-municipales>

pour cause de travaux issus de la reconstruction d'une salle de spectacle pour la mairie. Les nombreux projets en cours lors de ma première visite des services semblent avoir pris un peu de retard compte tenu du gros travail d'archivage (trier des vracs, élimination, sélection ...) induit par le déménagement de services autres que celui de la documentation, mais qui n'ont pas emporté avec eux leurs archives. Cette tâche est rendue difficile car l'axe de la valorisation des fonds en cours depuis quelques années prend une place prépondérante au sein du service.

On est donc en face d'un paradoxe : d'une part la Mairie et son service Documentation/archives ambitionnent une expansion et une insertion au sein du public et d'autre part, les moyens alloués ne permettent que la mise en place de deux bureaux et une salle dans des locaux pour le moins précaires. De telles difficultés n'entament cependant pas la volonté du personnel et son enthousiasme. La confiance dans un futur plus adapté reste de mise.

III. Implantation de la structure

Depuis quelques années, la devise « Une nature des cultures », témoigne de l'application de Cenon à mettre en œuvre des projets d'animations, des concerts, des événements musicaux ou artistiques et de poursuivre le développement de centres culturels tels que l'Office Culturel et d'Animation de Cenon (O.C.A.C.). La ville favorise l'émergence des lieux d'échanges culturels, soutient de nombreuses associations et développe la coopération avec des villes étrangères. Loin de subir l'ombre de la géante bordelaise, la ville tient à conserver son autonomie et parvient sans mal à s'adapter aux multiples changements culturels de ces dernières années. Ainsi, en 2010, Cenon inaugure « le Rocher Palmer », première scène numérique des cultures du monde.

Le service documentation-archives de la mairie de Cenon dépend de la direction des Affaires juridiques et citoyennes de la Mairie avec à sa tête Mathieu Régis.³ Il a souvent été le porte-parole de la volonté des Elus de mettre en place des actions citoyennes. Il confie alors à chacun des services sous sa direction, les tâches qui leur reviennent. Il les supervise. Son intérêt pour les questions historiques, culturelles, associé à son engagement citoyen représente un atout majeur pour le Service.

³ Annexe 1 : [Organigramme général des Services de la Mairie de Cenon](#)

Le service participe ainsi à divers événements : commémoration de la Guerres 14/18 ou 39/45, Journée de la citoyenneté, Journées du Patrimoine etc. Cette année au mois de juin, Cenon a organisé pour la première fois la « Fête du Cypressat »⁴, en amont de la Fête du vin de Bordeaux. Ces manifestations sont l'occasion pour le service de collaborer avec des partenaires extérieurs à la municipalité : association « Les amis du patrimoine », écoles, association des Anciens combattants, etc. et de travailler avec d'autres services municipaux impliqués dans les événements. Le lien presque amical qui unit les archives, avec l'association des Amis du Patrimoine, présidée par M. et Mme Bié, enseignants à la retraite par exemple, est tangible et participe d'une mécanique de co-construction de l'histoire favorable à de nouvelles perspectives

Le service Documentation-Archives s'inscrit ainsi dans un mouvement collectif d'ouverture et de transmission du patrimoine porté par l'ensemble des services de la mairie.

2. CONSTITUTION DE L'EQUIPE : RÔLES ET MISSIONS DES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS

I. La chef de service et son adjointe : Mme Peyssard et Mme Salès

Le service comptait trois agents pour traiter l'ensemble des archives communales et de la Documentation jusqu'en 2007. Lors de son changement de poste la directrice, Dominique Bergeret, a cédé sa place à Sandrine Peyssard déjà employée au sein du service, qui en devient responsable. Ce faisant l'intitulé de « directrice » a été perdu au profit de celui de Responsable. Par ailleurs un poste a été supprimé et il ne reste que Madame Marine Salès pour contribuer au bon fonctionnement des opérations.

Contrairement à ce que j'avais cru percevoir lors de ma première rencontre avec les agents, les tâches semblent bien définies pour chacune des salariées. Madame Peyssard a suivi une formation de bibliothécaire et s'attache particulièrement au versant « documentation » du service. Elle a le statut de cadre B de la fonction territoriale. Elle a en outre en charge d'assurer la tenue du budget, de préparer les bons de commande et de faire le lien avec la direction des Affaires Juridiques et Citoyennes concernant le statut du personnel. De son côté, Marine Salès, issue elle aussi d'une formation de bibliothécaire, a suivi de nombreuses

⁴ [Cette fête en l'honneur de la tradition de l'accueil des bateaux marchands chargés de fûts de vin, porte le nom du parc où elle se déroule.](#)

formations pour se sensibiliser au travail d'archiviste. Il m'est apparu que l'essentiel des aspects archivistiques du service reposait sur ses épaules. Des requêtes de recherches généalogiques au travail de valorisation des archives en passant par le versement, l'indexation et l'identification, les archives ne semblent plus avoir de secret pour elle. La charge de travail est conséquente mais l'agent se l'approprie courageusement.

Classiquement, le service des archives a pour missions principales de collecter, trier, classer, inventorier et conserver les documents produits ou reçus par les différents services municipaux dans le cadre de leurs activités. Il se nourrit également d'archives privées sous forme de dépôts ou de dons. La chef de service et son adjointe sélectionnent certains de ces documents et les rendent accessibles en ligne via la page Internet du site de la ville qui prend part au processus de diffusion, de communication et de valorisation des fonds. Ceux-ci prennent la forme d'expositions virtuelles (reflets des expositions physiques réalisées durant l'année), encore modestes et constituées principalement d'images que présente un texte. L'implication des archivistes de Cenon ne fait aucun doute.

Tout ce travail nécessite une collaboration importante avec d'autres services municipaux. Hiérarchiquement, nous l'avons dit, le service des Archives dépend directement de la Direction des affaires juridiques et citoyennes de Cenon. Techniquement j'ai pu relever la collaboration avec le service informatique, ainsi que celle avec le service reprographie pour les numérisations et les impressions et le service communication qui dispose de fonds photographiques encore non archivés souvent utiles pour les expositions.

II. Fiche de poste du stagiaire

La fiche de poste qui nous a été transmise regroupait l'ensemble des missions qui étaient attendues de la part du stagiaire. Elle se présentait en ces termes :

« La Ville de Cenon recherche un stagiaire archiviste, étudiant en Master 1 ou 2 spécialité « Archives » pour son service Documentation/ Archives (33). La mission proposée est de 3 à 6 mois en fonction de la disponibilité du stagiaire et commencera dès que possible. Ces périodes de stage peuvent faire l'objet d'une gratification conformément à la réglementation en vigueur. Les impératifs universitaires de l'étudiant seront pris en compte lors de ce stage.

Placé sous la responsabilité du chef du service Documentation Archives, le stagiaire sera chargé des missions suivantes :

- Traitement et versement d'archives avec rédaction d'un bordereau de versement correspondant
- Contrôle des versements des services
- Participation au tri d'archives dans les magasins d'archives pour les éliminations planifiées
- Participation aux recherches archivistiques
- Alimentation des bases de données état civil, urbanisme, ...
- Mise en place d'une exposition virtuelle sur les pages archives du site internet de la ville de Cenon

Lieu du stage : Mairie de Cenon – Bâtiment des services techniques – service Documentation Archives – 1, avenue Carnot, CS 50027, 33152 CENON cedex.

3. ANALYSE DES ATTENTES DE L'INSTITUTION ET DE MOI-MÊME : ÉVOLUTIONS AU FIL DU DIALOGUE

I. Les tâches de collecte et de classement

Lors de ma première rencontre avec Mme Peyssard, responsable du service, nous avons d'abord envisagé la création d'une exposition virtuelle à incorporer aux pages « Archives » du site internet de la ville. Mais bien vite d'autres nécessités sont apparues, avec en priorité la mise en place d'une base de données informatique permettant le versement des archives et le classement des bordereaux correspondants. J'apprends alors qu'une stagiaire précédente a déjà initié un travail en s'appuyant sur le programme Excel. Il serait par ailleurs intéressant de parvenir ensuite à développer un outil de recherche qui donnerait accès facilement et rapidement aux différentes archives collectées. Au fil de la discussion, une dernière option de projet numérique se fait jour, celle de la mise à jour des pages consacrées au service et à la valorisation des fonds sur le site Internet de la mairie.

Nous convenons que l'une de mes premières approches sera celle du traitement et du versement d'archives traditionnelles. Il s'agira également de contrôler les versements des services, de participer au tri d'archives dans les magasins en vue d'éliminations planifiées et de participer aux recherches. Certains services de la mairie s'occupent du pré-archivage de leurs documents et s'occupent de la rédaction du bordereau de versement correspondant. Ils peuvent trouver un modèle de bordereau sur l'intranet de la mairie, dans un onglet relatif aux archives et contenant des fiches modèles concernant le traitement des archives. Le modèle se

présente sous format Word. Le service a bien tenté de mettre en place un modèle de bordereau sous format Excel qui aurait facilité la création d'un fichier de données au format XML et intégré la norme de description propre aux archives DTD / EAD (Document Type Definition / Encoded Archival Description), exploitable sur l'Internet. Il semblerait qu'une mauvaise utilisation des tableaux Excel (agrandissement ou création de cellules, erreur de remplissage...) par les différents services verseurs ait eu raison de cette initiative. Ils font cependant régulièrement au service pour s'assurer de la validité des informations qu'ils inscrivent sur les bordereaux. Malgré ces précautions, il est nécessaire d'en vérifier le contenu. Il n'est pas rare de devoir renvoyer le bordereau au service verseur pour compléter les informations quand ce n'est pas Marine Salès qui s'en occupe pour accélérer le processus et ne pas prendre trop de retard dans les versements. J'ai moi-même été sollicitée pour contrôler certains versements.

Les missions qui avaient été évoquées lors de l'entretien avec la responsable du service ont totalement été modifiées et si j'ai pu me familiariser avec le contrôle des versements ou le traitement de fonds, je n'ai pas participé au tri d'archives dans les magasins ou planifié d'éliminations autres que celles issues des dossiers que j'ai moi-même traités.

En ce qui concerne le traitement des archives, j'ai eu l'occasion de traiter un fonds dès mon arrivée. Épaulée par Marine Salès, je me suis attelée à sélectionner, décrire et classer des documents issus de l'ancienne Caisse d'Entraide de la mairie de Cenon. La caisse d'Entraide est une mutuelle des agents de mairie, permettant d'apporter assistance et secours aux plus démunis. Partagée entre les agrafes et les « post-it », j'ai dû faire face à l'inconnu des attentes et me renseigner plusieurs fois auprès de ma collègue pour assurer la valeur des documents à conserver et procéder aux éliminations.

Je pars de cartons gonflés de papiers, je procède aux tris et rédige les bordereaux de versement des pièces retenues pour l'archivage. De la chanson de Noël des enfants du personnel en 1964 au compte-rendu d'Assemblée générale, je vois ainsi défiler la vie d'une association cenonnaise. Les pièces essentielles retournent ensuite dans des cartons dûment cotés (série W), qui seront transportés dans les étagères des magasins. Une fois ce fonds traité, un autre fonds relatif à l'urbanisme m'a été confié. Il s'agit d'un vrac de permis de construire émanant de la municipalité depuis 1983 et jusqu'à 2005. Là encore la pertinence du tri m'apparaît au fil de mon travail. Une demande quelques semaines plus tard au sujet d'un permis de construire de la piscine « Plaine des Jeux de la Blancherie » me permet de m'apercevoir combien il est indispensable de noter les informations avec précision et de détailler les pièces conservées.

Rapidement une autre demande a suscité mon intérêt. Il s'agissait de répondre à une requête du Service de l'Etat civil, pour un acte de naissance du début du XXème siècle. On cherche alors dans un registre et on prend une photo numérique à l'aide d'un appareil du service. Elle sera ensuite transférée sur un ordinateur, imprimée et renvoyée au Service demandeur.

Enfin au milieu de ce travail standard, il faut savoir se montrer réactif à des demandes originales : à l'occasion de la remise des cartes d'électeurs, le Directeur du service des Affaires juridiques et citoyennes, trouve intéressant que je réalise un rapide diaporama retraçant l'histoire de la citoyenneté et son application dans le quotidien actuel. Celui-ci se déroulerait en continu lors de la remise desdites cartes. Ni une, ni deux, en quelques jours je me plonge dans les bonnets phrygiens et les déclarations d'engagement et relève le défi. L'un des bénéfices et non des moindres de cette action est qu'elle m'a imposé de rapidement connaître de multiples collègues et a renforcé le sentiment de sécurité que je pouvais avoir. Ce sera un précieux atout pour la réalisation des objectifs principaux du stage.

Mais le point d'orgue de cette réactivité spontanée et de l'implication dans un service public se traduit parfois de façon inattendue. Je me retrouve ainsi au pied levé à déclamer des poèmes, un vendredi soir, dans un des parcs de Cenon afin d'accompagner un public attentif et marcheur venu participer à la préouverture de la Fête du vin. Pour les élus qui ne me connaissaient pas, ce fut une occasion de valorisation du service des archives un peu atypique qui venait compléter la petite exposition et le diaporama réalisés pour l'occasion par Marine Salès.

Ces premières approches des tâches que je nomme « classiques » ou ponctuelles du travail d'archiviste ont donné une dimension concrète à mon stage dès mon arrivée. Cela m'a également aidé à prendre la mesure du travail colossal que représente le traitement d'archives. Néanmoins, j'entamais ma deuxième semaine avec entrain et dynamisme.

II. Alimentation de la base de données

Une autre de mes fonctions ou de mes missions lors de ce stage devait être d'alimenter les bases de données du service. Je pensais avoir recours au fichier créé par la stagiaire précédente mais avais réfléchi, si le temps imparti me le permettait, à mettre en place une base de données en langage SQL à l'aide du serveur WAMP électronique pour l'interface Windows, accompagnée d'un outil de gestion documentaire dont l'exploitation se ferait au format DTD / EAD. Cette mission a totalement été abandonnée suite aux besoins techniques

et financiers qu'elle semblait engendrer. En effet, d'un point de vue technique, j'avais d'abord proposé de mettre en place un logiciel de gestion de base de données gratuit SMART DB afin de débiter l'archivage numérique.

Une telle idée demande de rédiger un « Bon » pour solliciter une entrevue avec les responsables du Service informatique afin de disposer des Droits Administrateur sur le poste à partir duquel je travaillais. (PC portable Toshiba).

Lorsque quelques jours plus tard le « Bon » n'obtient toujours pas de réponse, nous nous rendons directement au dit service. Je ne doutais de rien et eux de tout. Une décision hiérarchique est exigée, celle de la Directrice du Service Informatique et Télécommunications ; qu'à cela ne tienne, nous obtenons un rendez-vous avec elle. Nous dialoguons, je me présente et chemin faisant en viens à évoquer mes missions. Elle paraît étonnée des objectifs informatiques et très sceptique quant à la possibilité de les réaliser dans le temps imparti. Ses arguments apparaissent pertinents : ni les moyens, ni les supports techniques ne pourront être mis en place pour permettre la Base de données. Solidaire des attendus du stage et voyant mon désarroi, le bénéfice de cette entrevue sera les efforts rapides et efficaces réalisés pour rendre possible le second grand objectif du stage : la réalisation d'une exposition virtuelle à l'occasion des Journées du Patrimoine.

Je dispose, une dizaine de jours plus tard, d'un poste fixe avec des Droits administrateurs élargis. Les agents du service informatique se sont révélés soucieux du bon déroulement de mon stage et je leur en ai été très reconnaissante. Ils seront disponibles jusqu'au dernier jour.

4. DE LA RÉALISATION DU / DES PROJET (S)

I. Mise en œuvre des missions de stage

Un stage au sein d'une collectivité ne serait pas complet sans les aléas qui président à tout travail mettant en jeu plusieurs acteurs aux temporalités et impératifs variés, parfois contradictoires. J'inaugure mon stage dans un climat de bonne humeur mais où ma venue ne manque pas systématiquement de provoquer interrogations, réserves ou enthousiasme, c'est selon... Dans cette première partie consacrée à la réalisation des projets de stage, je souhaiterais revenir sur l'histoire d'un art de la complexité dans la préparation et la réalisation de tâches dans un service public. Retour sur les chroniques d'une belle avancée.

1. Redéfinition des missions à mon arrivée

Il semble que les objectifs de stage qui avaient été fixés au départ sont le résultat de dommages collatéraux des nombreux travaux, déménagements et changements amenés dans le service. La mise en place d'une base de données n'est définitivement plus d'actualité, l'exposition virtuelle ne se fera pas sur la thématique des animaux dans la Grande guerre et le tri des archives pour les éliminations planifiées ne pourra se faire, les magasins d'archives étant pour un temps inaccessibles. Deux missions majeures vont finalement m'être dévolues.

La première à m'être confiée est celle de la réalisation d'une exposition physique à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine qui se dérouleront le 17 et 18 septembre prochain, sur la thématique « Patrimoine et Citoyenneté ». Je suis ravie de cette proposition : non seulement elle me permettra de mettre en pratique de nombreux enseignements reçus durant l'année mais de surcroît, elle servira très opportunément le propos de mon sujet de mémoire.

L'alimentation des pages « Histoire de la ville » du site Internet officiel de Cenon devait faire partie de mes attributions durant mon stage. Ma responsable, Mme Peyssard prend de temps en temps en charge cet aspect de la valorisation au moyen du système de gestion de contenu Typo 3. Nous discutons ensemble des besoins de rafraîchir les informations présentes sur le site et de la possibilité de dynamiser le tout. Bien que ce travail soit nécessaire, je lui fais part de mes réserves quant à l'adéquation de ce travail, qu'elle se représentait comme la réalisation d'une exposition virtuelle, et mes objectifs de stage. Au fil de différentes discussions, y compris avec notre directeur, la proposition de réalisation d'une exposition virtuelle avatar numérique de l'exposition physique paraît la plus adéquate. Elle serait accessible par lien hypertexte à partir du site officiel de la ville, au même titre que d'autres institutions (Médiathèque, Rocher Palmer, etc.)

Je semble enfin tenir la structure de mon stage. L'ensemble des protagonistes physiques est d'accord sur les enjeux. Je dispose d'outils informatiques et de Droits Administrateurs. Un ultime point avec le service informatique s'impose.

Du côté des techniciens du service informatique comme de la Webmaster, l'idée que nous avions abandonnée au service des archives de la possibilité d'une extension de site, suite à leurs réserves, semble par contre avoir fait son chemin lorsque nous nous rencontrons. Je viens donc pour demander la possibilité de créer une exposition virtuelle et on me propose de réaliser une extension de site. Les arguments sont nombreux : l'extension pourra être

aménagée et réutilisée après mon départ, l'exposition virtuelle telle que je leur avais proposée au départ exigeait une place sur les serveurs qu'il est difficile d'assurer de façon pérenne. Bref, à un objectif de stage ils substituent l'idée d'une amélioration de la politique de médiatisation de la ville, et en particulier du service des archives. C'est ainsi que se dessinera donc le second objectif de ce stage : la réalisation d'une extension de site pouvant accueillir l'exposition virtuelle sur la thématique des Journées européennes du Patrimoine 2016.

2. Descriptif du déroulement des Journées européennes du Patrimoine 2016 à Cenon

Chaque année, le service Documentation-Archives de Cenon participe aux Journées européennes du Patrimoine. Ces journées se déroulent le troisième week-end de septembre. Habituellement, le service, en partenariat avec « l'Association des Amis du patrimoine » organise une découverte des bâtiments ou d'un quartier de Cenon lors d'une balade urbaine. Cette année, trois salles attenantes au bâtiment de la mairie ont été refaites et la municipalité propose une visite guidée des nouveaux locaux à disposition des citoyens. Sandrine Peyssard souhaite également diffuser des films documentaires sur les écrans de la salle du conseil municipal et a contacté l'I.N.A. (Institut national de l'audio-visuel). Ma présence dans le service a également permis d'envisager la création d'une exposition physique sur la thématique « Patrimoine et citoyenneté ».

II. Réaliser une exposition physique

Durant tout le temps de ces pourparlers techniques et administratifs, je me consacre au projet de l'exposition physique. Le projet est à mener de bout en bout, aucun fonds répertoriés, aucune approche théorique n'étant constitués.

1. Réflexion sur le sujet de l'exposition : Patrimoine et citoyenneté

Une véritable réflexion d'équipe et de coopération permettra de passer de l'idée d'une petite exposition sur trois ou quatre panneaux spécifiquement consacrés à Cenon, à une exposition plus conséquente (quinze panneaux) qui engloberait des aspects historiques plus élargis. J'identifie rapidement des ressources chez les professionnels : le directeur est historien de formation, mes collègues, et en particulier Marine Salès, connaissent bien la ville

de Cenon et les fonds des archives, pour certains accessibles. Pour ma part, je veillerai à faire de la valorisation du patrimoine un concept le plus dynamique possible. Forte du scrupule de rappeler l'implication de la population, de chaque citoyen de la ville, dans la construction des monuments et moments patrimoniaux, j'ai orienté l'exposition vers l'idée d'une citoyenneté artisanale du patrimoine. C'est donc très logiquement qu'il a fallu revenir au moment fondateur de la République, la Révolution, comme origine de la citoyenneté en France.

Nous ferons de constants allers-retours entre le visage modeste de l'habitant et les figures totémiques de la République, entre l'acte anonyme et fidèle et le geste révolutionnaire, entre le privé de la conviction et le public de l'engagement. Ce faisant je rejoignais la question des identités multiples et des histoires variées qui font la grande Histoire et qui confèrent à une ville son nom. L'exposition se développe en trois grandes parties intitulées « Citoyenneté et République française », « Actes citoyens et débats publics » et « La citoyenneté dans la ville de Cenon », chaque panneau comportant un encart réservé à l'évolution ou au rôle des archives (cf. annexes 1 à 15⁵).

Il était essentiel pour moi de monter une exposition à visée didactique tout en approchant le sujet de manière historique et en gardant à l'esprit la nécessaire légèreté qui le rendrait attrayant. Plusieurs raisons ont présidé à ces choix qui auraient pu être vu comme une contrainte, du moins comme un risque vis-à-vis du public. D'une part, la thématique des Journées européennes du Patrimoine trouvait à ce moment-là un écho retentissant dans l'actualité : le mouvement Nuit Debout battait son plein, les attentats avaient suscité un sentiment d'unité nationale, les élections présidentielles approchent. D'autre part, mes choix éditoriaux ont été nécessairement orientés par le fait que je me trouvais au sein d'une institution publique responsable de la transmission d'informations les plus alimentées et les plus justes possibles envers ses citoyens. Enfin, ce contexte a également engagé une neutralité politique des propos et des documents exploités.

Pour autant, il a fallu veiller à ce que l'exposition ne se présente pas comme une leçon, mais plutôt comme une invitation à développer de l'intérêt pour les questions de citoyenneté et à impliquer les publics dans les problématiques de conservation du patrimoine et des archives en tant qu'ils sont aussi une source de la vie politique dont ils sont les acteurs.

1.1. CHOIX DES ARCHIVES : LES CONTRAINTES

⁵ [Annexes 2 à 17, panneaux d'exposition](#)

Rappelons qu'une partie des archives est inaccessible pour cause de travaux durant les premières semaines de mon stage. Je mets à profit ce temps pour réaliser les premiers panneaux sur lesquels figureront des archives piochées sur le site de la Bibliothèque nationale de France : www.gallica.bnf.fr.

Il n'a pas été évident de sélectionner les archives propres à Cenon qui viendraient illustrer le propos de l'exposition. À l'ouverture attendue des magasins d'archives, la fée Marine m'accompagne et me guide. Nous remontons avec près de 50 pièces : cartes postales, journaux, bulletins municipaux, registres, photographies, plans, affichages d'arrêtés municipaux, etc. Ces documents n'ont pas tous été exploités mais ils m'ont permis de mieux connaître l'histoire de la municipalité et d'orienter le contenu des panneaux. Le texte des panneaux est conséquent (300 mots, pas moins, qui me semblaient à chaque fois indispensables pour cerner les thématiques abordées) et nos choix d'illustration se portent essentiellement sur des documents iconographiques avec une information aisément identifiable d'un seul coup d'œil. Les fonds d'archives ne sont pas riches de ces pièces et nous faisons parfois appel au service communication qui détient des photographies plus ou moins récentes qu'il serait sans aucun doute très utile d'archiver... Pour les parties relatives au XIX^e siècle, peu ou pas de dessins ou gravures ; nous faisons le choix de numériser des extraits de registres de délibérations et d'arrêtés municipaux qui viennent donner une valeur tangible au texte. Cependant j'en profite pour placer un ou deux documents un peu atypiques ou moins solennels (par exemple, un arrêté concernant l'interdiction de déambulation de canards ou de poules sur la voie publique) ayant pour but de distraire un peu le public.

L'évolution topographique de Cenon me semblait bien traduire les liens entre patrimoine et citoyenneté. J'aurais souhaité proposer au public une vision condensée de ces mutations en juxtaposant cadastres napoléoniens et vues aériennes récentes. Pour me bâtir une représentation actuelle de la ville, je demande à Jean-Denis Ridira, du SIG (Système d'information géographique), de me fournir des vues aériennes de Cenon. Finalement, celles-ci ne seront pas utilisées : malgré mes réticences, je me laisse convaincre que l'information est peu lisible. Je conserve l'idée d'exposer matériellement les plans les plus anciens.

Les panneaux sont alors constitués d'un texte de 300 mots, d'un encart sur les archives d'environ 50 mots placé en bas et de 5 à 7 visuels selon la qualité des images sélectionnées. Pour chaque panneau, un des documents choisis vient illustré l'encart spécifique aux archives et est placé au plus proche de celui-ci.

1.2. CONCEPTION DE L'EXPOSITION : UN TRAVAIL EN EQUIPE

Au bout de six semaines je dispose des thématiques des panneaux et d'un fonds d'archives enfin constitué auxquels vont s'ajouter des photos que nous allons réaliser. Ce qui va être intéressant maintenant, c'est de devoir « externaliser » certaines prestations aux services dédiés.

C'est le service reprographie, sous la responsabilité de Jean-Marie Laoué, qui aura à charge de numériser certains documents grands formats (A3) sur un copieur, en couleur et en qualité 600 dpi. Ce même service va assurer les tests d'impression de certaines prises photographiques réalisées par nos soins et d'autres qui nécessitent leurs outils techniques, compte tenu de leur qualité. J'ai également pu me servir de leur traceur pour effectuer des épreuves des panneaux définitifs. Cette collaboration les a encouragés à me proposer de suivre une formation technique sur le nouveau matériel qui fut fort enrichissante.

Un autre service extrêmement précieux s'est révélé être celui de la Communication placé sous la responsabilité de Marie-Hélène Filleau. Avec lui nous allons réaliser la mise en page des panneaux d'exposition. Cette action consiste à respecter la charte graphique des expositions créées par le service archives, à choisir les couleurs des supports, des typographies et plus généralement organiser la disposition texte / images. Le bénéfice secondaire de cette entente a été la possibilité de récupérer auprès d'eux certains logos et autres visuels qu'ils détenaient.

1.3. MISE EN PAGE ET SCÉNOGRAPHIE : DIALOGUE ENTRE TEXTE ET IMAGES

Dans cette étape, comme dans les précédentes, la réalisation s'est avéré être un processus de création et de perte successives.

Ça y est, c'est sûr, le tirage se fera en interne (au service reprographie) sur des panneaux de mousse recouverts de papier au format A0, paysage. Comme nous ne savions pas encore avec certitude si la salle des mariages, dont la réfection était en cours, serait disponible pour le mois de septembre, il était bien difficile d'opter pour un support pupitre ou un accrochage mural.

Il m'est demandé en tout état de cause de débiter l'écriture des panneaux et d'en présenter un premier jet aux directeurs et aux différents services partenaires susnommés. C'est ainsi que je prépare un petit galop d'essai, avec un ou deux panneaux, d'ores et déjà agrémentés de visuels. Je visite la mairie de haut en bas pour imaginer qu'il puisse y avoir d'autres lieux dont la vocation seconde serait d'être la salle d'exposition. Je pose timidement

la question de savoir si, au pire, quelque école ne pourrait pas se servir des panneaux plus tard. Finalement on me rassure, entre la salle de l'urbanisme et la salle des mariages, l'une des deux accueillera bien la quinzaine de panneaux de mousse compensée. Bien sûr, la salle des mariages sera somptueuse, plafonds hauts, mobilier cossu et vaste surface de déambulation. À côté, la salle de l'urbanisme est à la salle des mariages ce que notre préfabriqué des archives est au Pôle Administratif municipal. J'y vois là comme un pied de nez facétieux à notre profession obscure et laborieuse d'archiviste.

Nous commençons à bâtir l'appel d'offre pour les cartons-mousses qui nous seront utiles. Portée par un enthousiasme modéré devant ce que je vis comme de nouvelles précarités à la réalisation du projet, j'avance dans la rédaction de l'exposition. Pour autant c'est avec dynamisme et entrain que je vais porter mes premiers essais. Quand je dis « mes », peut-être devrais-je dire « nos », pour rendre justice à Marine, véritable disque dur externe étayant dans toutes les situations de doute que je traverse.

Par quel miracle le budget alloué au service pour l'exposition s'est amplifié de celui nécessaire à l'impression des supports par une société externe, sur des supports pérennes au format Roll-up (220cm * 85cm) sur support autonome sur enrouleur, je ne saurai en rendre compte ? Ce qui est sûr, c'est que cela a « reboosté » mon travail. Quelques jours avant la fin de mon stage, nous apprenons que la salle des mariages sera prête dès le mois d'août et qu'ainsi la mise en valeur d'archives physiques sera possible.

1.4. LES PLUS... ET LE MOINS DE L'EXPOSITION : ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA CITOYENNETÉ, ESPACE LUDIQUE

Tenir à une idée et trouver les moyens de la réaliser : c'est ce qui me paraît avoir été dans l'après-coup, le carburant énergétique de cette exposition physique. Dès la première évocation de la perspective de cette exposition, je me suis représentée un arbre, peut-être en lien inconscient avec l'arbre de la République planté par les révolutionnaires, peut-être avec celui de l'arbre généalogique, ou plus prosaïquement comme l'allégorie de ce qui d'une origine (révolutionnaire) amène au déploiement (démocratique). Il s'agissait de construire ce qui aurait pu être un arbre généalogique de la citoyenneté, chaque fourche de branche étant le support d'une date clé symbolique de l'histoire de ce concept. Je me souviens en avoir évoqué la fabrication par mes soins dans une bassine de papier mâché, peut-être traversée à ce moment-là par les contraintes budgétaires qui nous servaient de cadre. Mes collègues, tout en souriant à cette proposition, m'ont amenée à en revoir l'ambition à la hausse et surtout à la

confronter à la faisabilité compte tenu du temps et sans doute de mes compétences. Au regard des supports d’affiche dont nous allons finalement être dotés, un arbre en papier mâché risquait d’apparaître comme du bricolage. Je fais une rapide esquisse du projet et c’est ainsi que le service Communication s’en saisit par le biais d’Amelle Hako et concrétise mon idée. Un arbre sur quatre supports papier et carton-mousse de format A0, assemblés, présentera l’historique de la citoyenneté aux visiteurs. J’en rédige le contenu et le soumetts à la collègue du service Communication⁶.

On ne fait pas d’omelettes sans casser des œufs et l’espace sacrificiel et sacrifié fût l’espace ludique que nous avons commencé à imaginer avec ma collègue Marine Salès. Maquette en 3D, réalisation de pions toponymes des lieux publics de la ville, nous étions convaincues de réussir à bâtir un jeu de société à destination des enfants. Il arrive de se tromper, de mal évaluer, le temps, les ressources et les qualités. Ce fût le cas et ce d’autant plus aisément que nous n’avions aucune idée du lieu où nous aurions pu installer ledit jeu et encore moins de qui en aurait proposé les règles et administré les parties. Soucieux d’une atmosphère détendue et de la paix dans les familles, nous avons abandonné l’idée qui risquait de faire se transformer le Jeu de Paume en Prise de la Bastille.

Difficile d’abandonner toute dimension ludique dans cette exposition. D’autant que nous n’avons pas manqué de nous amuser nous-mêmes en la concevant. Justement, là, au milieu de la nouvelle salle du Conseil municipal vont trôner une urne et des isoaloirs rappelant le devoir de vote de tout citoyen mais encore vides de toute fonction. Pourquoi ne pas construire un petit questionnaire familial sur l’exposition et enjoindre chacun d’en déposer les réponses dans une petite enveloppe électorale à insérer dans l’urne ? Ce sera là notre modeste contribution aux jeux ⁷.

III. Réalisation du projet informatique

Parallèlement à ce travail sur l’exposition physique, le projet numérique prenait forme. Une première rencontre avec ma responsable de stage et la Webmaster, Florence Lacroix, nous a amenées à retenir l’idée d’une extension de site dédiée aux archives comme l’un des axes de mon travail. Je conservais par ailleurs la mission évoquée plus haut de la réalisation d’une exposition virtuelle collatérale de l’exposition physique des Journées européennes du

⁶ Annexe 18 [Arbre citoyenneté](#)

⁷ Annexe 19 [Quiz](#)

Patrimoine du mois de septembre. Je me propose dans cette partie d'exposer pour chacun de ces actes les différentes étapes qui ont marqué le développement et la création d'un site internet dédié aux archives de la ville de Cenon.

1. Créer une extension de site

1.1. POINT SUR L'EXISTANT

Depuis la création du site Internet de la ville de Cenon, des pages sur l'histoire locale issue des archives municipales ont toujours existé. Ce site accueille l'ensemble pour grande partie des informations administratives et citoyennes de la ville (état-civil, manifestations, conseils municipaux, projets d'aménagement urbain, transports, question sociales, lien avec les associations...). La refonte du site en 2008 a permis de présenter dans l'onglet « Histoire de la ville » :

- Les chroniques de Cenon
- Les cartes postales
- Les maires et personnalités
- Passeurs d'histoires
- Découvrir le patrimoine

Le nombre d'informations « tout-venant » susceptibles d'être prises en charge par le site allant croissant menaçait de noyer les pages consacrées aux archives dans un océan de données. Ce constat motive de façon prioritaire la création d'une extension de site réservée au service des archives.

1.2. LE CADRAGE DU PROJET

Il va falloir rapidement prendre position entre différentes options qui sont à notre portée. Une première question est de savoir si l'extension vise à être immédiatement le lieu d'hébergement de l'ensemble du service des archives ou si elle n'a que pour fonction principale, quitte à évoluer par la suite, de permettre la valorisation des fonds archivistiques non encore numérisés. Un deuxième point portait sur le logiciel à utiliser pour la création du site de valorisation des archives. Le format utilisé pour le site de la ville, à partir du CMS Typo 3, conditionnait l'usage des documents et leur accessibilité en en limitant la

manipulation. Nous partageons ensemble la contrainte temps qui, fort heureusement, relie la date de la manifestation du Patrimoine à celle de ma soutenance engageant ainsi tout le monde à réaliser l'extension de site dans un délai permettant ensuite d'y verser l'exposition virtuelle qui restait alors encore à concevoir. Enfin, restait la question de savoir si l'extension serait durable ou non. Cette interrogation est contingente des procédures administratives qui exigent pour toute création durable de ce type un accord des élus municipaux. Nous allions donc travailler « comme si » l'extension devait être pérenne tout en sachant que rien n'était assuré. Dans un tel contexte, l'exposition virtuelle hébergée sur l'extension allait nous servir de « faire-valoir » de notre travail et nous espérons vivement pouvoir ainsi convaincre les élus de la pertinence du site archives. Après quelques discussions, nous nous arrêtons sur le nom du site, ce sera « Passeurs d'images » accessible via l'adresse web <http://archives.ville-cenon.fr/> .

1.3. DEFINITION DES ATTENTES ET DES BESOINS : CONTRADICTIONS ET AMBITIONS ADMINISTRATIVES

Le temps ne nous a pas permis d'effectuer un sondage auprès du public pour définir précisément ses attentes. Par ailleurs, le besoin pour moi de réaliser une exposition virtuelle dans le cadre de mon stage a organisé la hiérarchie des tâches que nous allions dédiées à l'extension. De l'avis de mes collègues, il était souhaitable qu'elle soit attractive, dynamique et interactive afin qu'elle draine vers elle un public curieux qui trouverait au fil des années, si l'extension était maintenue, de plus en plus de ressources fonctionnelles qui répondraient à leurs attentes.

Pour l'heure, je proposais donc de structurer l'espace avec de possibles fonctionnalités qui, pour certaines, resteraient en sommeil, en attente d'être alimentées.

1.4. OBJECTIFS

L'un des objectifs a été d'emblée de **distinguer le pôle « valorisation » d'archives**, (qu'elles soient la propriété ou non de la mairie de Cenon) mettant en jeu la médiation culturelle, les partenaires d'action pédagogique, les expositions, d'un **pôle proprement archivistique** d'accès et de recherche aux fonds municipaux.

Les usagers sont, au stade où nous en sommes de ce projet, considérés comme non contributeurs directs du fonds, ce qui permet de viser **l'accessibilité de l'extension à tout**

citoyen sans code ni identifiant. La réalisation d'expositions virtuelles enrichit la communication culturelle portée par le service des archives tout en **atteignant de nouveaux publics**. Ainsi la création d'un portail archivistique permettrait la valorisation des fonds municipaux (le passé), de l'actualité culturelle municipale (exposition) et de la recherche historique (généalogie, cadastres) et ce à destination du tout public.

Pour réaliser l'ensemble de ces tâches, il est nécessaire de créer une interface intuitive, souple dont les éléments soient aisément identifiables. Le site est pensé comme une plateforme d'accès, de ressources et non comme un hébergeur d'une somme de connaissances.

1.5. ATOUS

À terme, le site permettra de se saisir des informations suivantes :

- une présentation générale du service archives, de son histoire et de ses actions ;
- la visite des expositions virtuelles valorisant les fonds du service archives de la mairie ;
- de renvoyer vers le site officiel de la mairie de Cenon et vers les sites partenaires
- fonctionnalité jeune public
- fonctionnalité macro-historique (repérage simple sur des événements phares de l'histoire)
- sur le long terme : un accès aux instruments de recherche du service
- sur le long terme : un accès aux fonds numérisés par une base de données interrogeable

2. Outils et moyens de réalisation

Toutes ces réflexions ont pour ma part été accompagnées de questionnements sur les outils qui concrétiseront les idées que nous souhaitons mettre en œuvre. Alors que j'avais proposé la réalisation d'une exposition virtuelle « de bout en bout », l'objectif lié à l'extension de site devait être appréhendé avec le CMS Wordpress. Par ailleurs je ne maîtrisais pas d'outils de création de site pouvant accueillir une telle plateforme. Cette contrainte venait de ce que le site devait facilement pouvoir être alimenté et/ou modifié après mon départ. L'utilisation de Wordpress étant très intuitive, et la webmaster et ma responsable de stage pouvaient prendre en main le tableau de bord Wordpress. Ce CMS m'était quasiment

inconnu. J'ai alors pris un rendez-vous avec Florence Lacroix qui m'a guidée dans mes premières approches du logiciel. Peu à peu, je commençais de maîtriser l'outil et après divers essais, je mettais en place les éléments de l'architecture du site. Bien sûr, certaines pages resteraient vides, Sandrine Peyssard a proposé de les alimenter après mon départ. Pages, articles, internet, modifications, thème, contraintes admin, problèmes autorisations, connexion, travailler chez soi, etc.

Afin de répondre à l'enjeu du « tout-public », nous avons pensé à l'ajout de ce que le support Wordpress des extensions qui donneraient à l'interface un aspect dynamique et interactif. La mise en place de frises chronologiques, couramment appelées Timeline, de quiz ou encore de support de géolocalisation étaient autant de choix que l'usage de Wordpress avait rendu possibles. Elles seront fort utiles pour les expositions virtuelles mais seront également accessibles à partir des pages « mères » du site et auront trait à de divers contenus.

3. Architecture du site

3.1. ARBORESCENCE



3.2. LES RUBRIQUES

Pour répondre aux attentes, aux objectifs et aux fonctions que nous avons définies, je fais la proposition d'extension de site suivante. En plus de la page d'accueil, le site comporte six rubriques : trois rubriques en haut de page « Histoires cenonnaises », renverra aux chroniques et documents relatifs à l'histoire locale. « Expositions virtuelles », cette rubrique

proposera des visites d'expositions virtuelles. Enfin, la rubrique « Recherche et consultation » (à long terme) permettra d'accéder aux inventaires et aux fonds du service.

À partir de la page d'accueil, le visiteur aura également la possibilité d'accéder à trois autres liens : des éléments pour les recherches généalogiques, la découverte des cartes postales de Cenon du fonds Saenz acquis par les archives de la ville en 2007 et les témoignages (écrits ou oraux) des habitants de Cenon.

Trois autres rubriques en pied de page. Dans le menu de bas de page : une rubrique « Contacts », une autre « Mentions légales » et une dernière « plan du site » qui présentera l'ensemble des pages accessibles sur le site internet des archives.

3.3. LE CONTENU DES PAGES

Page « Accueil » : le visiteur accède à la page d'accueil où il trouve une série d'images, sous forme de slides, qui renvoient chacune vers une des trois rubriques principales du site (Histoires cenonaises, expositions virtuelles, recherches et consultations). Sous le slider il trouve trois autres rubriques présentées par des images fixes, accessibles en un clic selon l'orientation de sa recherche ou de sa visite. À terme, cette page pourrait être consacrée aux actualités du service et alimentée régulièrement (soit de façon hebdomadaire, mensuelle ou bimensuelle). La correspondance des informations proposées avec l'actualité municipale voire nationale (sociale, juridique, politique) serait alors une vraie valeur ajoutée.

Page « Histoires cenonaises » : seront présentes sur cette pages les chroniques de Cenon ou du service d'archives. Elle est le reflet de la collaboration entre le service et les habitants et de la participation des nombreux partenaires. Ici, les archives se proposent de valoriser le travail des participants grâce à une diffusion numérique. Le site du service archive se veut également une ressource en ligne de l'histoire locale pour tous les partenaires, habitants et petits curieux.

Page « Expositions virtuelles » : un onglet consacré à la valorisation des fonds redirige le visiteur vers les expositions virtuelles avec documents numérisés ou numériques légendés, décrits et contextualisés.

Le contenu des expositions virtuelles reprend généralement celui des expositions physiques présentées par le service de manière adaptée à une consultation numérique. Le public peut voir ou revoir à l'envie les éléments qui ont attirés son attention lors d'une visite. Certaines expositions auront un objectif clairement identifié de transmission historique et patrimoniale des connaissances et savoirs que recèlent les archives. Dans ce cas, peuvent être

privilégiés les documents textuels. Le texte qui accompagne les documents ne doit pas être long mais suffisamment dense pour amener le visiteur sans le contraindre à s'intéresser au rôle des archives en tant qu'élément fondateur de la société démocratique. Toutefois, d'autres formes d'expositions pourront être plus spécifiquement consacrées à des documents iconographiques.

Les éléments présentés sont cliquables afin d'en avoir un agrandissement, également possibilité de zoom sur ces agrandissements si la qualité du document le permet.

Page « Quiz » : La possibilité de jouer sur les thématiques des expositions virtuelles grâce à des quiz. À chaque réponse (vraie ou fausse) s'affiche un texte explicatif.

Page « Chronologies » : La possibilité de découvrir de façon chronologique les éléments des expositions virtuelles qui permettent un telle approche. Grâce à une interface sous forme d'images défilant chronologiquement, le visiteur peut parcourir l'histoire. La frise chronologique est matérialisée sous les images afin de permettre au visiteur d'accéder en un clic à la date de son choix.

Page « Ressources » : page qui se divise en deux pour avoir d'une part accès à un instrument de recherche par mots-clés pour retrouver les documents utilisés lors des expositions virtuelles ou numérisés par le service (plusieurs champs interrogeables : mots-clés, titre, auteur, date, lieux). D'autre part la possibilité de consulter la liste des inventaires du service et de connaître les instruments de recherche.

Page « Contacts » : Liste de liens vers les adresses mails des agents du service d'archives de Cenon et éventuellement vers certains partenaires.

Page « Mentions légales » : Ne comprend que du texte et rappelle les conditions d'utilisation ou de réutilisation des données figurant sur le site.

Page « Plan du site » : Liens hypertextes vers les différents contenus du site.

4. Du rêve à la réalité ou du virtuel au réel

On imagine souvent des progrès fantastiques qu'on va forcément réaliser d'un point de vue technique lorsque nous serons sur le terrain. Pour que ces progrès puissent être concrétisés, la prise en compte non seulement des contraintes administratives déjà évoquées mais aussi des aléas technologiques (bugs, coupures de réseaux, limites techniques...), humains (maladie, vacances, fatigue...) et plus globalement de ceux tenant à la dynamique de groupe est essentielle. Ce n'est pas du temps perdu, c'est uniquement d'apprendre à considérer comme ordinaire, comme normal tous ces aléas. Ils ont parfois été épuisants, sources de tension, mais ne sont jamais venus à bout de ma détermination. Ce qui m'étonne toujours, c'est qu'à chaque contrariété ou obstacle, j'étais traversée par un doute essentiel de pouvoir arriver à bout de mes, de nos objectifs.

Je me suis rendu compte combien le fait que cette réalisation ne soit pas seulement la mienne mais bien incluse dans un projet plus vaste de valorisation, de diffusion, de résonance et de visibilité des archives avait pu être un des moteurs de mon engagement. En effet, peu de temps après le début de mon travail numérique, la possibilité de soumettre le projet aux élus était formalisée. Il nous restait donc à rédiger en urgence, la fiche projet. Sandrine Peyssard en jetait les premiers jalons et je la finalisais dans la semaine avec l'aide de Marine Salès, Florence Lacroix et Mathieu Régis.



**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET CITOYENNES**
**Service Documentation-
Archives**

Suivi par : S. Peyssard

Cenon, le 12 juillet 2016

Fiche projet

Portail de valorisation des archives

Contexte

Depuis 2008, le service Archives est en constante évolution. L'enrichissement des collections municipales, le développement des actions culturelles et l'accent porté sur les missions de valorisation ont poussé le service à assurer une présence sur Internet. Depuis la création du site internet de la ville de Cenon, le service des Archives a alimenté une rubrique intitulée **Histoire de la ville** proposant ainsi des contenus riches et variés : chroniques sur Cenon, cartes postales, maires et personnalités.

tés, découverte du patrimoine... Actuellement la rubrique comporte un nombre important de pages (42). Malgré les refontes de ces pages, leur appartenance au site officiel de la ville crée un manque de visibilité et ne permet pas de mettre en avant la richesse des contenus et de valoriser le travail accompli.

La vocation administrative et informative du site officiel de la ville laisse envisager la création d'un portail de valorisation dédié aux archives.

En 2016, le service Archives a déménagé vers les bâtiments modulaires pour intégrer des espaces agrandis. Ces nouveaux locaux vont permettre l'ouverture prochaine d'une salle de lecture et développer ainsi les capacités d'accueil du public. Le développement des outils informatiques et des supports numériques modifie les usages du public des archives.

C'est pourquoi la présence d'une stagiaire étudiante de l'enseignement supérieur dans le domaine archivistique et numérique a été validée entre le mois d'avril et de juillet de cette année. **En lien avec le webmestre du site internet de la ville, elle a réalisé une extension de site propre aux archives sur laquelle elle propose une exposition virtuelle sur le thème « Patrimoine et citoyenneté ». Les internautes pourront y avoir accès lors des Journées Européennes du patrimoine, les 17 et 18 septembre 2016.**

Objectifs

Dans ce contexte, la création d'un portail de valorisation des archives offrirait la possibilité de développer l'action culturelle et pédagogique existante.

Dans un premier temps, **l'objectif est de valoriser les fonds traités par le service « archives » de la mairie. La réalisation d'expositions virtuelles enrichit la communication culturelle portée par le service des archives tout en atteignant de nouveaux publics.** Dans le même temps, elle élargit le champ d'action et de recherche des visiteurs. La création d'un site internet spécifique à la valorisation des archives contribue à une meilleure visibilité de la ville. Le nom de domaine du site « archives.ville-cenon.fr » sera visible grâce à un affichage direct suite aux requêtes par mots-clés à partir des moteurs de recherche. La transmission du patrimoine évolue en lien avec les nouveaux usages des habitants dans une société numérique et le site des archives a pour ambition d'accompagner ces mutations.

La seconde phase du projet doit s'envisager à long terme. Elle consiste en la dématérialisation des documents d'archives, ce qui doit pour partie **garantir leur conservation et simplifier l'accès aux fonds documentaires conservés à la mairie. Il s'agit de développer la communication avec le public et de rendre compte de la richesse des fonds.** Cela impose une présence virtuelle dynamique adaptée aux nouvelles formes de consultation des archives.

Description

Le site se présente sous la forme d'un portail présentant différentes rubriques. L'objectif est de répondre aux attentes et aux besoins des publics des archives en leur proposant de consulter et de découvrir les ressources archivistiques de la ville via un accès internet, en tout lieu et à toute heure. Des contenus ludiques et multimédias permettront à tout type de public de découvrir l'histoire de sa ville. **Le portail se veut un outil de communication, de diffusion et de médiation hors les murs.**

1. Contenus :

Première phase du projet : valorisation et interactivité :

- Présentation du service, de son histoire et de ses actions ;
- **Pages « Histoires cenonaises » : retour sur l'histoire locale par la mise en valeurs des chroniques de Cenon rédigées par le service archives et les partenaires des actions culturelles, témoignages des habitants (notamment à travers les vidéos réalisées par Moussa Diop);**
- Pages « Généalogie » consacrée aux recherches généalogiques : instruments de re-

cherches, accompagnement du public, formulaire de demande d'actes, pépites des registres, actualités du Cercle de généalogie Rive droite...

- Pages « expositions virtuelles » : visite des expositions virtuelles valorisant les fonds du service archives de la mairie selon les thématiques abordées ;
- Accès à des ressources bibliographiques sur la thématique des expositions ;
- **L'attrait d'un large public en proposant des contenus multimédias : quiz, timeline (frise chronologique), cartographie... ;**
- Renvoi vers le site officiel de la mairie de Cenon et vers les sites partenaires ;

Seconde phase (à envisager sur le long terme) : consultation et accès aux fonds (page « Recherches et consultations ») :

- accès aux instruments de recherche du service ;
- **accès aux fonds numérisés par une base de données interrogeable grâce à un formulaire**

Contraintes

Le fonctionnement et la viabilité de ce portail dépend d'un processus de traitement complet, allant du dépouillement archivistique à l'utilisation d'outils informatiques spécifiques.

Pour que le site puisse rester pérenne et se renouveler régulièrement, **il faut créer des nouveaux contenus régulièrement.** Chaque exposition physique (1 à 2 par an) va se décliner en exposition virtuelle dont le support et le public sont différents. **Il en résulte donc un travail archivistique et informatique de qualité nécessitant des compétences professionnelles reconnues aujourd'hui par des diplômes professionnels (ex : master en archives et images).**

Moyens à mettre en œuvre

A ce jour, les seuls coûts liés au développement du site Internet sont l'hébergement du site. En effet le site a été développé et conçu par Pascaline PAYARD, stagiaire au Service Documentation-Archives, en collaboration avec Florence Lacroix, chef de projets Web à la DSIT.

Besoin de matériel et de logiciel :

- Un ordinateur performant : capacité de mémoire vive (RAM) élevée, carte graphique et processeur GPU. En effet, le service présente des documents archives au format JPEG sur le site, imposant des capacités de stockage important.
- Un logiciel de traitement d'images fonctionnel permettant la retouche et la création d'images.
- Un système de numérisation appelé banc de reproduction pourrait être envisagé pour la numérisation des archives « grand format ». Le service dispose déjà d'un appareil photographique numérique bridge.

Besoin d'un agent supplémentaire :

- La gestion du site :
 - Création / Rédaction de contenus
 - Développer les contenus multimédias (timeline, cartographie, quiz...)
 - Création d'exposition virtuelle à partir des expositions physiques (adaptation des textes, des images et des contenus au format Web : travail de réécriture, de retouche d'images, de scénographie...)
- Ce poste permettrait outre l'alimentation du site, de mettre en place et d'alimenter une base de données, de traiter les « vrac » des personnages historiques de la ville non encore mis en valeur.
- Dans l'idéal un ETP est demandé.

Acteurs et partenaires du projet

Création, alimentation et actualisation :

Service Documentation-Archives

Suivi du projet (administration et développement du portail)

Chef de projet Web

Veille au fonctionnement des outils :

Direction des services informatique et télécommunication

Numérisation des documents :

Service Reprographie

Rétro planning

Dates	Actions	Agent
11 avril – 15 juin 2016	Sélection et préparation des archives utilisées pour l'exposition virtuelle : numérisation, retouche, insertion dans une base de données	Pascaline PAYARD, stagiaire gratifiée, étudiante en archives et numérique à l'université de Toulouse
15 juin – 15 juillet 2016	Conception et réalisation du site internet http://archives.ville-cenon.fr (arborescence des pages et mise en ligne de l'exposition virtuelle «Les citoyens, artisans du patrimoine»)	Pascaline PAYARD et Marine SALES (accompagnement Technique de Florence Lacroix)
01 au 15 juillet 2016	Rédaction de la fiche projet pour pérenniser le site Internet	Sandrine PEYSSARD, Marine SALES et Pascaline PAYARD
16 au 31 août 2016	Formation au CMS Wordpress et Création de contenus (pour alimenter les rubriques du site internet)	Sandrine PEYSSARD accompagnée de Florence Lacroix
17 et 18 septembre 2016	Promotion du site internet lors des journées du patrimoine	Sandrine PEYSSARD et Marine SALES, en lien avec le service Communication.
31 octobre 2016	Préparation de la version numérique de la nouvelle exposition Ou Fermeture du site	

III. Réalisation d'une exposition virtuelle à partir d'une exposition physique

1. Transposer et adapter : la virtualisation d'une exposition

À un mois de la fin de mon stage, le site « extension archives » était opérationnel, au moins pour permettre d'accueillir le travail plus spécifique de l'exposition virtuelle. Rapidement, tout le monde se rend à l'évidence, le temps qu'il nous reste permettra la virtualisation de l'exposition physique mais moins la conception d'une exposition virtuelle à proprement parler. Nous reprendrons le pattern de l'exposition physique mais nous voulons toutefois réaliser plus qu'un diaporama animé. Il s'agit alors pour moi de concevoir un accès simple et intuitif aux différentes parties de l'exposition. Mon premier travail consiste à créer les différentes pages qui hébergeront les textes et images de l'exposition. Je prends la décision de les nommer selon les titres déjà donnés aux différents panneaux. Cette décision répond aussi au besoin de garder le visiteur dans une démarche familière, adéquate à celle préconisée dans l'exposition physique. L'exposition contient donc quinze pages réparties selon les trois grandes thématiques abordées (République et citoyenneté, Débats virtuels et actions réelles, La citoyenneté dans la ville de Cenon). Dès lors que cette étape a été franchie, je me trouve face à un nouveau problème : le texte d'introduction est conséquent et ne peut apparaître d'emblée sur le site, au risque de dissuader le visiteur d'aller voir plus loin. Je m'aperçois qu'il va me falloir renoncer pour partie à contextualiser mon propos au profit d'une dynamique efficace de consultation du site. Sous les conseils de Florence Lacroix, je crée donc une page d'accueil spécifique sur laquelle figure un résumé de l'exposition et diverses entrées selon l'intérêt du public. Au départ, cette page contient des images fixes représentant les différentes parties de l'exposition sous lesquelles figurent les titres respectifs. J'attribue aux images et aux titres des liens renvoyant aux éléments correspondants. J'y ajoute ensuite un autre lien redirigeant les visiteurs les plus curieux vers l'introduction.

Au fur et à mesure de l'avancée de mon projet, de nouvelles potentialités apparaissent pour rendre le site et l'exposition attractifs. C'est ainsi que Florence Lacroix m'envoie différentes propositions d'extensions Wordpress pour créer une « timeline » ou un outil de géolocalisation. Je ferai bon usage du premier mais ne pourrai pas découvrir les richesses du second. La page d'accueil spécifique s'enrichit d'un nouveau lien vers une frise chronologique illustrée. Enfin, ayant renoncé à contrecœur à un espace ludique matériel, je tenais à ce que figure sur le site un élément interactif. Je me renseigne auprès de Florence Lacroix pour savoir s'il serait possible d'inclure un quiz sur le site internet. Elle me renvoie dans la journée un lien vers une extension permettant de créer des questionnaires. Une sixième et dernière entrée prend place sur la page d'accueil spécifique.

La navigation entre les différentes pages se fait au moyen de « boutons » (« suite » ou « précédent ») qui se situent en fin de texte. Sur chacune des pages figure un lien hypertexte

qui renvoie à l'accueil spécifique de l'exposition (« retour au début de l'exposition »). Le public pouvant désormais choisir de déambuler à son gré dans l'espace virtuel de l'exposition, un gros travail de retouche d'images est nécessaire, tout autant qu'une réflexion aboutie sur la présentation qui sera la leur au sein des pages.

2. Outils et réalisation techniques

Je passe à nouveau de longues heures à prendre en main le CMS Wordpress afin de découvrir toutes les fonctionnalités qu'il propose. Pendant tout ce temps d'élaboration, Florence Lacroix la webmaster sera mon interlocuteur privilégié. Sandrine Peyssard me laisse « carte blanche » et supervise le projet. Marine Salès, de son côté, sera un soutien indéfectible contribuant tant aux aspects techniques que théoriques de ce projet numérique.

À mon arrivée en stage, je ne disposais sur mon poste d'aucun logiciel de retouche d'image, pas plus que d'un éditeur de source conçu pour la création ou la modification de code source. Après que le service informatique a mis à ma disposition les Droits Administrateurs sur mon poste, j'ai pu installer le serveur Wamp et créer une base de données intitulée « jep » grâce à l'application de gestion pour les systèmes de gestion de base de données « PHPMyAdmin ». Cette démarche est indispensable pour le fonctionnement et la création d'un site internet. Je place le dossier de Wordpress à l'intérieur du dossier Wamp pour que toutes les requêtes aboutissent correctement. Je mets en place la suite Adobe (incluant Photoshop pour la retouche d'images) que je m'étais procurée à mes frais pendant l'année du Master. J'en profite également pour installer l'éditeur de source pour Windows « NotePad++ ».

Pour intégrer les images dans les pages de l'exposition, je choisis de les faire apparaître dans un Slider et j'installe pour ce faire une extension Wordpress : « Easing Slider ». Cette extension à l'avantage d'adapter automatiquement la taille de l'image aux dimensions prédéfinies dans les paramètres du Slider. Cependant, je souhaite que le visiteur ait la possibilité d'agrandir les images au moyen d'un clic. Il faut donc reprendre le fonds numérisé et retaillé les images pour qu'elles apparaissent en grand format sur l'écran tout en gardant leur qualité. Je fais ensuite un premier travail de retouche avec Photoshop. La multiplication des impératifs m'amène à confier ce travail à Marine Salès qui s'est proposée pour alléger ma propre charge de travail et qui utilisera le logiciel « Gimp ». En peu de temps, mon éphémère collègue accomplit cette tâche et enregistre à partir de son poste les images sur

le Nas (espace de stockage informatique) dédié au service, ce qui me les rend accessibles depuis le mien.

Pour alimenter les pages Wordpress en images, il faut d'abord les télécharger sur la plateforme d'administration du site, ou « tableau de bord ». Lors de cette opération, je sacrifie certains visuels en raison de leur qualité ou en fonction de leur pertinence. Une fois que toutes les images sont accessibles depuis le tableau de bord via l'onglet « médias », il suffit de se servir de l'extension « Easing Slider » en créant des slides selon les différentes pages de l'exposition et d'y ajouter les images correspondantes. Afin d'aérer le texte, je fais le choix de placer deux sliders par page pour la plupart des parties. À ce travail de longue haleine succède celui de la description des images. Je dois désormais ajouter un titre à mes visuels et citer les sources dont ils sont issus. À ce moment-là, une angoisse me saisit : impossible de légender les images avec l'extension que j'ai choisie. Je fais alors appel à Florence Lacroix qui me soumet quelques idées dont l'esthétisme ne nous convainc guère. Qu'à cela ne tienne, je me plonge dans une recherche sur internet et trouve un semblant de solution à mon problème. L'extension « Meta Slider » propose bien d'afficher une légende sous l'image. Je fais le test mais là encore, un souci esthétique pointe le bout de son nez : la légende s'affiche systématiquement sur un fond noir, obstruant une partie de l'image. Je ne peux me résoudre à amputer les images de leur potentiel. Avec l'aide de Marine Salès, je prends en main l'éditeur de l'extension et vais fouiller dans la feuille de style CSS. Au bout d'un temps certain, nous parvenons à trouver l'élément correspondant à l'affichage des légendes. J'y ajoute un bout de code spécifiant que la légende ne doit apparaître qu'au survol de l'image avec la souris. Quelques essais nous sont nécessaires pour trouver la couleur du fond, la police et sa taille qui s'intégreront au mieux. Lorsque tout fonctionne, l'émotion est à la hauteur de celle qui nous saisit lorsque tout dysfonctionne. Bis repetita, soulagée d'avoir dépassé cet obstacle, je crée à nouveau l'ensemble des sliders correspondant aux pages. Automatiquement, un agrandissement de l'image est possible. Je choisis de l'ouvrir dans un nouvel onglet pour ne pas briser la continuité de la visite du public.

L'exposition virtuelle est prête. Il s'agit maintenant de s'atteler à la frise chronologique et au quiz. L'usage des extensions rend la tâche plus aisée que je ne l'avais imaginée. Pour le quiz, « Qzqr » permet de créer des questionnaires à choix multiples, d'ajouter un texte explicatif à la suite des réponses et génère les statistiques de réussite en fin de parcours. Pour manipuler tout cela, je me rends sur le site de l'extension, écris les questions du quiz que nous avons rédigées avec Marine Salès, et rédige les réponses

associées. L'extension génère ensuite un « shortcode » (balise de texte formatée et automatiquement interprétée par Wordpress) que je place dans une page créée pour le quiz.

Enfin, je me lance dans la création de la « Timeline », ou frise chronologique. Il m'a semblé intéressant de pouvoir offrir au public un aperçu des grandes dates qui ont marqué l'histoire de la citoyenneté par un accès simple, clair et direct. L'outil « Timeline JS » s'est révélé très efficace, alliant une facilité de manipulation et de nombreux choix pour modeler l'apparence de la frise.

Le site internet <https://timeline.knightlab.com> décrit précisément la marche à suivre. La seule contrainte attenante à cet outil est de posséder ou de créer un compte Gmail. En étant connecté à mon compte, je me rends sur la page du site sus-cité pour cliquer sur un lien qui me renvoie vers un tableur (Spreadsheet). Là, une grande quantité de modèles est disponible. J'opte pour ma part pour une apparence somme toute assez neutre, à laquelle j'ajoute simplement une couleur bleue, pour rappeler le code couleur du site extension des archives. Différentes colonnes correspondent aux différents champs à remplir qui apparaîtront sur la frise finale. Une grande précision est permise puisque je peux aller jusqu'à renseigner la date et l'heure exactes des événements que je souhaite mettre en avant. Je ne m'en servirai pas cette fois-ci, ne pouvant me trouver assez proche de l'Histoire pour en connaître jusqu'à la moindre minute. Après avoir rédigé le nom des événements, les dates et les textes qui s'afficheront sur la frise, je crée des liens hypertexte vers de nouveaux médias téléchargés et hébergés sur le site Wordpress. Ceux-ci serviront à illustrer la Timeline. Une dernière touche doit encore être apportée à cette réalisation. Sous les événements (image et texte associé) qui se succèdent chronologiquement un par un, figure une frise chronologique matérialisée qui permet au public d'accéder directement à un événement précis. Afin de donner une meilleure visibilité à cette fonction, j'ai ajouté des images miniatures comme repères des différentes dates. Une fois de plus Marine Salès me propose son aide et redimensionne toutes les nouvelles images au format 32px * 32px. Je télécharge ces nouveaux fichiers sur le tableau de bord de Wordpress et intègre ensuite les liens générés au tableur Google. Via le site timeline.knightlab.com et après avoir coché l'option « Publier sur le web » dans l'onglet « fichier » du tableur, je récupère un code identifié par la balise « iframe ». Cette dernière représente un élément de navigation imbriqué et permet d'ajouter une page HTML dans ma page Wordpress. J'intègre alors le code généré dans la page consacrée aux Timelines du site internet « Passeurs d'histoires ».

Enfin, j'ajoute un lien pour ces deux dernières fonctions (Quiz et Timeline) sur la page d'accueil spécifique de l'exposition virtuelle afin multiplier les possibilités d'approches du visiteur.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 17-18 SEPT 2016

// SITE DE L'HÔTEL DE VILLE (BAS CENON)

EXPOSITION : «LES CITOYENS : ARTISANS DU PATRIMOINE»

17 sept. (13h-18h), 18 sept. (10h-17h)

VISITES GUIDÉES D'ESPACES DÉDIÉS À LA CITOYENNETÉ

17 sept. (16h), 18 sept. (10h30 et 15h30)

// **PROMENADE URBAINE** - 18 sept. (départ de l'Hôtel de Ville à 10h30)

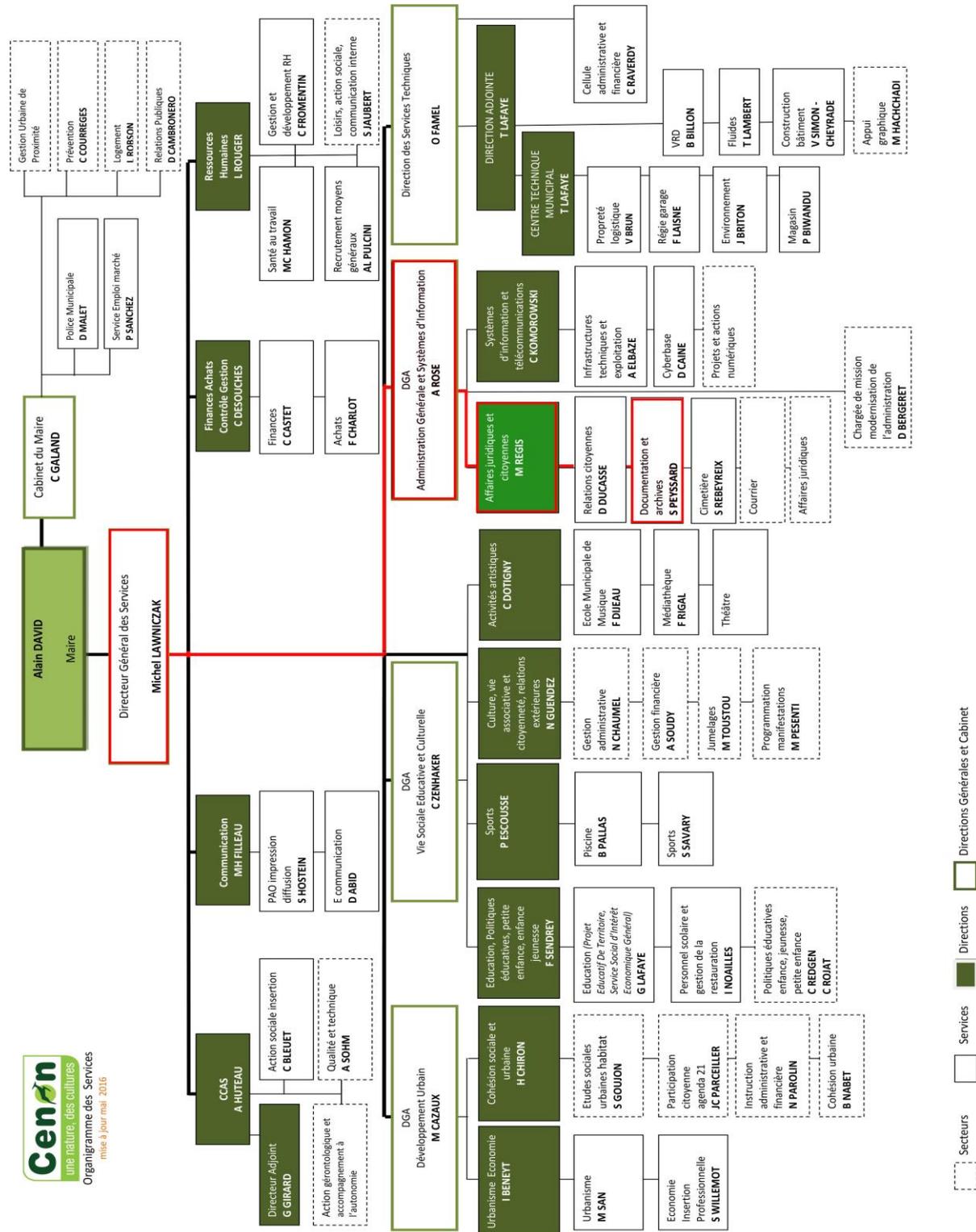
// **OUVERTURE DE L'ÉGLISE SAINT ROMAIN** - 18 sept. (14h-17h)

Rens. 05 57 80 70 41 - documentation-archives@ville-cenon.fr



ANNEXES

Annexe 1 : organigramme des services de la Mairie de Cenon





Patrimoine et citoyenneté

Les citoyens : artisans du patrimoine

Les racines de la citoyenneté puisent leur source dans l'Antiquité gréco-romaine, au IV^{ème} siècle avant J-C. La ville était alors organisée en cité, hiérarchiquement divisée entre les citoyens, les non-citoyens libres (femmes, enfants, métèques et affranchis) et les non-citoyens non-libres (esclaves principalement). Dès l'Antiquité le terme de citoyen qualifie un homme qui participe à la vie de la cité. Aristote définit cette cité comme l'ensemble des citoyens qui la composent. C'est au sein de sociétés démocratiques que peuvent se développer et s'exercer les droits et devoirs du citoyen. Bien que le droit de citoyenneté n'y soit que très rarement accordé, la démocratie athénienne est un bon exemple de système qui privilégie la participation collective des citoyens dans le développement de la cité. Ils peuvent ainsi prendre part lors de débats publics à l'organisation sociale, financière, militaire ou encore politique de la ville. L'Agora (« le marché ») se fait alors le lieu emblématique de rencontres, de dialogues et de discussions animées sur la politique de la ville. Si l'on se tourne du côté de Rome, on peut y découvrir les origines de la république (« res », la chose, « publica », publique). La construction du mot qui prendra tant d'importance en France quelques centaines d'années plus tard renvoie d'emblée à sa valeur collective. Ici, c'est sur le Forum (« place publique ») que se déroulent les débats enflammés ou les discours de tel Cicéron sur les affaires publiques de la ville. Dès son apparition, la citoyenneté est donc intimement liée à des lieux. Ces lieux symbolisent alors le partage, l'échange et les dialogues.

Par la suite, la citoyenneté a su traverser les âges malgré sa disparition face à des régimes impériaux ou monarchiques. **Le citoyen de la démocratie doit pour un temps céder sa place au sujet d'un royaume gouverné par la religion catholique et le principe de droit-divin dont le roi est l'unique détenteur. La citoyenneté se fait alors discrète dans les consciences pour finalement s'éveiller et investir le territoire français au crépuscule du XVIII^{ème} siècle avec la Révolution française. Peu à peu les préceptes de l'église sont abandonnés au profit d'un gouvernement laïque porté haut par le système éducatif (lois Ferry). Ancré dans la République par des valeurs fortes, le patrimoine qui s'est construit autour de cette idée témoigne de son importance, de sa nécessité et surtout de sa réalité. A la même période, une figure incontournable de la construction de la citoyenneté apparaît dans sa dimension actuelle : la mairie. Elle se veut alors à la fois représentante de l'état dans certaines de ses fonctions et écrin de l'expression citoyenne. Bâtie dans la ville, pour la ville, elle assure une collégialité des décisions qui concernent la cité. De nombreuses branches de la citoyenneté s'épanouiront sur ce socle solidement enraciné dans l'histoire que représente la Révolution française. Encore aujourd'hui la citoyenneté n'en finit pas de se construire, s'adaptant aux nouveaux outils de communication et d'action publics, investissant le champ virtuel par une présence sur des plateformes numériques, accompagnant les métamorphoses de la société démocratique.**

De 1789 à nos jours, nombreux sont les bouleversements qui ont contribué à améliorer l'exercice de la citoyenneté. L'exposition « Les citoyens, artisans du patrimoine » sera l'occasion de revenir sur les éléments essentiels à la construction de cette citoyenneté. **Les espaces publics de participation et d'engagement, matérialisés ou dématérialisés, se multiplient en même temps que les valeurs et principes républicains se déclinent au gré de leur application quotidienne. Les récents travaux entrepris au sein de la mairie de Cenon pour améliorer l'accueil des citoyens et le dialogue avec les habitants témoignent de ce lien indéfectible qui unit une histoire citoyenne et des lieux de mémoire.**

Image de fond : La liberté guidant le peuple - Eugène Delacroix, 1830



Les citoyens, artisans du patrimoine

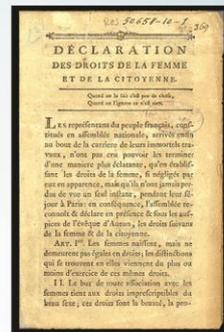
Citoyenneté et République française la naissance d'un idéal (1789 - 1804)



Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen
Le Barbier l'aîné, 1789. Source : gallica.bnf.fr



Unité, indivisibilité de la République : s.n., 1793-1794.
Source : gallica.bnf.fr



Les droits de la femme. A la Faine : Olympe de
Gouges, 1789-1793. Source : gallica.bnf.fr

La citoyenneté, née dans l'Antiquité, est adoptée par la France lors de la Révolution française en 1789. Bercée par les mouvements successifs de divers gouvernements et régimes, elle grandit au fur et à mesure de la prise en compte de l'individu et du recul de l'influence religieuse en matière de politique publique.

Jeune pousse sous la première République instaurée en 1792, la citoyenneté fleurira sur diverses branches selon son usage et ses applications. Elle est appuyée par des principes juridiques forts et des valeurs républicaines qui ne la quitteront pas. Les droits des individus sont fondés et officialisés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen promulguée en 1789. Cette déclaration fait apparaître les premiers mots de ce qui deviendra la devise de la France en assurant la liberté de chacun et l'égalité des hommes en droit. Durant l'année 1789 de nombreux symboles de la République française apparaissent (drapeau tricolore, Marianne, bonnet phrygien...).

Pourtant à cette époque les seuls citoyens étaient des hommes qui, de surcroît, devaient s'acquitter du paiement du « cens », somme versée à titre d'impôt pour pouvoir accéder au statut de citoyen et au droit de vote. Olympe de Gouges s'est battue pour le droit des femmes. Elle rédige en 1791 une Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne qu'elle souhaite soumettre à l'Assemblée nationale. Le texte sera refusé par la Convention.

Mais les bases sont bel et bien posées et le socle de la citoyenneté, s'il peut ployer, ne se rompra pas. Pour preuve, la création des communes en décembre 1789 va favoriser l'engagement citoyen en même temps qu'elle assure un lieu de participation et de prises de décisions collectives. La mairie se veut à la disposition des habitants de la commune pour l'expression de leur citoyenneté.



Hôtel Soubise, rue du Chaume, archives :
s.n., 18ème siècle. Source : gallica.bnf.fr



Mairie de Cenon, 2016



Prise de La Bastille, le 14 juillet 1789 : C. Thevenin, 1790.
Source : gallica.bnf.fr



Aux armes citoyens !! soldats français : C. Katz, 1794.
Source : gallica.bnf.fr

LES ARCHIVES : MÉMOIRE DES CITOYENS

Les archives à leurs débuts

La création des Archives nationales lors de la Révolution découle d'un besoin de centraliser les informations afin d'avoir une meilleure connaissance de la population française. Ce besoin s'accompagne d'une prise en compte de la nécessité d'avoir un accès fiable et pérenne aux différentes facettes administratives de la vie publique en même temps qu'il traduit une volonté de faire vivre l'histoire.

Les citoyens, artisans du patrimoine

Citoyenneté et République les attaches juridiques et sociales (1804 - 1905)



Portrait de Jules Ferry : E. Prou, 1860-1880.
Source : gallica.bnf.fr



Code Napoléon. L'empereur montre les articles du code civil à l'impératrice : F.A. David, 1807. Source : gallica.bnf.fr



La Civilité portative : Dorgez, 1792.
Source : gallica.bnf.fr

Quelques années plus tard, la **citoyenneté bénéficie d'un cadre légal stable**. La volonté de **Napoléon 1^{er} d'unifier la nation et d'étendre son empire l'amène, en 1804, à promulguer le Code Civil**. Celui-ci, de nombreuses fois modifié et augmenté, reste encore à ce jour le **fondement des droits civiques du citoyen**.

Les années passent, les Républiques avec elles... Une courte période accueillera la deuxième République entre 1848 et 1852 qui, malgré sa fugacité, verra se briser les chaînes de l'esclavage. **Ce n'est qu'en 1870, soit quatre-vingt ans après la Révolution, qu'un gouvernement démocratique durable se met en place avec l'avènement de la troisième République**. Cette période charnière dans l'histoire de France regorge d'éléments qui ont contribué au renouvellement de la citoyenneté, notamment en matière d'éducation. Face à un taux d'alphabétisation encore bas, la diffusion en masse du savoir que permet l'émergence des procédés techniques de reproductibilité va peu à peu mener l'État à se préoccuper davantage de l'éducation de la population. **Les lois Ferry de 1881 et 1882 vont dans le sens de la laïcité des espaces publics**. Elles instaurent une école gratuite, une instruction obligatoire et un enseignement public laïc.

La loi relative à la liberté d'association, soumise par Waldeck-Rousseau et adoptée en 1901 vient doter la République d'une nouvelle forme d'engagement citoyen. Tout individu est alors en droit de créer une association sans demander une autorisation préalable à l'État. Les lieux d'action citoyenne libre où l'expression de chacun peut se développer, s'affirmer ou tout simplement exister se multiplient.

Quatre ans plus tard, en 1905, la citoyenneté s'affranchit de son joug religieux grâce à Aristide Briand qui promulgue la loi de la séparation de l'Église et de l'État. **Dégagé des contraintes cléricales, le pouvoir politique est maintenant assuré de sa neutralité**. Dans le même temps, la liberté de culte est accordée à titre privé et l'espace public se fait laïc.



Loi relative à la liberté d'association : Journal officiel de la République française, 1901.
Source : gallica.bnf.fr



Calendrier Républicain : Dupont, éditeur, 1849.
Source : gallica.bnf.fr



Loi de séparation des Églises et de l'État : 1905.
Archives nationales

LES ARCHIVES, MÉMOIRE DES CITOYENS

La création de l'Association des archivistes français

En 1904, les conservateurs des Archives nationales et les directeurs d'Archives départementales participent à la création de l'Association amicale professionnelle des archivistes français. Cette association est désormais connue sous le nom de l'Association des Archivistes français (AAF). **Participant incontournable des débats qui animent la sphère des archivistes, elle est une cellule de soutien, d'accompagnement et d'innovation pour les professionnels du métier.**



Les citoyens, artisans du patrimoine

Les horizons de la citoyenneté (1905-1957)



Les traités de Rome, 1957. Source : touteleurope.fr



Le vote des femmes. Section de vote à Montmartre, Agence Mourisse, 1914. Source : gallica.bnf.fr



Eleanor Roosevelt observe la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: O.N.U., 1978. Source : un.org

La troisième République sera particulièrement affectée par la Guerre. En 1914 comme en 1939 l'engagement militaire n'est pas une option et de nombreux citoyens sont réquisitionnés pour défendre leur patrie. **Soucieux de préserver une liberté durement acquise, ou conquise, les soldats sont habités par le sentiment citoyen d'appartenir à une nation unie, ce qui les encourage à partir au combat pour porter et protéger les valeurs de la République.**

Abolie en 1940, sa petite sœur lui succède dès la fin des conflits et la IV^{ème} République restera fidèle aux principes et valeurs portés par les gouvernements et constitutions précédents jusqu'en 1957. **La citoyenneté accompagne ces bouleversements et en 1944 le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes par une ordonnance signée par Charles de Gaulle depuis Alger.** Parallèlement, les lois pour réglementer et aménager le travail des enfants s'étoffent. **Les heures de travail sont limitées et l'âge minimum pour commencer à travailler augmente. En France, la citoyenneté ne s'acquiert pas avant l'âge de 18 ans.**

Au sortir de la guerre, l'Europe puis le monde entier prend conscience de l'importance de la protection des droits individuels et **en 1948 la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris, au Palais de Chaillot.** Rappelant les droits et les libertés de chacun, cette déclaration a surtout une valeur symbolique. Unifiant le regard des peuples vers un horizon commun, elle préfigure **l'émergence de la Communauté Économique Européenne définitivement concrétisée par le Traité de Rome signé en 1957 dans une salle du Capitole à Rome.** La toute nouvelle Union Européenne réunit six pays (Italie, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique et France).

C'est grâce à cette convergence des politiques nationales et internationales que les peuples se redéfinissent à l'aune d'une fraternité libre, moins assujettie à des territoires. La citoyenneté franchit les frontières, rencontre ses homologues étrangers et soutient le mouvement des sociétés.



P4189 - Archives Nationales - Galerie des Drapeaux. Source : gallica.bnf.fr



Carcaraeu, les enfants mettent en caisse les boîtes de sardines : agence Roi, 1914. Source : gallica.bnf.fr



Appel du général de Gaulle, 18 juin 1940. Source : gallica.bnf.fr

LES ARCHIVES, MÉMOIRE DES CITOYENS

De la conservation des archives...

Au cours du XX^{ème} siècle, les lois balisent plus strictement la communicabilité et la conservation des documents des services d'archives. Le décret du 10 juillet 1936 réglemente la gestion des archives en rendant le versement des documents produits par les administrations publiques obligatoire, en même temps qu'il soumet toute destruction à l'autorité des Archives nationales. En 1945, une Direction des Archives de France est créée pour assurer l'application du décret. La reconstruction de la société d'après-guerre passera aussi par l'expansion des services d'archives, fidèles gardiens des mémoires.



Dialogues citoyens : un regard sur l'Europe (1958-2016)



Affiche de référendum, 1958.
Archives municipales de Cenon.



Page de signature de la constitution française du 4 octobre 1958.
Archives nationales. Source : wikipedia.org



La France dans l'Union européenne.
Mairie de Cenon

En 1958, Charles de Gaulle propose de réviser la Constitution afin d'assurer la **stabilité de la République et du gouvernement**. **Soumise à l'appréciation des citoyens par référendum, la nouvelle Constitution est adoptée en 1958 et entraîne l'établissement de la Vème République, encore en vigueur aujourd'hui.**

L'élection du Président au suffrage universel, tardivement mise en place en 1962, signe l'entrée de la France dans une nouvelle République. Les gouvernements de la Vème République se montreront plus ou moins progressistes en matière d'autonomie et de protection des citoyens. **La loi Veil, en faveur de l'interruption volontaire de grossesse (1975), l'abolition de la peine de mort (1981) ou encore, plus récemment la signature de la Charte pour l'environnement (2004) sont autant d'avancées marquantes. De moins en moins récepteur agissant le citoyen devient lentement l'acteur de sa citoyenneté. En 2011, la création de la fonction de Défenseur des Droits confirme l'émancipation et l'indépendance des actes citoyens.** Les Droits de l'enfant sont un aspect majeur promu par cette autorité.

La fin du XXème siècle sera propice à un élargissement des valeurs citoyennes. Les territoires nationaux s'ouvrent pour permettre une meilleure application des droits de l'Homme à l'échelle européenne. **Le Traité de Maastricht signé en 1992 (profondément modifié par le Traité de Lisbonne en 2007) instaure la « citoyenneté européenne ».** Celle-ci accorde des droits juridiques et civiques à tout citoyen issu d'un État membre de ce qui est désormais l'Union européenne. Elle arbore ses propres symboles, à l'image de ceux de la République française, tels que le drapeau aux 12 étoiles, l'hymne européen (L'ode à la joie de Beethoven) et la devise fédératrice qui tient compte de la diversité des peuples (« Unie dans la diversité »). **En 1999, les alliances économiques des pays membres sont concrétisées par le lancement de la monnaie unique : l'euro.**

Les nouveaux modes de communication apportés par les outils numériques entraînent les sociétés vers un système de participation en réseaux qui témoigne d'une approche résolument postmoderne des enjeux de la vie civique. **Le langage de la citoyenneté s'enrichit, se multiplie et évolue dans de multiples sphères, sécurisées et mouvantes.**



Archives de la seconde guerre mondiale.
Archives municipales de Cenon



Loi pour l'élection du président au suffrage universel, 1962.
Source : gallica.bnf.fr



La construction européenne, s.d., s.n.
Source : touteurope.fr

LES ARCHIVES, MÉMOIRE DES CITOYENS

... À la protection des identités individuelles

Tout citoyen est autorisé à consulter les archives publiques. La liberté d'accès à ces documents est contrôlée par une commission créée en 1978. La CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) a pour fonction de faciliter la communication des archives publiques aux citoyens en cas de réticence de la part des administrations. Dans le même temps, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) adapte les dispositions de protection des données personnelles et de la vie privée à l'univers informatisé. En 2015 ont été ouvertes les archives de la Seconde Guerre mondiale relatives aux juridictions et à la police judiciaire.



Les citoyens, artisans du patrimoine

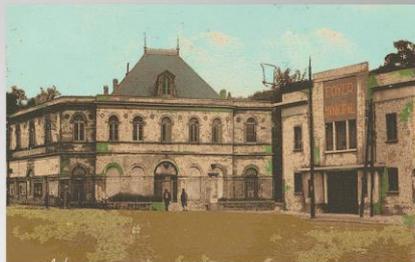
Actes citoyens et débats publics L'engagement citoyen : des espaces privilégiés

Les actes de citoyenneté sculptent le modèle politique et social dans lequel les hommes et femmes français évoluent. A écouter la voix des habitants d'une commune, **trois lieux semblent sortir du lot et représenter formellement les espaces de participation et d'engagement individuel ou collectif.**

Le premier lieu emblématique de ces démarches depuis la création de la République est, bien sûr, **la mairie. Bâtie au cœur de la commune pour être au plus près des habitants, ses rôles et fonctions sont nombreux.** Miroir des identités qu'elle reçoit et représente, la mairie d'aujourd'hui multiplie les moyens et les supports pour faciliter les démarches des habitants et la prise en compte de leurs opinions. **Aménagement de l'espace, proximité et accessibilité des services publics, protection de l'ordre public** sont autant de missions qui lui sont attachées.



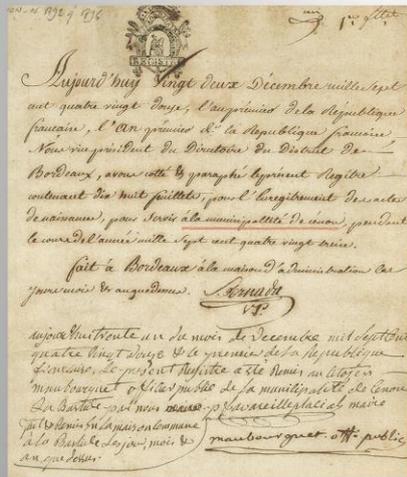
Conseil municipal de Cenon, 1991. Archives municipales de Cenon



La mairie et le foyer municipal, carte postale, 1951, collection Szanz. Colorisée par Marine Salès. Archives municipales de Cenon.

En interne, elle est le réceptacle des identités locales en dressant les actes d'état-civil. Certains de ses locaux sont également à la disposition du public, par exemple lors du déroulement des conseils municipaux (ouverts à tout citoyen) ou encore lorsqu'il s'agit d'accueillir des événements artistiques dans la salle de spectacle communale. Enfin, **elle prend en charge les fonctions électorales à l'échelle de la commune.** Pour préparer l'ensemble de la population aux fonctions citoyennes, certaines mairies mettent en place des Conseils Municipaux des Jeunes, avatars des réunions des adultes.

Pour s'assurer de la prise en compte de son opinion le citoyen peut avoir recours à l'élément essentiel de la démocratie : le droit de vote. Celui-ci, s'il n'est pas obligatoire, est un acte fondamental qui oriente la représentation des pouvoirs et contribue aux choix de conduite politique du pays. Oscillant entre l'intime de la conviction et l'exposition de l'idéal, le vote actualise les volontés individuelles dans l'image d'une ambition commune.



Première page, registre de naissance de Cenon, 1792. Archives municipales de Cenon.



Bureau de vote, élections municipales 2014. Mairie de Cenon.



Mairie de Cenon, 2016. Archives municipales de Cenon.

LES ARCHIVES : MÉMOIRE DES CITOYENS

Les citoyens dans l'histoire

Sans collecte ou sauvegarde de la mémoire de personnalités qui l'ont guidée, la « grande Histoire » n'existerait pas. Il en va de même pour les multiples histoires qui composent la mélodie locale d'une municipalité. Après la Révolution française, par le biais des services d'archives la mairie devient garante des identités citoyennes, conserve les traces de tout acte d'état-civil et préserve ainsi la longévité de la fabrique des histoires dans l'Histoire.



Les citoyens, artisans du patrimoine

Actes citoyens et débats publics L'engagement citoyen : des espaces privilégiés

D'autres espaces symbolisent la richesse des identités citoyennes locales ou nationales : **les associations**. La diversité des intentions qui les construisent apporte à ces lieux une dimension plurielle non négligeable. De l'association de loisirs à l'association porteuse d'engagements (politiques, artistiques, sociaux...), toute expression citoyenne trouve son endroit de réalisation. **Les tâches associatives peuvent alors se décliner selon quatre axes principaux qui recourent l'ensemble des facettes de la vie quotidienne du citoyen : le partage des idées, la défense des droits individuels, l'action caritative et l'entraide collective**. Soutien indispensable aux habitants, elles contribuent à l'intérêt général par la promotion d'idées ou l'accomplissement de missions de service public.



Cenon, une ville dans l'histoire, 1997. Archives municipales de Cenon.



Ecole Lavoisier, Paris, agence Rol, 1921. Source : gallica.bnf.fr

Ces lieux sont certes très adaptés pour les adultes, mais qu'en est-il pour les plus jeunes ? Sont-ils pour autant en dehors de ces préoccupations qui semblent habiter exclusivement le monde adulte ? **Les missions des écoles et des services éducatifs prouvent que non**. Aujourd'hui, les enfants sont sensibilisés dès le plus jeune âge aux enjeux de la vie publique et la formation du citoyen peut désormais s'entreprendre dès le primaire. **A taille réduite et adaptée, l'école réunit alors les conditions d'application des règles de vie commune, repérées, discutées, choisies, nécessaires au vivre-ensemble. Espace laïc de partage, de discussion et de dialogue, elle forme une sorte d'état miniature qui prépare l'enfant à son entrée dans la citoyenneté**. Plus largement, elle offre aux jeunes le savoir et la connaissance d'un passé et de valeurs qui ont construit la République et la démocratie. **En cela, son rôle de décryptage et de transmission du patrimoine historique républicain revêt une dimension collective**.

Ces quelques exemples d'espaces de participation ou de formation à la vie citoyenne ne sont pas exhaustifs. **La rue, qui appartient au peuple, est parfois le témoin des inégalités et des entraves mais elle est aussi le reflet de la diversité des identités qui habitent la ville, du respect, de la tolérance et de la liberté dont chacun fait preuve, à sa mesure**. Pour être spectateur de la citoyenneté, il suffit parfois simplement de s'asseoir sur un banc public.



Campagne d'affiches, Limonde&Co, 2013. Source : archiviste.org



Grève de 24 heures, agence Meurisse, 1934. gallica.bnf.fr

LES ARCHIVES : MÉMOIRE DES CITOYENS

De l'ombre à la lumière : la valorisation des archives

Grâce à leur statut hybride, mêlant dans l'administration de la ville des enjeux artistiques, sociaux ou juridiques, les archives accueillent des documents d'horizons disciplinaires variés. L'harmonisation des nombreuses voix citoyennes portées par les écoles ou les associations au sein des services d'archives contribue à l'enrichissement du paysage culturel de la ville. Dans le souci de diffuser les trésors de l'histoire au plus grand nombre, la rencontre de ces différents acteurs donne souvent lieu à une valorisation originale du patrimoine.



Les citoyens, artisans du patrimoine

Le numérique au service du citoyen : entre débats virtuels et actions réelles

Depuis plusieurs années, les nouvelles formes de communication et de participation au débat public ont redéfini les notions d'espaces publics. **Aux espaces matérialisés répondent des espaces dématérialisés qui envahissent le quotidien des citoyens.** L'émergence des cultures numériques s'accompagne de nombreuses réflexions autour du statut de l'individu dans l'univers virtuel. **Les valeurs de la République doivent désormais se penser à l'aune d'un nouvel espace public, celui d'internet et des réseaux informatiques.** Ces nouvelles questions génèrent des débats quant à la protection des identités, la modération des contenus en ligne ou l'accessibilité au numérique pour tous. **L'État, dans son projet de loi pour une République numérique (2015) tente de se saisir de ces enjeux.** Ce projet s'appuie sur la contribution des citoyens qui ont pu participer à son élaboration par l'envoi d'articles électroniques et serait le premier à avoir été **co-construit pour une meilleure application des principes de liberté, d'égalité et de fraternité.**



Pour une république numérique, projet de loi, David Alvarez, 2015.
Source : gouvernement.fr

Dans un univers aussi empreint de données numériques que le nôtre, la multiplication de ces projets devient une priorité pour que les citoyens soient à nouveau partie prenante des décisions politiques, culturelles et sociales qui les concernent. **Mais l'efficacité de ces projets n'est pas toujours au rendez-vous. L'effectivité du projet de référendum « d'initiative partagée », plateforme d'expression citoyenne sur des questions d'ordre public mise en ligne en 2015, reste pour le moins timide,** aucun texte de loi n'y ayant encore été publié. La citoyenneté numérique se pare de visuels évocateurs dont le discours signifiant est parfois absent. La présence d'une médiation modératrice pour veiller à jouer le rôle de décryptage et à transmettre la pluralité des sens portés par une image est indispensable. **Être citoyen en 2016 demande de se servir de l'environnement numérique tout en se dirigeant vers la concrétisation des savoirs, des places de pouvoirs puisés dans le virtuel.**



Les outils de communication au service du citoyen : Maire de Cenon, 2016.
Archives municipales de Cenon.



Atelier de numérisation des archives : maire de Cenon, 2016.
Archives municipales de Cenon.

www.cada.fr/saisir-la-cada-4.html
<http://www.villes-internet.net/association/qui-sommes-nous/internet-citoyens/>
www.archivistes.org/place-publique.fr/au-web-citoyens
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne>
<https://www.cnll.fr>

LES ARCHIVES : MÉMOIRE DES CITOYENS

Les archives à l'ère du numérique

Les archives sont encore l'objet de préjugés peu attrayants, professionnel poussiéreux traitant des documents poussiéreux. Cette vision du travail de l'archiviste ne saurait être plus faussée à l'heure du numérique. Avec l'avènement de nouveaux supports et objets de communication et de traitement documentaire, les services se modernisent et investissent un univers coloré, dynamique, interactif et attractif. Mais la transition vers le numérique est loin d'être achevée (en France seulement 1% des archives sont numérisées). La volumétrie des informations numériques est en constante croissance alors que la dématérialisation des archives traditionnelles reste un enjeu de taille. À cela s'ajoute une problématique de l'évolution rapide des outils de lecture qui peut mettre à mal les possibilités d'accès aux informations sur le long terme.



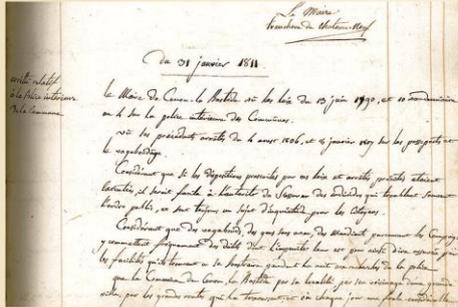
Les citoyens, artisans du patrimoine

Cenon : une ville élue

Un citoyen dans la ville : responsabiliser et éduquer

Au sortir de la Révolution française, le paysage de la France amorce une métamorphose guidée par les nécessités nouvelles ouvertes par la citoyenneté. Cenon, ville dont l'histoire ne cesse de s'enrichir au fil des découvertes, n'échappe pas à cette règle. Dès l'établissement de la première République en 1792, une figure historique de la ville prend position : Joseph Tranchère de Chateaufort. Remplacé au bout d'un an, il fera à partir de 1808 un long mandat de 22 ans et contribuera à l'épanouissement de la ville.

Le citoyen est régulièrement consulté sur les choix politiques de gestion de la ville au moyen d'enquêtes. Il fait aussi parfois entendre sa voix par le biais de pétitions.



Arrêté municipal relatif à la police intérieure de la commune, registre des arrêtés et délibérations du conseil municipal de Cenon, 1-D-1.1



Arrêté relatif à la circulation des animaux sur la voie publique. Archives municipales de Cenon, 1-D-1.2

Les préoccupations de l'époque se retrouvent dans les registres des délibérations et arrêtés municipaux. Relativement épargnée par les violences soudaines de la Révolution, Cenon conserve le souvenir de la vague républicaine qui a transformé les modes de vie. L'ordre et la tranquillité des habitants semblent un souci majeur des élus. Bals, marchés, circulation, le citoyen qui investit la voie publique est strictement encadré et tout débordement, sévèrement puni.

À parcourir les lignes écrites par les membres de conseils municipaux d'un siècle à présent lointain, on s'aperçoit qu'à l'aube de la république, la vie religieuse occupe encore une large place au sein des discussions communales. Souvent conduits par de forts contribuables, nom donné aux riches propriétaires fonciers, les aménagements relatifs aux édifices religieux trouvent dans les textes un espace où ils cohabitent avec propositions budgétaires et questions administratives.

La croissance démographique encourage le développement des bâtiments scolaires. Là aussi, les mutations s'imposeront plus tard mais la mairie prend déjà soin de faire bénéficier certaines familles indigentes d'une instruction gratuite.



Eglise Sainte-Marie de La Bastide, Bordeaux, 19ème. Source : gallica.bnf.fr



Registre de délibérations du Conseil Municipal de Cenon, 1-D-1.2. Archives municipales de Cenon

LES ARCHIVES, MÉMOIRES DES CITOYENS

Les archives de cenon

Les registres d'État-civil attestent de l'existence des personnes. Conservés dans les bureaux de la mairie dédiés aux archives depuis la Révolution, leur tenue est essentielle pour la sauvegarde des identités. Le plus ancien registre dont dispose le service des archives de Cenon remonte à 1666.

Registre paroissial, 1778-1786. Archives municipales de Cenon.





Les citoyens, artisans du patrimoine

Cenon : une ville élue Un citoyen dans la ville : (re)construire et communiquer

De nombreuses années après une annexion du quartier de La Bastide durement arrachée par Bordeaux à la ville de Cenon, la ville saura se reconstruire. L'après-guerre est favorable à un climat de développement. **La mécanisation du monde ouvrier et les progrès en matière sociale permettent également aux habitants de la ville de profiter davantage de leur temps-libre et des loisirs.**

La politique menée par René Cassagne, maire élu en 1948 qui restera à la tête de Cenon durant vingt années, témoigne d'une ambition de dialogue et de communication avec les habitants. Plusieurs initiatives et projets modifient peu à peu le paysage social et politique de la ville.

Les bulletins municipaux, créés en 1949, sont à la disposition des citoyens. Publiés d'abord annuellement puis deux fois par an, ils diffusent des informations aux administrés sur les projets de développement et les visées culturelles, artistiques ou sociales de Cenon.



René Cassagne, années 1960.
Archives municipales de Cenon.



Bulletins municipaux, 1950, 1951.
Archives municipales de Cenon.



René Bonnac lors de la campagne électorale de 1994.
Archives municipales de Cenon.

En 1960, le maire lance un grand projet d'urbanisation pour accompagner l'expansion démographique et favoriser l'approfondissement du lien social. **La création de nombreux logements locatifs dans la Zone à Urbaniser en Priorité sur le plateau de Cenon répond à un besoin de modernisation et préfigure les intentions d'accueil et d'installation d'une population qui ne cesse de s'accroître et de se diversifier.** Ces volontés se concrétiseront quelques années plus tard et seront prolongées par les successeurs de René Cassagne.

La disparition du maire en 1968 frappera « durement à la tête de son administration » la ville de Cenon. **Ces termes, empruntés à René Bonnac, rendent compte du souvenir impérissable que laisse derrière elle l'empreinte des nombreuses actions et entreprises de René Cassagne que le nouveau maire reconduira jusqu'en 1995.**



Magasin d'archives à Cenon avant 2013



Façade de l'entreprise de réinsertion professionnelle «Arc-en-cycle», 1997.
Archives municipales de Cenon.

LES ARCHIVES, MÉMOIRE DES CITOYENS

Le service d'archives, un précieux trésor

Le développement urbain de la ville doit aller de paire avec une bonne conservation des documents qui ont trait aux différents projets entrepris, tant dans un souci de mémoire que pour leur valeur juridique. La mairie de Cenon, sous l'impulsion de Dominique Bergeret, documentaliste, crée son propre service d'archives dans le début des années 1990.

Maquette de la ZUP de Cenon, 1965. Archives municipales de Cenon.



Les citoyens, artisans du patrimoine

Cenon : une ville élue Un citoyen dans la ville : se développer et accueillir

L'émergence des outils informatique pousse la société à évoluer à un rythme précipité. **Simultanément, l'ouverture des frontières, la mondialisation trouvent un écho symbolique et humain dans le quotidien des administrés de Cenon. La ville se pare des couleurs de nombreuses nationalités et multiplie les projets pour accueillir ces nouvelles richesses, gages d'une diversité à l'image d'un nouveau siècle.** Cependant, face aux reculs des gouvernements sur la question du droit de vote auxquelles elles n'ont toujours pas accès, ces nouvelles identités investissent amplement la vie associative, miroir démocratique où se logent les citoyennetés tronquées.



Alain David, fête du Cypressat, 2016. Mairie de Cenon.



Pin gravé par Mier, Parc Palmer, 2012. Mairie de Cenon.

La modernisation des services est soutenue dans et pour la ville par Alain David qui prend ses fonctions de maire en 1995. L'ensemble de l'équipe municipale constituée porte haut la politique sociale et culturelle de la ville tout en apportant un soin particulier aux questions écologiques, enjeu majeur de notre époque.

Le XXIème siècle est marqué par une avancée fulgurante des moyens de communication qu'il devenait urgent de rattraper, d'abord de manière concrète. Par exemple, la création de la ligne de tramway offre en 2003 la possibilité aux habitants de Cenon d'accéder aisément à la plupart des lieux publics d'expression citoyenne ou même de loisirs. **De manière plus dématérialisée ensuite, puisque le site internet de la ville, créé en 2000 propose nombre d'entrées variées selon les attentes ou besoins des citoyens.** On y trouve aussi bien des explications sur l'ensemble des démarches administratives que la liste des associations de la ville ou encore une page dédiée à son histoire. Les archives l'illustrent par un aperçu des nombreuses expositions réalisées au cours de ces dernières années ou par la valorisation de fonds privés, donnés aux service d'archives.



Rayonnages mobiles du magasin d'archives, 2016. Mairie de Cenon.



Parc du Cypressat, 2016. Mairie de Cenon.

LES ARCHIVES, MÉMOIRES DES CITOYENS

La conservation des archives

Les nombreux réaménagements des bâtiments de la mairie ont impacté le service d'archives de Cenon. Une meilleure prise en compte de la nécessité d'une sauvegarde sécurisée des documents a permis leur dépôt dans des magasins munis de rayonnages mobiles qui ont pour fonctions à la fois de protéger les archives mais aussi de faciliter les recherches des agents.





Les citoyens, artisans du patrimoine

Cenon : une ville bâtie Cenon se métamorphose

L'annexion du quartier de La Bastide en 1865 par la ville de Bordeaux ampute Cenon d'une grande part de sa vie active et de sa vitalité. Ville ouvrière, il faudra de réels efforts tout au long du XXème siècle pour y rebâtir une commune indépendante, moderne et dynamique.

Le visage de Cenon se modifie au profit, entre autres, d'un réaménagement des services publics pour être au plus proche des citoyens cenonnais. Situé dans le quartier des Cavailles depuis 1876, l'Hôtel de Ville s'installe sur l'ancienne propriété Guithon, rachetée en 1913. Au cours du XXème siècle et pour répondre aux besoins de la population croissante, deux annexes à la mairie sont développées : l'annexe de la Marègue est créée en 1980 et l'annexe du Château Trançère, en place depuis les années 1960 est transférée dans le quartier Palmer en 1985.



La mairie, années 1920. 1F1 4/19. Collection Saenz. Archives Municipales de Cenon.



Mairie de Cenon

En 2008, de grands travaux de rénovation sont entrepris pour optimiser l'accueil des habitants. **Les services se centralisent dans un bâtiment faisant face à la mairie, le Pôle administratif municipal.** Peu à peu, le changement prend forme et en 2010 la salle de spectacle **Simone Signoret** est totalement détruite pour laisser place à des espaces de travail. **Urbanisme, Éducation, Centre communal d'Action sociale et autres services dont les activités contribuent à l'amélioration du cadre de vie des Cenonnais prennent possession des nouveaux locaux mis à leur disposition.**

Dans le même temps, les transports se développent. En 2001, seul l'accès routier permettait d'accéder au site de l'Hôtel de ville. Entre 2000 et 2003 se dessinent les voies du tram qui permettent un meilleur accès aux services publics et simplifient les démarches administratives des citoyens au sein de leur mairie.

Dernièrement, le déménagement de l'accueil du service Relations citoyennes et État-civil dans de nouveaux locaux va permettre la création d'une nouvelle salle des mariages. **L'espace Simone Signoret a été créé rappelant ainsi à la mémoire de chacun les grandes heures de cette salle de spectacle aux multiples fonctions. Enfin, la mairie réhabilite la salle de conseil municipal en la modernisant par l'acquisition d'équipements de nouvelles technologies pour recevoir débats et délibérations.**



Site de l'Hôtel de ville - Mairie de Cenon.



Espace Simone Signoret - Mairie de Cenon.

LES ARCHIVES, MÉMOIRES DES CITOYENS

La constitution des fonds au service de la valorisation

La contribution des habitants de Cenon est essentielle pour assurer la sauvegarde et la pérennité des changements qui ont métamorphosé le visage de la ville. L'évolution du quartier de la mairie est tangible, entre autre grâce au don de Madame Dalmas qui a généreusement transmis au service un agrandissement encadré d'une carte postale représentant le secteur au début du siècle dernier.

Nouvelle salle du Conseil Municipal - Archives municipales de Cenon





Les citoyens, artisans du patrimoine

Cenon, une ville bâtie Des richesses culturelles et sportives

« Consciente que seules les associations offrent véritablement un lieu de participation pour des affinités communes, la mairie de Cenon a toujours favorisé leur création et leur fonctionnement », ces mots inscrits dans le Flash de l'année 1983 résonnent étrangement comme l'aveu d'une défaillance dans le système participatif public français. **Cependant, associations, complexes sportifs et autres salles de spectacle sont autant de services dont l'existence encourage la collaboration citoyenne et le fonctionnement démocratique de la ville tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants.**

Ville sportive, Cenon a profité de ses grands espaces, parcs et de sa géographie singulière pour développer de grands complexes sportifs et de nombreux stades accessibles à tous les citoyens de la ville. **Elle a particulièrement tissé une histoire avec la petite reine en accueillant nombre d'événements cyclistes, tels que l'arrivée du Tour de Gironde à Beausite ou le Cyclo-Cross au Parc Palmer.**



Cross UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), 1985.
Archives municipales de Cenon.



Cyclo-cross au Parc Palmer, 2015. Mairie de Cenon.

Ville culturelle, Cenon l'est aussi et l'inauguration du Rocher Palmer en 2010 témoigne des ambitions de diversités culturelles qui animent la politique publique de la ville. **Le Rocher est la première scène en France à avoir obtenu le label « Académie des arts ».**

Ville associative enfin, Cenon regroupe près de 500 associations aux orientations multiples et variées allant de l'implication sportive à l'engagement social, de la diversité culturelle aux mouvements artistiques. La ville les soutient par l'apport d'une aide technique, financière mais aussi matérielle et leur a offert en 2004 un établissement centralisateur, La Maison des Associations. Les associations font figure d'élément indispensable dans le développement de la vie démocratique. **Alors que la citoyenneté dans l'action publique semble de moins en moins active parce que peut-être de moins en moins effective, les associations apparaissent finalement comme un exutoire nécessaire et efficace à l'expression citoyenne des individus dans un espace collectif différent.**



Vues aériennes Parc Palmer, 1980-2010. Mairie de Cenon.

LES ARCHIVES, MÉMOIRE DES CITOYENS

Des archives et des hommes : une union précieuse

Le service documentation-archives de la ville de Cenon contribue efficacement à la valorisation du patrimoine cenonnais. Le groupe MAP (Mémoire, Archives et Patrimoine) créé en 2009 réunit agents de mairie et membres d'associations pour faire vivre les mémoires de Cenon en organisant des événements où se déclinent les identités locales (promenades urbaines, expositions...)



Inauguration de la rue Malick SENE, 2013. Mairie de Cenon.



Les citoyens, artisans du patrimoine

Les identités de Cenon

Histoires et mémoires : une ville au pluriel

Que ce soit par les choix électoraux des citoyens qui ont conduit à une certaine politique publique de la ville ou par leurs engagements dans les différents espaces d'expression, Cenon se pare d'une identité multiple. A l'instar de la nation qui l'abrite, la ville arbore certains symboles et se définit grâce à l'histoire de son nom, de sa devise ou de son logo.

Les origines de Cenon sont encore aujourd'hui plus qu'incertaines. D'aucuns affirment qu'elle est représentée sur la Table de Peutinger, copie datant du XIII^{ème} siècle d'une ancienne carte romaine où figurent les principales villes de l'empire romain. D'autres expliquent la genèse du nom de la ville par une filiation avec d'anciennes peuplades gauloises, les Sénones. **Mais là encore, il est impossible d'affirmer la véracité de ces faits, les documents d'archives faisant cruellement défaut concernant cette question.**

Commune de Cenon Labastide

VILLE DE CENON



Blason de la ville



Logo 1998



Logo actuel

Une autre légende habite le souvenir des habitants, celle de la biche traversant un gué de la Garonne et offrant par là le moyen à Roland et ses troupes de traverser le fleuve en 778. **Réalité ou fiction, cette légende laissera néanmoins une trace pérenne et la biche deviendra l'emblème de la ville. On la voit déjà sur le blason rouge et or et elle sera conservée dans la conception des logos successifs de la commune.** Aujourd'hui, elle investit le monde virtuel grâce au blog de Cannel', journal numérique où l'on retrouve le compte-rendu des actualités et des événements publics.

L'imprécision du passé originel de Cenon, loin de desservir son histoire lui offre plutôt l'avantage de se construire dans un mouvement continu, agrémenté d'identités plurielles qui toutes trouvent une place dans la cité. La fabrique de ces identités citoyennes, véritable va-et-vient entre décisions politiques et choix d'électeurs, amène les élus à doter la ville d'une devise élogieuse « Une nature, des cultures ». Patrimoine issu des traditions et des transmissions orales ou écrites, réels ou virtuels, ces éléments participent d'une vision citoyenne désormais moderne, ouverte et polyphonique.



Festival Toutes latitudes 2015. Maire de Cenon.



Manifestations auxquelles a participé le service des archives municipales de Cenon

LES ARCHIVES, MÉMOIRES DES CITOYENS

La diversité des archives

Les archives ne se résument pas à des preuves écrites. Les documents sont variés, tant dans leur fond que dans leur forme. Photographies, plans, registres, archives sonores ou audiovisuelles sont autant de supports dont la variété des contenus reflète la diversité des identités qui composent l'histoire de la ville. Les outils numériques et informatiques génèrent à leur tour de nouvelles données et offre aux archives existence inédite.

Conclusion

La citoyenneté est une notion transversale qui s'imisce dans tous les pans de la vie quotidienne des individus. Associer cette notion au patrimoine permet de lui donner une consistance en l'ancrant dans une réalité concrète partagée par tous. L'équilibre, les principes et les valeurs de la République française tiennent à une juste harmonie entre histoire patrimoniale et actualité citoyenne ; l'une et l'autre s'alimentant en permanence. **Cela explique sans doute le caractère changeant, adaptable, polymorphe de la citoyenneté, dont les visages sont à la mesure des lieux et des représentations de son existence.**

Pour que cette tension demeure vivante, il revient à chaque citoyen d'exercer ses droits et de respecter ses devoirs au sein des lieux publics. **C'est une force qui peut être créatrice, critique voire fédératrice. Si les événements qui bouleversent la nation sont l'occasion de réveiller des solidarités dormantes et d'encourager l'union nationale, c'est néanmoins au jour le jour que la citoyenneté doit pouvoir se jouer.**

En 2010, Stéphane Hessel autorise chacun à se saisir de l'indignation comme esprit de résistance aux inégalités avec son opuscule *Indignez-vous !*. Un an plus tard, aux États-Unis, le mouvement « Occupy Wall Street » prend lieu et place dans **le panthéon de la finance à New York, le quartier de Wall Street, pour exprimer sa critique du système économique.** Le mouvement « Nuit debout », quant à lui, ne choisit pas au hasard son lieu de rendez-vous dans la capitale française. **Il décide de camper sur la Place de la République.** Ici comme là, les manifestations citoyennes s'essaient.

Les espaces d'expression se multiplient, se diversifient. C'est ainsi, par exemple, que la Grande-Bretagne a fait le choix de sortir de l'Union européenne par référendum. **Des alternatives aux modes traditionnels voient le jour pour promouvoir des prises de décisions collectives, telles que les pétitions en ligne.** Ces pétitions numériques sont hébergées par un site internet : la plupart sont diffusées par le site « change.org » qui traduit les mutations à l'œuvre dans nos sociétés démocratiques. **Les attaches qui unissent le patrimoine et la citoyenneté s'affranchissent des symboles pour offrir ces nouveaux espaces de consultations et de concertation.**

Le patrimoine et la citoyenneté sont les deux faces d'une même pièce. L'histoire qui fait preuve de leurs liens indéfectibles ne saurait être résumée en quelques lignes. Aujourd'hui, autant qu'hier, nos actes forgeront-ils l'avenir démocratique qui dessinera la République française de demain, en tant qu'élément d'une Europe symbole de diversité ?

*"Ce sont les démocrates qui font les démocraties,
c'est le citoyen qui fait la république."*

De Georges Bernanos / *La France contre les robots*

*Pour faire un citoyen, commençons par faire un
homme. Ouvrons des écoles partout.*

Aux membres du Congrès international pour l'avancement des sciences sociales,

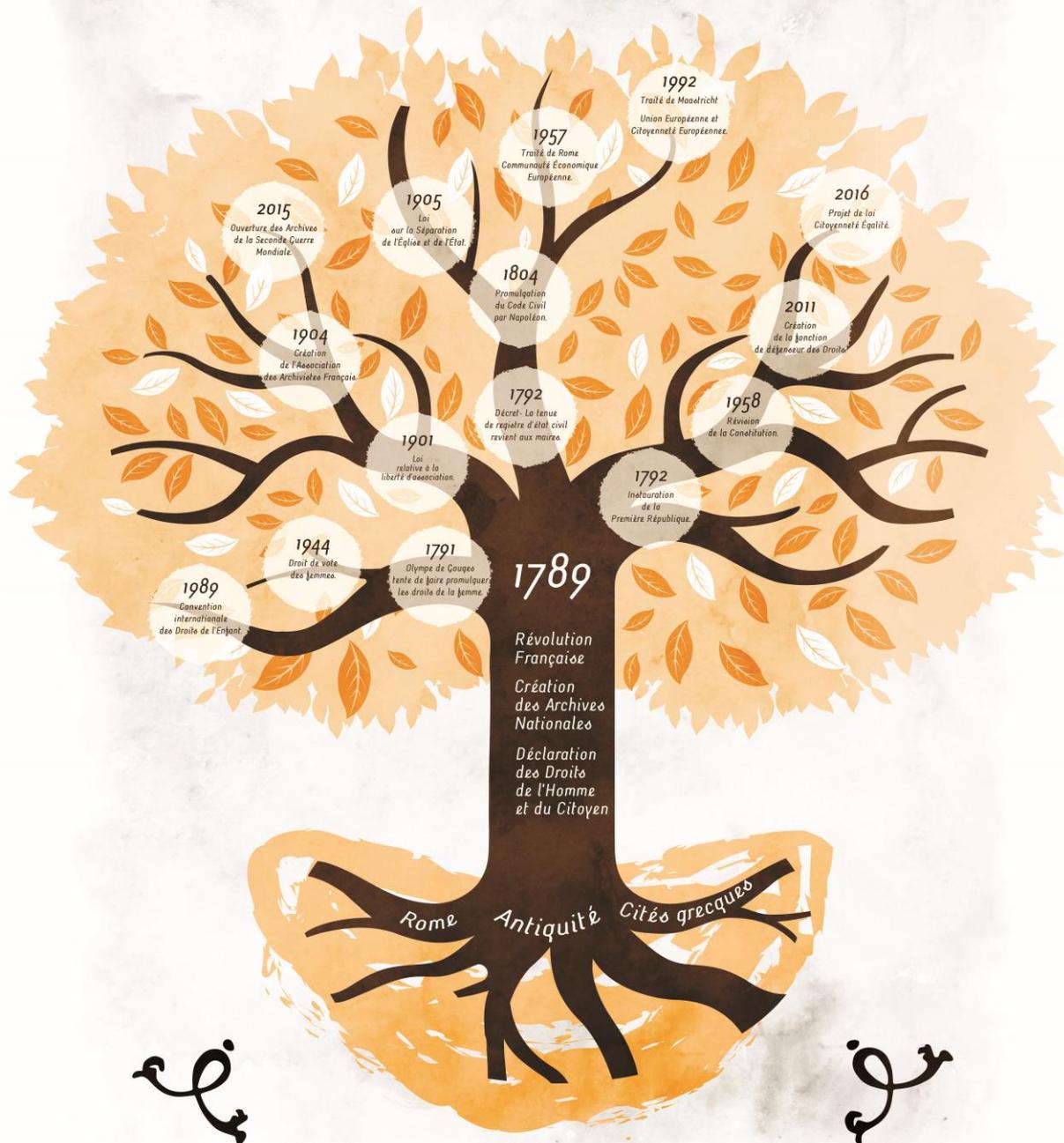
22 septembre 1862. Victor Hugo

*Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du
citoyen. Par l'obéissance il assure l'ordre ; par la ré-
sistance, il assure la liberté.*

Alain, *Propos d'un Normand*. 1912

Image de fond : Détail colonne des Girondins à Bordeaux

Généalogie de la citoyenneté





Quiz Patrimoine et Citoyenneté

Testez vos connaissances...

Conservez ce quiz, il vous servira de bulletin de vote dans la salle du Conseil municipal...

Quand devient-on citoyen en France ?

- A la naissance
- A la majorité
- Après avoir été recensé à l'âge de 16 ans

Quel grand évènement historique marque le début de la République ?

- La Révolution française
- La séparation de l'église et de l'Etat
- Le sacre de Charlemagne

Quelle est la devise de la France ?

- Unité et droit et liberté
- La nation est construite sur la loi
- Liberté, égalité, fraternité

Quels symboles sont associés à la République française ?

- Le drapeau tricolore
- L'Ode à la joie
- La Marseillaise
- La fleur de lys
- La Marianne
- L'euro

En quelle année les femmes ont-elles obtenu le droit de vote ?

- 1789
- 1944
- 1958

Quel traité a introduit la notion de citoyenneté européenne ?

- Le traité de Maastricht (1992)
- Le traité de Rome (1957)
- Le traité de Versailles (1919)

En quelle année les archives «sensibles» de la Seconde Guerre mondiale ont-elles été rendues publiques ?

- 1979
- 2008
- 2015

En quelle année la Maison des Associations de Cenon a-t-elle été inaugurée ?

- 1865
- 2004
- 2010

Laissez libre court à votre expression citoyenne :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vos coordonnées... les meilleures réponses seront récompensées

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Mail :.....



La fabrique du transmissible : archives, patrimoine et identités



Payard
Pascaline
Master II Archives et images
2015/2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	59
1 CLARIFICATIONS THEORIQUES	61
1.1 PLACE, FONCTIONS DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE DANS LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE	62
1.1.1 Définitions et évolutions terminologiques	62
a. Historique des archives et du patrimoine, du concept, de leur intérêt	63
b. Des concepts moraux ?	67
1.1.2 Archives et accessibilité publique	72
a. Evolution du droit	72
b. Professionnalisation des pratiques archivistiques.....	75
1.2 QUESTION D'IDENTITES	78
1.2.1 Identité et patrimoine.....	79
a. Identités singulières	79
b. Identités collectives.....	81
1.2.2 Après la vérité, la fiction	83
a. Mensonges, impostures et travestissement : une identité historique insuffisante.....	83
b. De la nécessité des identités narratives	85
2 USAGES DES ARCHIVES, VALORISATION ET EXPOSITION A L'ERE DU NUMERIQUE	86
2.1 TRANSMISSION, DIFFUSION, MEDIATION : QUELLE VALEUR ACCORDEE A L'INFORMATION ?.....	87
2.1.1 Du recours à la co-construction	87
a. Les archives au service de l'individu.....	88
b. Question de support, question de confiance ?	92
2.1.2 Que valoriser ? Comment valoriser avec les supports numériques ?	94
a. S'exposer, exister, s'imposer : une nécessité ?	95
b. Du montrer à l'agir interactif : quels enjeux pour les missions archivistiques ?...	97
2.2 UN EXEMPLE DE DECOUVERTE D'UNE IDENTITE LOCALE : LA VILLE DE CENON.	100
2.2.1 L'IDENTITE PUBLIQUE MEDIATISEE	101
2.2.2 LES GRANDS NOMS DE CENON.....	103
2.2.3 LA COLLEGIALITE DES PRODUCTIONS	104
CONCLUSION.....	106
BIBLIOGRAPHIE.....	109
PROJET PROFESSIONNEL.....	111

INTRODUCTION

La place qu'occupe le souci d'une sauvegarde efficace et fidèle des traces de notre passé semble aujourd'hui prendre une ampleur encore jamais atteinte. Cette place est sans doute à mettre en rapport avec une « intransquillité » du monde et sa globalisation : le besoin de « sol », d'archives ou plus généralement d'ancrage étant à la mesure de notre « volatilité ». Notre société, en entrant dans le modernisme, a fait ou fabriqué des événements marquants de l'histoire, des faits incontournables, des « hauts-faits » qui scandent une narration historique commune. Avec le postmodernisme ces événements se mondialisent, se multiplient, rivalisent entre eux et sont propices au sensationnalisme. Ils sont ainsi l'occasion d'une médiatisation souvent virtualisée ou en images, qui dédaignent les monuments matériels de mémoire. L'Histoire avec un grand H, justifiée par le sentiment d'appartenance à un passé unique, se diffracte au profit de versions de l'histoire : la vérité, l'identité individuelle et/ou institutionnelle en sont transformées mais le statut des archives et la constitution du « patrimoine » ne peuvent que s'en trouver bouleversés.

Le développement de l'usage des mots « archives » et « patrimoine », habités d'une diversité sémantique qui ne cesse de s'actualiser renouvellent ainsi les contextes de leurs usages. Il témoigne de la diffusion transdisciplinaire de concepts qui rappelle à chacun la responsabilité liée au devoir de mémoire et l'importance de la connaissance du passé pour saisir les problématiques présentes. Que traduit-cette polyphonie ? Doit-on y voir un appauvrissement de la notion (dilution) ou au contraire, considérer que les concepts s'élargissent (potentialisation), s'exposent et atteignent ainsi de nouvelles sphères ? Nous verrons qu'il s'agit en fait d'un processus à double entrée. Pourra-t-on d'ailleurs encore parler de « disciplines » ? C'est en fait cette question épistémologique qui inaugurerait notre première partie. Nous tenterons ensuite d'appréhender les interrelations morales et juridiques de la diffusion de ces concepts. Nous observerons le lent déplacement de la morale et de sa connotation religieuse établie au Moyen Âge vers le juridique, qui visera à statuer sur la légitimité des droits à l'information, la diffusion, la publicité etc. Établir que la question de la « morale » se transforme au gré de l'institution d'un droit, du droit, nous permettra ensuite de faire le point brièvement sur l'encadrement juridique. Cette réflexion aboutira tout naturellement à celle de l'avènement des nouveaux supports archivistiques et aux mutations qu'ils engendrent, tant en termes juridiques qu'en termes sociaux. Nous aurons ainsi

l'occasion d'observer en quoi les usages fabriqueront le juridique ou l'interpelleront, à un rythme que le législatif et le judiciaire auront bien du mal à soutenir.

Nous découvrirons comment ces concepts viennent alimenter celui d'Identité. L'identité contient en elle-même un paradoxe puisqu'elle recèle deux mouvements : celui de l'identique (*idem*), que l'on peut rapprocher de ce qui va être commun, partagé, collectif (la notion de patrimoine mondial, par exemple) et celui du singulier (*ipse*), de ce qui se démarque, dont la rareté fait parfois la valeur et que l'on rapprochera d'un champ sémantique de l'ordre du privé, de l'intime, mais aussi, paradoxalement toujours, de ce qui est uniquement ou unanimement reconnu par tous comme rare et digne de conservation. Documents, archives, patrimoine servent selon les époques à la construction du politique. On peut y voir l'horizontalité de l'Histoire ou alors la multiplication des histoires, les petites histoires qui feraient finalement la grande histoire. Le lien qui relie les citoyens, les affilie, passerait d'une position verticale du « commun » au « témoin héros », à l'horizontalité de rhizomes et de réseau. Les identités individuelles s'intriquent dans l'histoire collective et *vice versa*. Ainsi tout lieu, tout évènement, tout individu pourrait être saisi dans ses multiples dimensions et facettes sans pour autant perdre son Identité. Il en serait de même pour les institutions, les collectivités.

La prolifération d'éléments reconnus comme un patrimoine partagé, commun, banalisent le concept de patrimoine. La multiplication des situations dans lesquelles les individus peuvent brusquement et parfois à leur insu être saisis par le réel poussent ceux-ci à recourir aux archives pour tenter d'écrire une histoire sans oubli, sans mensonge. Toujours insuffisante, cette quête ne peut se soutenir qu'au prix de constructions fictionnelles, narratives dans lesquelles les archives n'apparaissent pas toujours gage d'authenticité, même s'il plaît à l'individu et l'institution de leur en attribuer la fonction. Ainsi chaque construction identitaire ne vaudrait qu'au travers de ce qu'elle serait capable de défendre dans le contexte de l'actualité de sa création. La construction narrative serait-elle la seule issue pour empêcher une frénésie de la sauvegarde à tout prix des preuves de soi, des traces d'un patrimoine ?

Dans un second temps, nous focaliserons notre attention sur le XXI^e siècle. Le développement du numérique dans une ère individualiste surexposant les egos et comme nous l'avons dit, virtualisant le réel, devrait pouvoir permettre de nouvelles formes « d'exploitation » - nous utilisons ce terme à dessein car nous évoquerons les enjeux des usages libéraux de fonds numérisés – des archives et du patrimoine. L'impact du développement des nouvelles technologies semble pousser l'individu et les archives vers le

montrer, vers l'exposition : peut-on et doit-on tout montrer ? D'autre part, la virtualisation des espaces de vie, « l'avatarisation » des existences, la multiplicité des « soi » possibles offerte par le numérique ne manque pas de créer un engouement pour le « retour aux sources », facilité par leur accessibilité. Doit-on voir dans cette virtualisation du monde le risque d'une disparition d'un soi authentique ou au contraire la critique de toute authenticité ? Le support traditionnel (papier, photographie, ...) que l'on touche, que l'on sent, donne-t-il aux archives une dimension plus réelle que leur transmission numérique ? Le support joue-t-il sur notre façon de percevoir le contenu, de le prendre en compte, de le considérer ?

Avec ces outils, de nouvelles nécessités de créer de l'interactivité se font jour, le divertissement deviendrait-il roi ? Au détriment du savoir simple ? De la recherche de la connaissance ? Faut-il nécessairement passer par un objet interactif pour susciter le désir d'apprendre ? Comment les professionnels des archives parviennent-ils à se saisir de ces nouveaux enjeux sans pour autant délaissé les missions traditionnelles et culturelles ou minimiser le temps accordé à une valorisation plus « scientifique », didactique, pédagogique ?

1 CLARIFICATIONS THEORIQUEES

L'histoire des deux termes « archives » et « patrimoine » reflète le développement politique et linguistique de la société ; ils se sont conceptualisés au fil d'une démocratisation postmoderne. Quelle(s) identité(s) pour les archives et le patrimoine ? L'un et l'autre de ces mots renvoient à de multiples objets dont on semble ne plus bien savoir désormais délimiter la portée ni même la signification. La définition de ces deux termes est, depuis le début du XX^e siècle, l'objet d'une évolution conceptuelle qui tend vers l'abstraction, coextensive d'une expansion de leurs usages. La mise à jour des paradigmes sémantiques et des nombreux dérivés créés à partir de la racine des mots traduit sans aucun doute une mutation nécessaire, visible dans le rapport entre les individus et les représentants de leur passé, individuel ou collectif.

Concourant de ce mouvement qui n'affecte pas que ces deux rapports signifiants/signifiés l'Histoire telle que perçue au XX^e siècle se démultiplie en petites histoires tant institutionnelles qu'individuelles. Des archives jusque-là délaissées et enfouies en acquièrent une valeur psychologique qui peut aller jusqu'à questionner parfois la Grande Histoire. Nous en suivons le mouvement. Nous ferons appel à des historiens comme Ivan Jabloncka pour encadrer notre réflexion concernant l'usage des archives. Si l'identité individuelle tend à se rapprocher de l'idée de « personnalité multiple » jusque-là pathologique, notre propos dans ce travail sera de suivre comment cette démultiplication identitaire affecte autant des lieux patrimoniaux ou la réutilisation des fonds d'archives.

1.1 Place, fonctions des archives et du patrimoine dans la construction identitaire

La place et les fonctions des archives et du patrimoine nous semblent particulièrement intéressantes à questionner dans ce qu'elles traduisent d'un mouvement de la société vers une quête d'origine en plein essor.

1.1.1 Définitions et évolutions terminologiques

L'un et l'autre terme sont sujets à de nombreuses variations et mutations, tantôt perçus comme un « enrichissement notionnel »⁸ tantôt marqueurs d'une « dilatation jusqu'aux frontières de l'incertain »⁹. En tant que porteurs d'histoire(s) et de sens, les archives et le patrimoine ont été, sont encore et seront peut-être des garants de la transmission des passés.

a. Historique des archives et du patrimoine, du concept, de leur intérêt

Les archives peuvent tout aussi bien désigner le bâtiment qui abrite les documents conservés (par métonymie, lorsque le mot est écrit avec un « A » majuscule) que ces documents eux-mêmes (« a » minuscule). Si l'on en croit le dictionnaire Littré, le mot « archives » tire son origine des mots *archivum* et *archium* désignant dans l'Antiquité, une « demeure des magistrats supérieurs », puis par dérivation un « dépôt des pièces officielles ». Le terme est admis comme étant un féminin pluriel bien que certaines sources confirment qu'un singulier masculin a été en usage, notamment au Moyen Âge. De nos jours, cette ambiguïté quant à la singularité du mot fait encore débat, particulièrement lorsque celui-ci est employé dans un contexte philosophique ou psychologique. Nous reviendrons là-dessus. Le mot contient donc dès son premier emploi une notion de contenant (demeure) et une notion de prestige (magistrats supérieurs). Il est fortement connoté par l'idée d'une administration politique et juridique qui s'est construite, dans la forme première la plus proche de celle que nous connaissons en France, peu avant le début du XIX^e siècle. En se tournant du côté de la Grèce antique, nous atteignons un nouveau signifiant, « l'arkhè » qui redouble le signifié « puissance » et confère celui « d'origine » au terme actuel d'archives. En grec, le terme « arkhè » renvoie à ce qui fait autorité car il est synonyme de primauté, de commencement entraînant un principe de création. « L'arkhè » fait autorité parce qu'il témoigne de la tradition, de la trace, de l'ancienneté, du commencement. Le mot « archives » porte avec lui les sèmes de l'originalité, de l'autorité et du pouvoir.

En nous appuyant sur les recherches de Patrice Marcilloux, nous pouvons constater que le terme, dès son apparition dans la langue française ne fait pas exclusivement partie d'un lexique de spécialiste. Il s'emploie indifféremment selon les secteurs d'activités : « Au total, le mot « archives », [...] ne saurait pour autant être intégré aux lexiques de spécialités »¹⁰. À

⁸ CHABIN M-A., « Les nouvelles archives ou conclusions d'une revue de presse », *La Gazette des archives*, n°172, 1996.

⁹ NORA P., « Missions et enjeux des archives dans les sociétés contemporaines », *Comma* 2003, fasc. 2-3, *Actes de la XXVI^e Conférence de la Table ronde des Archives, Marseille, France, 12 au 15 novembre 2002*, p. 47-49.

¹⁰ MARCILLOUX P., *Les ego-archives, Traces documentaires et recherche de soi*, Presse universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2013, p. 20.

la fin du XIX^e siècle, l'apparition d'un champ morphosémantique propre au métier d'archiviste témoigne de la mise en place d'une sphère professionnelle définie qui va bénéficier d'une institutionnalisation territorialisée. La base de cet établissement administratif vient d'une demande populaire de reconnaissance historique, consubstantiellement à celle de l'affirmation des identités nationales. Aujourd'hui :

« Les archives et l'administration des archives poursuivent aujourd'hui un développement diversifié face à une demande sociale changeante et insuffisamment étudiée. »¹¹

Parallèlement à ces évolutions institutionnelles qui modifient le statut des archives, la langue s'enrichit et l'on observe l'apparition de nouveaux dérivés du mot archives qui traduisent l'amplification et la diversification de leurs usages. Certains voient le jour dès après l'institution des services en 1789 (« archiviste ») ou à la fin du XIX^e siècle. Il en va ainsi pour les mots tendant à traduire la technicité du métier, sa professionnalisation : « archiver », « archivistique » :

« L'archivistique, terme apparu à la fin du XIX^e siècle, est la discipline qui étudie la formation, l'organisation, l'utilisation, la transformation et la transmission ininterrompue dans la longue durée des ensembles organiques de documents et de fonds d'archives. »¹²

D'autres, abordant davantage le statut du document, apparaissent au milieu du XX^e siècle, période à laquelle surgit la question de la vocation culturelle des archives qui se modernisent : « archivage », « pré-archivage », « archivable ». Nous pouvons voir dans le potentiel que recèle ce dernier adjectif (avec le suffixe « -able ») l'adaptabilité des archives à une nouvelle forme de demande des publics sur laquelle nous reviendrons plus loin. Quid de ce qui, au milieu de tout ce qui est produit, accède au statut de dignité à être conservé ? De nos jours, le terme « e-archiviste » fait son entrée dans l'univers linguistique des archives. Il définit un professionnel dont les compétences s'appliquent aussi bien dans les aspects « classiques » du métier, que dans des aspects plus récents ayant trait au domaine informatique, plus largement numérique. Là encore, l'éclosion d'un nouveau signifiant participe d'une nouvelle forme de traitement des archives qui s'explique tant par les besoins

¹¹ MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, op. cit., p 10

¹² DELMAS B., *La société sans mémoire, Propos dissidents sur la politique des archives en France*, Bourin éditeur, 2006, p. 79.

de la conservation que par les projets de valorisation à l'œuvre dans notre société informatisée.

Depuis la fin du XX^e siècle, on notait un accroissement constant de l'utilisation du terme « archives » dû pour partie à l'accroissement de la place des médias. Il semble qu'un mouvement contradictoire, au moins contraire ou pendulaire, porte leurs significations. D'une part celles-ci proviennent d'un enracinement fort des archives dans une matérialité (fusse-t-elle numérique) qui leur confère une alliance avec la valeur d'authenticité et de preuve. D'autre part, elles naissent d'une valeur en quelque sorte « surajoutée », due précisément au fait que la simple allusion aux « concepts » d'archive ou de « patrimoine » suffirait, sans même en mentionner les contenus, à « faire vrai ». En somme, ce caractère bipolaire du mouvement des concepts résulte d'une approche psychologique propre aux découvertes du XX^e siècle en la matière mais aussi d'une amplification des procédés de diffusions médiatiques tendant à faire oublier l'origine de l'information au profit de son actualité. Aujourd'hui, la simple référence au mot « archives » ou « patrimoine » permettrait à l'individu de s'ancrer, provoquerait un sentiment de familiarité assurant une authenticité/authentification qui lui garantirait une affiliation à un passé, une appartenance à une communauté.

Un autre double mouvement poursuit l'usage terminologique des archives. Que faire de l'ambivalence patente entre singulier ou pluriel du mot « archive(s) » ? Il est indéniable que le terme dans sa forme plurielle est le plus communément admis par la majorité des professionnels, du moins dans son acception technique spécifique au métier. Cependant, le singulier connaît un emploi fort justifié dans les domaines de la psychologie et de la philosophie qui élargit le champ d'implication et d'application des archives depuis quelques décennies. Nous n'entrerons pas dans les détails des différents usages selon les auteurs mais il est important de signaler que le recours au singulier semble découler de la conceptualisation de la notion et entre dans une logique du discours, en tant que moteur d'un système d'énonciation. C'est pourquoi, bien que longtemps indicateur de matérialité, le mot « archives » n'en est pas moins vecteur d'un imaginaire abstrait, où se logent les histoires, les traditions, les identités. Il paraît alors logique que les champs disciplinaires proches de la métaphysique se saisissent de cette notion pour servir les réflexions sur l'origine des discours, la quête des identités, la narration ou l'écriture de l'histoire, qu'elle soit individuelle ou collective (Foucauld, Derrida, Ricoeur). Tout comme l'oubli, la trace ou la transmission, la

singularisation ou singularité du mot « archive » confère à la notion une dimension universelle, transversale, quasi ontologique.

Dans sa forme grammaticale et sémantique, le mot « archives » recèle déjà la multiplicité de ses identités, affectées diversement selon les disciplines qu'il traverse. Sept entrées sont nécessaires dans le dictionnaire pour couvrir l'ensemble des sèmes qui habitent la notion. Parmi les attributs prêtés aux archives, ceux de transmission, de prestige, de rareté et d'histoire que portent les valeurs sémantiques du mot expliquent en partie les mutations concrètes à l'œuvre aujourd'hui. En effet, ces qualificatifs sont eux-mêmes traversés par de profondes métamorphoses. Le terme jouit d'un emploi polysémique, voire « métasémique » :

« Peu à peu, au glissement d'emploi, c'est-à-dire l'utilisation du mot dans un sens étendu sans qu'il s'agisse d'un sens nettement différent, on passe à l'installation d'une véritable polysémie avec un vrai changement de sens ou métasémie. »¹³

Dans la même veine, « patrimoine » vient du latin *patrimonium*, avec sa racine *pater*, (père, du père), est attesté depuis le XII^e siècle et fait également référence à une gestion de l'autorité bien qu'elle apparaisse tout d'abord plus familiale : « Bien d'héritage qui descend, suivant les lois, des pères et mères à leurs enfants » (*Littre*, p. 1009). Par extension, cette définition désigne aussi les « trônes, charges et prérogatives » transmis héréditairement, renforçant là encore le caractère prestigieux et rare de la chose. L'élargissement à l'intime du terme se découvre dans la notion de patrimoine génétique, évidemment bien plus récente, qui se développe en même temps que l'analogie publique de « ce qui est transmis à une personne, à une collectivité par les ancêtres, les générations précédentes et qui est considéré comme un héritage commun » (*Trésor de la Langue Française informatisé*). Le terme « patrimoine » suit une courbe et une évolution sémantique analogue à celui « d'archives ». En effet, le terme est polysémique et c'est également à la suite des prérogatives politiques des années 1960 que celui-ci s'enrichit et se démarque par son caractère protéiforme. Si le terme a assez récemment investi le terrain de l'intime dans le domaine de la science, il est passé du domaine privé au domaine public vers la fin du XVIII^e siècle, avec la mise à disposition des biens du clergé pour la nation. Les biens deviennent collectifs. La prise en compte de la valeur du patrimoine se fait sous le régime de la Monarchie de Juillet, grâce à Louis-Philippe 1^{er}. En 1832, Prosper de Mérimée devient inspecteur des Monuments historiques, fonction créée deux années plus tôt, et met en place une politique de restauration et de sauvegarde des

¹³ MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, op. cit., p. 54.

bâtiments. En 1972, La convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO, mondialise la notion. En même temps que le patrimoine traverse les frontières internationales, il s'imisce dans la vie privée. Comme un mouvement allant du sacré au profane, les objets du quotidien domestique, chargés de représentations sociales ou historiques, se parent d'une identité patrimoniale, deviennent « patrimogènes » :

« Bref, le patrimoine s'élargit, explose, se fragmente, devient effet de mode. Sa polysémie et sa complexité s'accroissent. Sa lisibilité sociale en souffre. Il est de plus en plus difficile à cerner, à définir. »¹⁴

Mais ce processus de patrimonialisation finit par être cyclique, voire lui aussi paradoxal. Le caractère sacré d'un objet, abandonné au profit d'une reconnaissance culturelle publique, ressurgit lors de l'érection de cet objet en patrimoine. Le processus, en ce qu'il rend la chose unique, en ce qu'il lui attribue une valeur inédite, transforme « un objet ou une idée en son double symbolique, intemporel »¹⁵. Il affuble une chose matérielle d'abord - un bâtiment, par exemple - puis peu à peu immatérielle - des traditions... - d'un caractère quasi sacré entouré du halo culturel (la culture : le nouveau sacré de l'ère laïque).

« Archives » et « Patrimoine » sont deux notions dont les évolutions sont synchroniques. Les dénominations se sont dispersées à partir d'un point d'origine politique, juridique, économique, pour aller vers un ensemble plus symbolique et sensible. On a donc là les trois registres de l'intime, du privé et du public qui sont couverts et qui nous permettent de questionner le caractère moral de ces deux notions.

b. Des concepts moraux ?

Il nous faut éclaircir le lien entretenu par les archives ou le patrimoine avec les valeurs morales de la société. Le vrai, le faux, l'authentique ou le falsifié, la vérité ou le mensonge sont autant de notions qui ont connu une très nette inflation d'usage au XX^e siècle. Par ailleurs et comme nous venons de le voir en traversant les domaines de l'intime, du privé et du public, ces notions touchent particulièrement aux questions de la pudeur, de la transgression et, partant, du transmissible.

¹⁴ Di Méo G., « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser"*, Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, France. Geste éditions, pp.87-109, 2008.

¹⁵ DI MEO G., « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *op. cit.*,

« L'attitude morale part de l'interpénétration de la conscience et du devoir : elle ne peut accéder à la conscience que par les médiations qui la rapportent, comme conscience, à une altérité. »¹⁶

L'attitude morale est constitutive d'un rapport à l'autre, intégré dans une conscience individuelle d'abord, collective ensuite qui se confronte au devoir. Archives et Patrimoine sont deux ressources bien concrètes dont on ne saurait passer sous silence le rôle qu'elles accomplissent au service de ce qui atteste, fait autorité et mémoire. En optant, au crépuscule des années 1970 pour une politique libérale renforçant le droit individuel et la démocratisation des services publics, les pouvoirs politiques ont largement contribué à en redéfinir les fonctions et les usages. Ce faisant les administrations publiques dévolues à la conservation, la transmission puis la valorisation de ces archives et patrimoine ont eu à modifier largement leur cadre de pratiques. Le contexte tant national qu'international (fin de la Guerre froide, création de l'Europe, harmonisation des normes, judiciarisation de la société ...) modifie le rapport de l'individu à lui-même et à ses racines. Dans ce mouvement les pouvoirs publics ne sont pas neutres puisque c'est par eux que va s'opérer cette révolution, bon gré mal gré. Si la morale, écartée de « l'abri transcendantal » que lui procurait la religion, s'oriente vers une économie renvoyant l'individu à lui-même puis, vers le début du XXI^e siècle, vers des nouvelles valeurs de l'apparence, du simulacre parfois, de la falsification ou de l'imposture, « archives » et « patrimoine » pourraient lui emboîter le pas

Avant l'âge classique, tout signe est à interpréter. La vérité est supposée préexister aux signes qui sont la marque des choses. Puis, nous dit Foucault¹⁷, avec l'âge classique le signe peut représenter la chose sans qu'il y ait similitude. Avec la Renaissance un début de modernité a lieu, d'individualisme, supportés par une économie en plein essor. Les représentations pouvant être soumises à débat, puisqu'éloignées du référent, la Vérité demeure dans les textes saints mais aussi scientifiques : c'est l'âge de la classification, de la mise en Ordre et c'est l'âge où la Science gagne en autorité. C'est l'âge aussi du développement de l'Écrit, du contrat, de la matérialisation des échanges. Cependant la monarchie de droit divin permet que la « morale » de ces échanges soit encadrée par la loi divine. Les principes organisateurs des espaces des savoirs au début du XIX^e vont être l'Analogie et la Simultanéité. Ils seront portés par l'Histoire qui est en quelque sorte au XIX^e siècle ce que l'Ordre était au XVII^e. Ce n'est donc plus la représentation qui va garantir le lien

¹⁶ GILSON B., *L'essor de la dialectique moderne et de la philosophie du droit*, Vrin, 1991.

¹⁷ FOUCAULT M., *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 76.

entre les déclinaisons des mots comme des choses, mais la loi. La loi, introduite par Kant en philosophie, mais aussi les lois biologiques qui lieront caractère et structure, organe et fonction en biologie, les lois qui domineront l'économie de production. Les lois n'étant plus d'origine divine, ce sont les gouvernements et la politique qui en fonderont la morale.

À la fin du XIX^e siècle, la philosophie insiste sur le lien indéfectible des faits moraux avec la conscience collective. Depuis le début du XX^e siècle le sacré (et avec lui le religieux) a largement perdu de son autorité et de son influence en matière de régulation des rapports sociaux. Dans un contexte moderne où la confiance en la morale après les événements de la Seconde guerre mondiale est terriblement entamée, la recherche de la réalité des faits, des preuves de trahison ou des manquements au devoir se multiplient. La tentation est forte de cliver le monde en deux, entre ceux qui étaient du bon côté et les autres. Archives et patrimoine sont alors convoqués pour limiter le discours et faire l'Histoire avec un grand H.

De fait, la représentation externe - intériorisée par l'homme pour en nourrir la conscience et liant toutes les compositions de savoirs - perd de sa totale compétence. Elle va devenir une représentation qui *s'enroule sur elle-même* définissant certes un espace interne mais qui pour notre représentation, reste extérieur. Les choses se donnent alors à la représentation « visible » de façon fragmentée, partielle. Cependant, par l'enroulement de chaque domaine ainsi affranchi sur son propre devenir, l'homme qui apparaît au début du XIX^e siècle est « deshistoricisé ». Le statut des documents, objets et autres attestations de vie va évoluer de la relique qui montre au document qui relie (acte) et atteste, jusqu'à la preuve, la mémoire sans toutefois que ces fonctions soient exclusives les unes des autres. On pourra songer à conserver pour faire l'Histoire et on deviendra curieux de sa propre histoire au sein de la Grande.

Fin du XX^e siècle le réel semble se complexifier. Le discours peut masquer une autre réalité, le mensonge peut dévoiler d'autres pratiques, cachées, falsifiées... La volonté de garder a pu avoir pour conséquence d'opérer des sélections choisies à dessein.

Secret, transparence, dévoilement vont de pair avec une mondialisation des sources et de l'information qui ne font plus tenir à *une* version de l'Histoire. La différenciation est de mise, la prudence aussi. La valeur morale même du mensonge est questionnée : « La condamnation morale du mensonge empêche d'en apprécier la complexité »¹⁸ énonce François Noudelmann dans son très récent ouvrage. Dans ce mouvement Archives et Patrimoine au lieu de disparaître du vocable, sont au contraire d'autant plus employés qu'ils

¹⁸ NOUDEMANN.F., *Le génie du mensonge*, Max Milo, 2015

viendraient *in fine* attester encore d'une possible réalité des faits. Mais qui pourrait soutenir longtemps qu'ils n'auraient en leur temps recelé eux-mêmes quelque mensonge, quelque travestissement ? Ces mots ne prennent-ils pas, comme le souligne F. Noudelmann, la désignation de « fétiche » ? Il suffirait de brandir le terme « archives » pour que soit attendu de chacun un crédit d'authenticité à la chose. L'hypertrophie d'un concept, son développement excessif, pourrait aussi être un moyen d'abolir le référent dont il est issu, l'entraînant dans la valse des sémantiques troubles qui visent à mieux anéantir les frontières pour pervertir les usages. À l'ère du soupçon succède une ère parfois cynique, qui doute de pouvoir prêter une vérité au réel. Penser une identité plurielle et sa complexité est alors, nous semble-t-il, l'unique moyen de ne pas céder au découragement et à la plainte du « tout fout le camp ! » et « plus rien ne vaut rien ! ». S'intéresser aux archives est un engagement politique.

Archives et Patrimoine sont toutefois des concepts vivants et ils résistent à un usage qui ferait d'eux les serviteurs d'une tendance réactionnaire. C'est de cela dont nous voudrions témoigner ici. C'est pourquoi notre hypothèse est que les mots « archives » et « patrimoine » se définissent dans leur évolution au travers de leur fonctionnalité (ce à quoi ils servent) ; mais peu à peu, ils acquièrent une valeur d'échange qui les éloigne de leur très antique valeur d'usage, strictement encadrée.

La morale postmoderne que nous questionnons ici n'est pas celle, impérative, qui justifie du bien ou du mal d'une chose mais bien cet état de la conscience qui, au sein d'institutions régies par un gouvernement démocratique, autorise ou non un individu à se saisir de l'information pour construire et modeler sa propre existence. Celle-ci est sous-tendue par une acception politique, au premier sens du terme. Il nous est nécessaire pour traiter cette question de placer le propos au sein d'un régime politique démocratique où les règles de conduite sont supposées connues et admises par tous les individus. La morale devient alors secrète, intime, guidée par des valeurs a priori partagées mais dépendante d'une application des principes de la République dans les services publics et les administrations.

La vocation administrative des archives met en lumière les caractéristiques d'identité et de légitimité qui sont encore indispensable pour envisager une construction de soi :

« Les archives servent à prouver. La preuve, le besoin de la preuve devant la justice a été, dans la société occidentale, la première raison de la conservation dans la longue

durée de certains documents écrits (...). Les documents conservés étaient des archives parce qu'ils étaient des preuves et non pas preuves parce qu'ils étaient des archives. »¹⁹

Au Moyen Âge, le document conservé et qui servait à attester d'un droit prenait valeur d'archives. C'est donc l'utilité du document qui lui conférait son statut. De nos jours, ce système s'est inversé et c'est bien parce qu'un document est archivé qu'il fait office de preuve. Ce renversement du statut du document tient à ce que la société connaît une diversification des services et des institutions en même temps qu'elle accorde davantage de droits à l'individu et qu'elle se doit de lui octroyer la possibilité de les faire valoir. La valeur d'usage des archives est alors parfois sacrifiée au profit d'une valeur d'échange. Autrement dit, l'usage qui est fait du document sert à rétribuer, de façon directe ou indirecte : la valeur symbolique ou historique cède ici la place à une valeur économique. Depuis de nombreuses années les archives privées sont sujettes à des échanges monétaires. En littérature, en peinture, sur le marché de l'art en général, les pièces rares d'auteurs célèbres se vendent pour des sommes parfois très élevées :

« Les documents d'archives ne sont pas restés à l'écart du mouvement de croissance globale du marché de l'art, orienté à la hausse depuis la fin des années 1970 et culminant dans les années 1990 en une véritable bulle. »²⁰

Pourtant, qu'il s'en remette aux institutions ou aux propriétaires d'archives privées pour effectuer ses recherches, le chercheur accorde une confiance aveugle en cet « autre » de la démocratie qui certifie que le document transmis n'est pas altéré. Les archivistes qui procèdent à la communication des documents sont investis, de par leur fonction publique, de cette forme de morale qui impose une honnêteté et l'authenticité des éléments proposés même si le public en fera un usage sélectif, particulièrement dans le cas des généalogistes. Cette recherche sélective plutôt qu'exhaustive vient parfois satisfaire un besoin d'affirmation de leur identité passant par la « construction voire la création » :

« Devant le nombre impressionnant de pistes qui s'offrent à lui, le généalogiste choisit de suivre telle branche, de s'intéresser à tel ancêtre. En fonction de ses aspirations, le généalogiste se construit une parenté presque sur mesure. »²¹

¹⁹ DELMAS B., « La société sans mémoire », *Propos dissidents sur la politique des archives en France*, Bourin Éditeur, Paris, 2006.

²⁰ MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, op. cit., p. 104

²¹ MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, op. cit., p. 67.

On peut voir ici comme une lacune ou un biais dans la fonction des archives ; si l'individu peut recréer son histoire à l'aune de ses désirs, dans quelle mesure pourra-t-on accorder une valeur scientifique aux résultats de ces recherches ? Bien sûr, la finalité de la plupart des travaux n'est pas d'être publiée. Elle est plutôt de l'ordre du privé, voire de l'intime et pourrait ne pas porter à conséquence pour le futur, sauf à voir dans le résultat de ces travaux de prochaines archives, ce que nous faisons. Il nous semble que c'est également ici que peut se questionner l'aspect moral du concept d'archives et de la relation qu'il entretient avec la profession et les usages. Si les institutions sont garantes de la valeur et de l'intégrité des documents qu'elles transmettent, il doit aussi exister une forme d'accord non formulé sur l'utilisation qui en est faite, de façon à ce qu'un document soit toujours placé en contexte, au risque, si ce n'est pas le cas, de dénaturer ou de trahir son contenu. L'éternelle question de la contextualisation reste un enjeu et une condition *sine qua non* pour faire des archives un support de connaissance pérenne dans sa fiabilité.

1.1.2 Archives et accessibilité publique

Les archives, si elles ont classiquement vocation à attester des droits des individus, sont depuis une cinquantaine d'années l'objet d'autres formes de pratiques et de consultation. L'évolution en termes juridiques de ce qui préside à la communicabilité et à la diffusion des données modifient considérablement le statut de l'individu face aux services publics. D'autre part, les pratiques des professionnels et des publics se métamorphosent parallèlement aux mutations qui affectent les supports de conservation.

a. Evolution du droit

Nous en arrivons à rappeler les fondements juridiques et légaux qui président à la reconnaissance d'un document comme appartenant aux archives, d'un bâtiment ou d'une tradition comme appartenant au patrimoine. Ce faisant, nous ne pouvons passer sous silence l'actualisation des lois en fonction des nouveaux supports de communication de l'information, non moins que l'élargissement du patrimoine à des choses idéelles, non concrètes, immatérielles.

La façon dont une société donne accès aux informations privées à l'Etat et, inversement, au citoyen à l'information d'Etat, qualifie cette information. Depuis la Révolution la notion de « publicité », par exemple des décisions gouvernementales, prévalait : cette notion a été remplacée au XX^e siècle par celle de transparence (de la vie publique). La « société

libérale idéale »²² présuppose le droit au secret de la vie privée et à la transparence des choses publiques. En matière d'archives, les débats qui ont animé les années 1970 ont tourné autour de la question de savoir si des documents concernant des individus étaient propriété de l'État car conservés dans ses archives, ou privés parce que concernant un individu. De même les faits publics des décisions militaires, portés par des individus, étaient-ils « secret d'État » ou au contraire communicables car concernant finalement une société civile qui avait participé à ces faits ?

C'est en grande partie la critique de l'extension des zones d'opacité administrative qui est à l'origine du principe de transparence revendiqué depuis les années 1975 par l'État, afin de participer à une restauration de la confiance entre État et citoyen. Ce principe est réactualisé aujourd'hui :

« La circulaire du Premier ministre du 26 mai 2012 proclame comme priorité gouvernementale le fait de « faciliter l'accès en ligne aux informations publiques dans un souci de transparence de l'action de l'État et leur réutilisation afin de favoriser l'innovation » (...). Le principe général est celui de la libre utilisation, à d'autres fins que celles du service public »²³

Toute crise de la confiance en celui à qui est déléguée une compétence, entraîne inévitablement une suspicion. Et réciproquement. Tout dévoilement d'incompétences remet en cause la confiance attribuée et entraîne une crise du rapport des pouvoirs institués sur celle-ci. C'est sans doute ce à quoi nous assistons pour partie actuellement.

Le droit d'accès des usagers aux documents administratifs a été revu le 17 Juillet 1978, et son fonctionnement et ses litiges confiés à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Cette commission est présidée par un Conseiller d'État, de magistrats, de professeurs, de Hauts fonctionnaires ;

« Les personnalités qualifiées en matière d'archives, de protection des données à caractère personnel, de concurrence et de diffusion publique d'informations qui y siègent concourent, par leur expertise, à la pertinence de ces avis et la participation

²² Rapport Public N°47 de la CADA, *La documentation française Etudes et documents : Considérations générales : la transparence et le secret*, 1995. p. 37.

²³ MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, op. cit., p 111.

d'élus permet de mieux prendre en compte les besoins concrets du public et de la société »²⁴.

Elle dispose actuellement de deux Conservateurs d'archives.

L'encadrement légal des archives a été formalisé dans la foulée avec la loi du 3 Janvier 1979 qui les définit ainsi : « Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme, et leur support produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur(s) activité(s). La conservation de ces documents est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche » et insérée dans le Code du Patrimoine mis en place en 2004. Cette loi du 3 Janvier 1979, rappelle que « les documents visés à l'article 1 de la loi du 17 Juillet 1978, demeurent communicables dans des conditions fixées par cette loi après leur versement aux archives »²⁵. Ce principe est repris par la loi du 15 juillet 2008 qui a introduit le principe de la libre communicabilité des archives. Et l'échelonnement de l'accessibilité pour les dossiers sensibles. Les avis motivés de la CADA concernant les archives dont la rédaction détaillée et très simple des avis permet, bien plus que les textes de lois, à tout citoyen d'en faire usage sont disponibles sur leur site à titre exemplaire.

Les textes législatifs et réglementaires sont en constante évolution. Nous avons choisi de sonder les nombreux arrêtés du Conseil d'État portant sur les questions d'accessibilité des archives. On y trouve ainsi des arrêtés concernant des litiges quant à la communication du nom d'un donneur de gamètes²⁶ à une personne qui en est issue, quant à la pertinence d'avoir utilisé des photos personnelles par un conseil départemental²⁷ ou bien encore sur la

²⁴ Rapport Public d'Activités CADA, 2014.

²⁵ Rapport Public n°47, 1995, *op. cit.*, p. 157.

²⁶ Vu la procédure suivante : Mme A...B..., épouse C..., a demandé au tribunal administratif de Montreuil d'annuler les décisions du 25 juillet 2010 par lesquelles le centre d'études et de conservation des œufs et du sperme (CECOS) Jean Verdier de Bondy (Seine-Saint-Denis), le centre hospitalier universitaire (CHU) Jean Verdier, le groupe hospitalier universitaire (GHU) Nord-Jean Verdier et, par leur intermédiaire, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) ont implicitement **rejeté ses demandes tendant à la communication de documents et d'informations concernant le donneur de gamètes à l'origine de sa conception**, de leur enjoindre de lui communiquer dans un délai d'un mois, sous astreinte de 150 euros par jour de retard, les documents et informations litigieux et de condamner l'AP-HP à lui verser 100 000 euros en réparation des préjudices qu'elle estime avoir subis. Par un jugement n° 1009924 du 14 juin 2012, le tribunal administratif de Montreuil a rejeté sa demande. <http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/ArianeWeb> (décision 372121 11.2015)

²⁷ Vu le pourvoi, enregistré le 23 janvier 2013 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, présenté pour M. B...A...,demeurant...;M.A...demande au Conseil d'Etat : 1°) d'annuler l'arrêt n° 11NC009528 du 22 novembre 2012 par lequel la cour administrative d'appel de Nancy a rejeté sa requête tendant à l'annulation du jugement n° 0802691 du 2 novembre 2010 par lequel le tribunal administratif de Nancy, ne lui accordant qu'une

communication d'archives de la guerre d'Algérie à un citoyen qui en fait la requête²⁸ . L'ensemble des registres intimes, privés, publics sont représentés dans ces recours au Conseil d'État et de telles mises en question ne manquent pas de prouver l'actualité des débats et les rendent passionnants.

D'une manière générale la tendance à la « transparence » de la vie publique va vers une ouverture des fonds de plus en plus importante. Certains dossiers sensibles voient leur accès progressivement facilité. Cela a été le cas avec le dossier médical (1978 : il fait exception - 1991 accès autorisé par l'entremise du médecin- 2002 accès direct par le patient et accès aux archives médicales). C'est également le cas bien entendu, pour les archives de la seconde Guerre mondiale dont l'arrêté du 24 Décembre 2015 promulgué au Journal Officiel le 27 du même mois parachève le mouvement d'ouverture des dossiers les plus scellés : L'arrêté du 24 décembre 2015 et

« complète ainsi, en le parachevant, le processus d'ouverture des archives relatives à la Seconde Guerre mondiale initié par la circulaire du Premier ministre du 2 octobre 1997, prolongé par les arrêtés de dérogation générale du 10 novembre 1998 (Archives nationales) et du 29 avril 2002 (Archives départementales) »²⁹.

Les nombreuses modifications qui affectent le statut des documents et des archives, rendues d'autant plus insaisissables qu'elles se dématérialisent, rendent difficile l'ajustement et l'application du droit dans ce domaine. Encore récemment, le débat soutenu par l'Association des archivistes français sur les actes d'état-civil dont l'État souhaite définitivement supprimer la version papier, rend compte des instabilités juridiques tenant non seulement à la numérisation des documents mais aussi à la confidentialité et la conservation des données.

b. Professionnalisation des pratiques archivistiques

indemnité de 10 000 euros, a, d'une part rejeté sa demande tendant à la condamnation du département de Meurthe-et-Moselle à lui payer une somme de 305 650,40 euros **correspondant à l'exploitation irrégulière de photos dont il est l'auteur**, d'autre part rejeté ses conclusions à fin d'injonction ; <http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/ArianeWeb> (décision 365 429 10.2013)

²⁸ Pourvoi Procédure contentieuse antérieure : M. A...B...a demandé au tribunal administratif de Paris : - d'une part, d'annuler la décision du 12 octobre 2009 par laquelle le ministre de la culture et de la communication a rejeté **sa demande tendant à la consultation de divers documents d'archives versés par le service de coopération technique internationale de police du ministère de l'intérieur, relatifs à plusieurs Etats et ressortissants africains** ; <http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/ArianeWeb> (décision 373019 10.2016)

²⁹ <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/actus/projet-loi-archives>

Un métier est un exercice de savoirs dans une société traditionnelle. La professionnalisation d'un métier est le processus par lequel un métier cherche à acquérir une reconnaissance sociale spécifique. Il est concourant de la modernisation, de l'industrialisation de la société et des besoins d'existence de corps intermédiaire, permettant la socialisation pacifique et le contrôle des individus. En effet, comme le rappelle Durkheim l'État est :

« Trop loin des individus, il a avec eux des rapports extérieurs et trop intermittents pour qu'il soit possible de pénétrer bien avant dans les consciences individuelles et de les socialiser intérieurement... »³⁰.

Chaque profession, en particulier quand elle est administrative, sera porteuse à la fois d'une mission de transmission de valeurs et de celle de garde-fou, voire parfois de sanctions vis-à-vis des fraudeurs ou non-observants. Elle a donc à la fois une fonction sociale et une exigence de compétences propres, de spécificités, amenées à la faire reconnaître comme experte dans son champ d'application. Se crée alors un corps de professionnels, représentant une profession qui :

« Acquiert une position de force sur le marché du travail et obtient l'édiction de règles régissant l'activité pour laquelle on lui reconnaît une expertise : « [elle est] attestée par : un savoir théorique (...) une éthique professionnelle (...) sur laquelle se bâtit une identité professionnelle. »³¹

Dans cette perspective l'usage du secret apparaît traditionnellement déterminant dans la qualification de certaines professions. Dans une telle configuration, les archivistes sont perçus comme les gardiens du temple dont ils déteindraient les clés et connaîtraient les arcanes. En 1902, un paléographe-archiviste, le sieur Lot attaque un décret nommant directeur des Archives, un historien, le sieur Deanjean. Arguant d'une loi de Messidor an II, tout autant que d'un décret de 1887, il rappelle que les dispositions de ce dernier « exigent qu'aux archives nationales les titulaires des emplois autres que celui de commis soient pris parmi les archivistes-paléographes confèrent à ces derniers un droit exclusif à l'obtention de ces emplois ». Le diplôme d'Archiviste-paléographe a été créé en 1811 et est préparé à la très célèbre Ecole des Chartes. Notre postulant n'a cependant pas obtenu gain de cause au motif :

« Qu'il suit de là qu'aucune disposition en vigueur n'a limité le choix du Président de la République en ce qui concerne le chef de service préposé à la conservation et à l'admi-

³⁰ DURKHEIM. E., *De la division du travail social*, PUF, 2004.

³¹ On se rapporte pour ce qui suit à l'article de Ch. Labryère « Professionnalisation : de quoi parlent les chercheurs, que cherchent les acteurs », *Emplois-jeunes*, Formations emploi, n°70, 2000

nistration des archives nationales et que le requérant n'est pas fondé à demander l'annulation du décret attaqué. »³²

Ce qui se pose là est emblématique de la fin d'un règne du prestige électif. L'historien qui fait l'histoire détrône le paléographe qui ausculte l'écriture des vieux documents. La narration de la chose, l'art de faire quelque chose des documents plus que d'en élucider la provenance, prend le pas sur la chose elle-même. Pour autant, au milieu du XX^e siècle les archivistes, y compris des collectivités territoriales, seront toujours titulaires du diplôme de l'École des Chartes, sauf accessions par concours interne. Les professions de sous-archivistes, puis d'archivistes adjoints voient le jour. Actuellement c'est l'Association des Archivistes français qui travaille au référentiel de fiches de postes qui se diversifient d'autant plus que les aspects techniques des supports changent très vite. Agent-archiviste, assistant-archiviste, expert-archiviste ou encore manager-archiviste, entourent les agents techniques, les techniciens de base ou supérieur et les experts spécialistes de la conservation-restauration.

Aux archives publiques répondent des archives plus privées. L'engouement pour les journaux intimes, les autobiographies d'auteur « véritables » ou « véridiques » leur permet d'emprunter un chemin analogue à la démarche qui structure les usages des archives bien que contraire. Ils bénéficient de publications, de vulgarisations. À ce titre, les archives documentaires historiques vont se métisser des narrations individuelles, de chroniques locales collectées, de traditions orales enregistrées. L'ensemble constitue ainsi un nouveau fonds patrimonial. Saisi par le citoyen, par des collectivités, le Conseil d'État doit également se prononcer sur des situations toutes récentes liées à l'évolution numérique. Vu la procédure suivante :

« Par des mémoires, enregistrés les 16 juin et 9 juillet 2015 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, présentés en application de l'article 23-5 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, la société NotreFamille.com demande au Conseil d'État, à l'appui de son pourvoi tendant à l'annulation de l'arrêt n° 13BX00856 du 26 février 2015 de la cour administrative d'appel de Bordeaux concernant la légalité de la décision du président du conseil général de la Vienne rejetant sa demande tendant à l'abrogation de la délibération fixant les

³² Décision 10211 du Conseil d'État en date du 11 décembre 1903, <http://www.conseil-etat.fr/Decisions-Avis-Publications/Decisions/ArianeWeb>

conditions de réutilisation par des tiers des archives publiques, de renvoyer au Conseil constitutionnel la question de la conformité aux droits et libertés garantis par la Constitution des dispositions de l'article L. 342-1 du code de la propriété intellectuelle³³.

En 2009, le Maire d'Arbois sollicite la CADA afin de savoir si des CD regroupant des fichiers numérisés de dossiers paroissiaux datant d'avant 1789 sont communicables à des généalogistes. Il reçoit une réponse très détaillée, des conseils sur la communicabilité (qui est possible) et sur l'usage que peuvent en faire lesdits généalogistes et enfin sur la mise en ligne éventuelle de ces fichiers ³⁴. La participation accrue des usagers à la confection de ce nouveau patrimoine, à la narration d'une histoire « par le bas » atteste de leur implication et de leur intérêt pour une mémoire territoriale plurielle mais choisie.

1.2 Question d'identités

Tout nous pousse à être « tel[s] qu'en [nous] même[s] l'Eternité [nous] change » (Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*). Les apports de la sociologie et de l'ethnologie révèlent en quoi la construction d'une identité se fait au travers de deux axes à la fois paradoxaux et complémentaires, celui de la singularisation et celui de l'appartenance. Nous tenterons dans ce développement de dévoiler les rouages mus par les usages des archives de l'émergence d'individus dont les identités apparaissent de plus en plus variées et multiformes dans notre société post-moderne. Dans un second temps, nous nous appliquerons à mettre en regard de ces identités individuelles, la valeur de ces rouages dans la construction des identités collectives et institutionnelles tout en questionnant la participation citoyenne (prêt d'archives pour exposition, dons, legs, contributions financières...) dans l'établissement de ces identités. Fort d'une révolution qui coupe la tête aux Porte-noms les plus sacrés de nos livres d'histoire, se développe durant ce siècle, une histoire qui « rend justice à tous les hommes (...). L'arrivée des anonymes démocratise l'histoire. »³⁵ dit Ivan Jablonka. En même temps face au développement d'une fiction historique concernant tant les individus que la cité, le scientisme de la fin de siècle se veut arcbouté sur les archives afin que les versions les plus vraies soient brandies et maintiennent haut les statuts, les honneurs et les noms magistraux qui resteront gravés qui sur les plaques des rues, qui au Panthéon de l'histoire. Ce qui nous est apparu

³³ Décision du Conseil d'État n°389 806, le 14 septembre 2015

³⁴ Conseil 20092427, <http://www.cada.fr/conseil-20092427,20092427.html>, consultée le 2 août 2016.

³⁵ JABLONKA I., citant Walter Scott. Gallimard, « Bibliothèque de la pléiade », Paris, 2003, « Scott et le roman historique », emplacement 940.

intéressant à penser, c'est le lien qui unit les archives, le patrimoine tels que décrits et déclinés plus haut, avec le concept d'Identité. L'identité peut se comprendre comme un marqueur interne (image ou représentation de soi, signature) ou comme un marqueur en interaction avec l'autre (représentation que l'autre a de soi, désignation, contrôle, appartenances). Une identité, c'est aussi une singularité au sein d'une communauté d'appartenance qui s'appuie sur un mouvement binaire : l'*idem* et l'*ipse*. C'est l'articulation de ces deux faces d'une même pièce qui confère à une personne, un monument ou un document, le qualificatif d'identité.

1.2.1 Identité et patrimoine

Au XIX^e, des historiens narrent les faits plus qu'ils ne les décrivent et empruntent à la littérature l'art de rendre populaires et accessibles des archives inconnues des lecteurs ou auditeurs, en les mêlant ainsi que leurs propres témoignages, à des récits séduisants qui ont pour vocation de rendre compte de la Démocratie plus que de la République.

« Les historiens fondent la nation, la nation soutient les historiens : nominations de Daunou au Collège de France puis à la tête des archives (1830), création de l'inspection des monuments Historiques (1830), de l'agrégation d'histoire (1831) et de la Société de l'histoire de France (1833), lancement de gigantesques collectes d'archives (1835), réouverture de l'école des chartes (1836). ».³⁶

Nous trouvons donc à cette époque l'occasion d'un début de réflexion sur les Identités nouvelles, y compris des anonymes et de façon contingente un développement de lieux, de monuments, bref la construction d'un patrimoine qui vise à servir d'Identité à une nation démocratique. Afin de ne pas tomber dans l'écueil d'une approche trop psychologique ou sociologique, nous nous attacherons à assurer, autant que faire se pourra, le lien entre ces constructions identitaires et les ressources, les pratiques archivistiques, du moins le rapport qu'entretient l'individu avec une forme de mémoire, de trace et de passé matérialisée dans les archives.

a. Identités singulières

Dans son livre touchant au rapport qu'entretient l'histoire avec la littérature, Ivan Jablonka met bien en avant la tension patente dès le XIX^e qui existe entre une histoire qui se construit par devers elle-même à des fins scientifiques et disciplinaires et une histoire moins

³⁶ JABLONKA I., *ibid*, emplacement 964.

factuelle qui s'élabore dans des interactions, des allées et venues, y compris à l'aide de la fiction littéraire. Dans le premier cas et pour faire court, les archives sont des preuves, des pièces d'archives, une sorte de Texte dont la littéralité garantirait la vérité de l'histoire. Dans l'autre cas, elles sont des sources d'inspiration, des pièces de patchwork parmi d'autres éléments qui tous, concourent à une *version* de l'histoire. Le talent de l'historien serait alors de métisser les approches, rigueur de l'une et créativité de l'autre, pour « saisir le réel » au plus proche.

L'identité suppose un axe d'appartenance (c'est le lieu de l'*idem* : nous sommes pareils que ...) et un axe de singularisation (c'est l'*ipse* ; « je ne suis pas toi »). En parlant d'identités singulières, nous évoquons le besoin de se différencier d'un autre, ou le besoin pour un État de discriminer l'un de l'autre. Cette identité singulière est donc contemporaine du processus d'individuation et de responsabilité. Elle est particulièrement à l'œuvre en France depuis la Révolution. « Moi-l'autre », « je-tu », sont des binômes qui fabriquent l'identité. Au XIX^e siècle l'homme commun n'est que peu identifié, ou alors il l'est par sa classe sociale, toujours ramené au groupe social dans lequel il évolue : tout au plus peut-il se distinguer par des actions magistrales qui lui apportent la renommée. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'identité, comme l'histoire, peut chercher en elle-même des preuves. C'est le cas des généalogistes pour ce qui concerne le « soi privé » et c'est aussi le cas des gouvernements religieux puis républicains. Les pièces d'identité, établies au XVIII^e siècle par attestation de témoins, le seront début du XX^e siècle à partir de photo, d'empreinte, autant de procédés techniques qui visent à identifier et répertorier. Les archives d'État-civil visent à conserver les Identités, les alliances familiales, remplissant un rôle de traçabilité et de conservation essentiels dans les processus de contrôle de la démocratie. Aux États-Unis, en édictant en 1830, les règles de vie des Mormons, l'Église des Saints des Derniers jours devient un des dépôts d'archives généalogiques les plus importants au monde. En effet, elle fait obligation de baptiser ses ascendants dans « l'après-coup ». Aussi les Mormons recherchent-ils leur lignée jusqu'à 9 générations ...et ce parfois de façon anticipée, donc sur plusieurs familles au cas où elles croiseraient un jour une des leurs. Dans l'un comme dans l'autre cas (laïque et religieux), des identités ordinaires deviennent signifiantes et visibles par le biais de la chose publique. C'est ainsi qu'on publie les bans, qu'on affiche les noms pour un ban-al mariage pas si banal.

Avec le modernisme du XX^e siècle, une introspection, un questionnement sur soi, sur le « soi » aidé par la psychanalyse va se faire jour. Le questionnement va devenir un

questionnement identitaire tourné vers l'image de soi (introspection), ou les représentations de soi au prisme d'autrui. Dès lors le pluriel est de mise. Nous ne sommes pas tant notre pièce d'identité que nos albums photos, nos reflets dans les interactions avec l'autre, les autres, mais aussi le contexte d'émergence de notre identité. Les rôles sociaux, les engagements politiques se reflètent dans la presse et chacun peut être le héros d'un jour, au travers de quelque haut fait à la pétanque du village ou même sur un film familial super 8. La généalogie, quant à elle, va devenir un hobby ou une passion. En cela, les documents d'archives, dans leur dimension familiale ou privée, offrent la possibilité de représentations de soi, de retrouvailles même.

b. Identités collectives

Cette identité obtenue par diverses pratiques de recherche individuelles, mémorielles et historiques permet de personnaliser. Si le caractère est le trait qui identifie un individu fin du XIX^e, c'est le style, ensemble des allures, des manifestations de soi, qui permettent de se singulariser au XX^e. Un même individu peut en changer et cela implique, si ce n'est encore une pluralité, du moins une variabilité identitaire. Ricoeur proposera de relier ces aspects hétéronomes par une visée, celle d'une éthique de « vie bonne », qui attribuerait alors une homogénéisation ou un sens, à ces aspects a priori diversifiés.

Au processus de singularisation de l'individu, répond une glorification voire une hyperbolisation de certains lieux érigés en lieux de mémoire, de héros, véritables icônes nationales ou d'événements (ascension de La Roche de Solutré par François Mitterrand, les plages de Normandie...). La désignation des noms de rue, de places, de maisons, fonctionne à l'image d'un méga-cimetière des illustres : « Ici naquit... grand chimiste... ». En ne retenant de tel homme ou événement qu'une facette et en la publicisant, qui plus est de façon formelle (les choix découlent de procédés tels que les conseils municipaux, un arrêté du Président de la République ...), l'identité des lieux et des individus alors historicisés, peut parfois être mensongère. Ou bien faudrait-il dire qu'elle ne peut qu'être mensongère, car partielle et partielle. Non seulement elle occulte des pans identitaires que recèlent les archives ou possèdent les témoins, mais elle ment sur le processus identitaire lui-même. Le discours, le langage ici politique fait écran au vécu du sujet, au réel du lieu ou de l'événement. La tradition est ce qu'il faut oublier pour pouvoir soutenir et transmettre le mythe. Les Archives ne sont point alors des lieux de preuves, fussent-elles à charge ou à décharge. Elles deviennent un lieu fantasmatique de l'oubli qui pourrait receler la vérité du réel. Il est probablement capital de conserver ce fantasme car il peut avoir une fonction dans le mécanisme d'énigme

indispensable au désir. Celui-ci serait le moteur nécessaire à toute recherche identitaire, de soi comme de ses appartenances.

Ce qui importe donc ici, c'est de bien saisir le mouvement double qui s'opère à la faveur de la double face de l'identité. Si l'individu s'autocentre sur sa quête identitaire (génétique, nationale, confessionnelle), il prend le risque de négliger la construction de son patrimoine collectif. Ce faisant il s'aliène à une présentation hagiographique (fut-elle laïque) qui oublie qu'en France le 8 mai 1945 n'est pas seulement la date de la fin de la Seconde guerre mondiale mais aussi celle des massacres de milliers d'Algériens nationalistes par des Colons.

Nous l'avons dit, avec *la polis*, c'est-à-dire l'organisation politique fondée sur l'intervention de chacun, de telles façons que l'homme politique contribue à la Cité, l'homme devient un être social dont l'analyse des relations au sein des organisations ou des institutions génère une focalisation sur des concepts tels que pouvoirs, autorité et information. Le droit à l'information de l'individu pour contribuer à la vie collective trouve son pendant dans son devoir de soumission, d'obéissance face à l'autorité publique, légale qui pour l'essentiel opère la sélection pertinente des archives. Dans leur fonction patrimoniale, les archives participent largement de la construction des identités collectives en ce qu'elles sont le réceptacle et les émetteurs de(s) la mémoire(s) collective(s).

En conclusion, si l'individu quitte son « carcan » identitaire au profit d'une identité mobile de réseau, les villes, les collectivités modifient leurs apparences, leurs ancrages et leurs missions. On parle de « ville-monde » pour témoigner des flux qui les traversent et de leur identité insaisissable et mouvante. Elles se doivent d'accueillir les mobilités individuelles, d'intégrer les changements socio-professionnels au risque, sinon, de devenir « dortoirs ».

« Les mutations rapides des territoires et des territorialités interpellent aujourd'hui ces différentes lectures : l'identité s'y oppose-t-elle, devient-elle obsolète dans ce contexte, ou bien s'ajuste-elle aux nouvelles configurations et comment ? »³⁷

Il semble que nous ayons posé l'hypothèse qu'un des ajustements se réalise en fabriquant un fétiche identitaire, séduisant, contenant et que nous pourrions qualifier du néologisme de « patrimophore » (porteur de patrimoine).

³⁷ FOURNY M.-C., « Politiques identitaires de valorisation patrimoniale », *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, ss. la dir. de NEMERY J.-C., RAUTENBERG M., THURIOT F., L'Harmattan, Paris, 2008, p. 102

1.2.2 Après la vérité, la fiction

La recherche de ses racines généalogiques ou patrimoniales dans l'histoire a longtemps constitué l'approche privilégiée de l'individu pour se connaître ou se reconnaître. Mais avec la popularisation et la démocratisation des services publics tout autant que de l'accès à une éducation, l'identité historique a trouvé ses limites et n'a plus semblé suffisante à l'individu pour se définir.

a. Mensonges, impostures et travestissement : une identité historique insuffisante

La construction du fait médiatique propose une vérité qui se tient mais qui n'a rien à voir avec le réel. En se centrant sur l'ipséité, sur la singularité identitaire, l'individu développe son Moi, et les régions, leurs labels. Les uns cherchent dans les documents des preuves, les autres les construisent au gré d'une sélection choisie d'informations. Ce mouvement de double hélice fait de l'effet mais également le lit de tous ceux qui, avertis du subterfuge médiatique, font profession de sa dénonciation. Dans l'obscur, le laborieux, ils retournent aux archives pour discréditer les versions publiques du discours patrimonial « preuves à l'appui ». Malraux est un pilleur de bien tout autant qu'un homme de culture et l'agneau cathare n'a de cathare que son étiquette. L'accessibilité des fonds archivistiques à tous, transforme potentiellement chacun en pourfendeur de la vérité, en héros-justicier. Ici se joue la répétition chronique des aveux, des révélations, des réhabilitations, des dévoilements d'impostures. On est dans un registre essentiellement dramatique dans lequel les archives ne sont que prétexte.

Ce faisant l'environnement collectif et politique perd de sa crédibilité et en retour impose encore davantage de repli identitaire à l'individu, davantage de manifestations glorieuses au patrimoine et sans doute davantage. La transparence de la vie publique tout autant que l'aspiration à la véridiction sont alors de mise. Ici le pouvoir déclarerait renoncer à tout savoir, à toute expertise, diffusant l'illusion de son ignorance. Cette affirmation, ni vraie, ni fausse prend l'allure d'un divertissement au sens premier du terme, proposé aux usagers qui viendront combler les manques soulignés par l'État. Dans cette optique, que nous ne voyons pas uniquement comme une stratégie machiavélique, mais sans doute comme une étape à une démocratisation de l'information, de son accès à son usage, la décentralisation rapproche les sources des usagers. La place des usagers est plus de combler le manque, plutôt que de contrer le tout. Nous verrons plus loin ce qu'il advient de ce mouvement lorsque les

Technologies informatiques et numériques sont vecteur essentiel de l'information et que les usagers deviennent eux-mêmes les fabricants des sources proposées. Pour l'heure, ce temps d'un dialogue citoyen encouragé et soutenu par les pouvoirs publics a pour vocation l'enseignement à la citoyenneté : on joue à la démocratie et la transparence et l'accessibilité des archives sont les reflets miroitants de cette visée.

Dans ce monde en mouvement perpétuel, la nécessité d'ancrage et de traces devient prégnante. Les controverses historiques elles-mêmes génèrent des flottements sur le rôle réel d'une figure politique médiatisée ou la fonction publique jouée par telle ville. Les points de vue sur la réalité passée accèdent, grâce aux archives dévoilées à une visibilité, à une publicité qui ne peut plus satisfaire le besoin de rationalité du fait historique C'est dans un tel contexte qu'émergent les experts, les savoirs et les disciplines en quelque sorte déterritorialisés, des faits objectifs qu'ils traitent. La fabrique d'un discours, requiert cependant la narration :

« Le discours *historique*, lui, prétend donner un contenu vrai (qui relève de la vérifiabilité) mais sous la forme d'une narration (...). D'où l'autorité dont ce discours a besoin pour se soutenir : ce qu'il perd en rigueur doit être compensé par un surcroît de fiabilité [et] [s]e pose comme historiographique le discours qui « comprend » son autre – la chronique, l'archive, le document -, c'est-à-dire celui qui s'organise »³⁸

Ce n'est donc pas plus ce discours dont nous avons vu qu'il était par essence mensonger qui pourra dans le futur être transmis, sauf à être associé à l'idée d'une vérité mensongère, oxymore qu'il faudrait soutenir dès lors qu'il s'agirait d'un savoir unilatéral d'experts. Ces discours intellectuels ont recours aux archives, en tant que concept. Dès lors la véracité des faits n'est pas questionnée, pas plus qu'un débat n'est engagé. Ces discours virtualisent l'existence et paradoxalement apportent de la sécurité à ceux qui s'engagent dans le débat démocratique avec l'illusion de la production d'une réalité. Par ailleurs ils offrent une cohérence logique et une esthétique du penser qui le dispensent de toute référence rationnelle et séduisent.

Ces trois formes de faire histoire, de soi, des institutions sont concourantes même si le troisième paradigme domine actuellement dans la postmodernité. Pour ne pas céder au désenchantement ou devenir cynique, nous allons explorer des voix métisses abritées par les archives.

³⁸ DE CERTEAU M., *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975 pp.129-130

b. De la nécessité des identités narratives

« Du point de vue de la forme, il est tout à fait fascinant combien peuvent diverger les écritures produites à partir d'une même méthode, quand ce n'est pas à partir d'une même généalogie. (...) Quant aux fiches répertoriant les renseignements glanés sur chaque ménage, elles ont été établies dans le sens de la largeur à l'encre bleue par Claire et recopiées par René au stylo bille noir, et ce, dans le sens de la longueur (...) jouant des formes (écriture manuscrite, ronéotypée, imprimée), des formats (A4, A5, formats plus rares présentés dans le sens de la longueur ou de la largeur), des volumes (de 4 à 250 pages) et des styles qui vont de l'énoncé télégraphiques au genre savant, historique, en passant par le roman. »³⁹

La capacité de raconter, de faire des liens et de proposer des hypothèses de compréhension permettent de proposer une narration. C'est Ricoeur qui, insistant sur l'aporie de l'ancrage, c'est-à-dire un « parlé » qui n'est plus référencé à un énonciateur, parce que le sujet est pris dans les tourments d'un monde qui le fait, propose donc de substituer l'identité narrative à l'identité historique. C'est ce que le « Je », retrouvé dans des énoncés variés aux supports diversifiés et transmis, entre autres par les services d'archives mais aussi par les formes patrimoniales, dirait du processus identitaire lorsque le sujet se raconte.

La fiction ne saurait être un droit d'usage, quelque chose comme un blanc-seing d'user de fonds archivistiques qu'ils soient personnels ou publics, dont on a tant décrédibilisé la réalité, ou produit de versions, que tout serait permis. Elle intervient cependant comme une possibilité de transmettre une visée qui s'assumerait : la fiction est une méthode de publicité qui prend ouvertement le contre-pied du vrai. Elle agite sa structure fictionnelle en se revendiquant comme telle. Elle peut le

« retremper par une forme, une construction narrative, un travail sur la langue (...). Ici la justesse, la liberté, la sensibilité ont partie liée avec la capacité cognitive, comme on dit d'une démonstration mathématique qu'elle est « élégante. »⁴⁰

et nous ajoutons que ce travail grâce au développement des outils numériques peut se faire sur l'image, le mouvement, le sensoriel. Le document d'archives est polymorphe et fait autorité :

« Par son ambiguïté intrinsèque, par sa plasticité, par la tension qui l'anime entre une vérité officielle et une variabilité sémiotique (...), il permet, autorise, voire facilite tous

³⁹ SAGNES S. *À l'écoute des publics des archives, ss la dir. de MARCILLOUX P., op. cit., p. 75.*

⁴⁰ JABLONKA I., *L'histoire est une littérature contemporaine, op.cit., emplacement 327.*

les réagencements, toutes les écritures de tous les romans de vie, toutes les représentations autobiographiques. » (PM, p84)

Cette malléabilité du support est une richesse et non un défaut. Son incomplétude structurelle parce qu'elle fait écho à l'incomplétude identitaire nous impose de savoir mettre un terme, une limite, à toute recherche sauf à prendre le risque de s'y perdre. Elle impose aussi de ne pas tomber dans le piège de la dénonciation du faux (supposé) au profit d'un vrai (tout relatif). La fiction et les sources existantes « peuvent être rassemblées sous le paradigme de récit »⁴¹. L'auteur rappelle plus loin que si le terme est associé au XVIII^e siècle aux notions de mensonges, d'imposture, de déguisement de la vérité il fait plutôt référence de nos jours au plaisir ludique, à l'imagination à la capacité de se projeter dans un monde « autre » ... À ce titre la fiction intervient à la fois dans l'élaboration de la construction identitaire et ce nécessairement, et dans les possibilités de publicités qui lui seront faites.

Dans ces créations fictionnelles, le transmissible devient le moteur subliminal de la trame de l'histoire. Les archives attestent non d'une logique mais d'un probable. Jablonka y voit la possibilité d'y faire résistance et rejoint en cela Gilles Deleuze qui définit l'éthique comme la capacité à prendre parti pour la minorité. Ce serait alors l'une des visées éthiques des archives : rendre visible la preuve minime ou rare, voire l'absence de preuve, comme une interrogation valide du fait absent. La présence de l'absence peut parler la capacité d'un pouvoir à cacher, faire disparaître, manipuler les archives.

L'autre visée serait de réintroduire le plaisir et le jeu dans les pratiques archivistiques, sans détourner les sources. C'est le jeu et l'art d'en jouer, qui feront de plein droit l'attrait du public pour les archives.

2 USAGES DES ARCHIVES, VALORISATION ET EXPOSITION A L'ERE DU NUMERIQUE

La pratique des métiers archivistiques est en pleine mutation. Les enjeux de dématérialisation et de numérisation des archives apparaissent désormais comme co-constructeurs d'une nouvelle approche de notre patrimoine culturel traversée par le souci de visibilité, d'accessibilité et de valorisation. La valorisation de l'information et sa médiatisation renferment deux notions de base : d'un côté, quelle valeur lui est accordée ?

⁴¹ JABLONKA I., *ibid*, emplacement 2039.

D'un autre, comment puis-je, ou non, diffuser cette information pour en augmenter la valeur ? Les identités individuelles ou patrimoniales voient leur construction amplement modifiée par l'informatique. Les nouvelles configurations de transmission et de médiation offertes par l'univers numérique favorisent la collégialité des pratiques, le débat démocratique, voire le renversement de l'autorité du savoir. En marge de ces usages, une tendance à l'esthétisation des archives les font pénétrer dans le domaine artistique. Longtemps restés frileux pour des raisons évidentes d'intégrité, de conservation et d'authenticité de l'information, les archivistes semblent désormais prêts à penser créer de nouveaux usages de leurs fonds, des modalités de diffusion tout en en questionnant le sens. Dans une société dominée par la notion de divertissement, est-il possible de se passer du jeu, de l'archive objet/objet, pour atteindre les publics et mieux transmettre ?

2.1 Transmission, diffusion, médiation : quelle valeur accorder à l'information ?

La question de la communication par la valorisation et l'exposition des documents est au centre des préoccupations des archivistes, tant du point de vue des pratiques professionnelles que des habitudes de consultation du public. Alors que les archivistes « n'ont pas cru que leurs archives méritaient d'être regardées pour elles-mêmes, sinon pour leur valeur esthétique du moins à cause de leur potentiel émotionnel »⁴², ces enjeux viennent éclairer le métier sous un nouveau jour, celui des feux de la rampe, de la médiatisation, culturelle, audio-visuelle et numérique. Que ce soit pour les archives traditionnelles numérisées ou en cours de numérisation ou pour les archives numériques, la diversité des supports de consultation offre de nouvelles possibilités dans l'accès à la culture et au patrimoine en rendant celles-ci accessibles en tout lieu et à tout moment.

2.1. Du recours à la co-construction

La société postmoderne dans laquelle nous évoluons est marquée par une culture du réseau, opportune pour multiplier les acteurs et les participants à l'enrichissement du patrimoine et aux recherches archivistiques. En nous appuyant sur l'évolution des supports de conservation et sur la transformation de la notion de fiabilité qui y est attachée, nous tenterons

⁴² MARCILLOUX P., *Ego-archives*, op. cit., p156.

de dégager les principes des rapports de confiance qu'induit auprès du public la transition vers le numérique. La perte concrète de la sensorialité semble en effet pouvoir être compensée par un pari sur l'engagement des publics dans le traitement des archives. Cette approche collective fait apparaître une dynamique de co-construction des identités documentaires en même temps qu'elle développe des lieux inédit, dématérialisés, qui accueillent les savoirs des professionnels et la reconnaissance des usagers.

a. Les archives au service de l'individu

En adoptant une vision très large de l'histoire, nous pourrions dater l'apparition des archives de la même date que l'apparition de l'écriture au IV^e millénaire avant Jésus Christ. Dès son apparition, le système scriptural témoigne d'un double usage : il a d'abord une fonction mémorielle puis très vite une fonction communicationnelle. Nous ne retracerons pas ici l'histoire de l'évolution de l'écriture comme outil d'ordonnancement du langage, pas plus que nous ne discuterons de la valeur historiographique des peintures rupestres qui peuvent être considérées comme les premières tentatives de conserver des traces de l'histoire de l'homme. Mais nous nous appuyons sur ce que nous pouvons considérer comme des prémisses en matière d'archivage pour rappeler le lien qui existe depuis toujours entre le signe et le matériau sur lequel il s'inscrit. Les techniques et les supports de l'écriture, en tant qu'élément indispensable à la conservation de la mémoire, ont connu diverses révolutions qui ont entraîné soit une diffusion massive de la connaissance (imprimerie), soit l'inscription du statut de l'individu dans la société. La création d'une institution propre aux archives en 1789 est due à ce besoin d'ancrage administratif et juridique dans une société qui se démocratise. De nos jours, les usages des archives sont nombreux et selon P. Marcilloux :

« En montrant la diversité des motivations qui poussent le lectorat des services d'archives publics à consacrer une partie de son temps de loisir à une pratique archivistique, elles invitent à repenser la nature des usages des archives et à poser l'hypothèse que la finalité historique n'épuise pas la puissance plurielle et multiforme des archives »⁴³.

Cette puissance « plurielle et multiforme » des archives est sans nul doute gagnée par l'accessibilité des documents, facilitée par la loi de 1978 et 1979 et maintenant par le support numérique. La révolution numérique qui apparaît avec la création de l'internet il y a 25 ans cette année invite à repenser le statut des individus à l'aune d'un univers dématérialisé. Les

⁴³ MARCILLOUX P., *Les ego-archives, op., cit.*, p. 10.

services d'archives en ligne prennent en compte cette nouvelle dimension et se doivent d'apporter un soin tout particulier à la protection des identités et des informations à caractère personnel. Mais là n'est pas leur seule vocation et la finalité juridique n'épuise pas plus le matériau archivistique que la finalité historique. Nous constatons que les propos de P. Marcilloux précédemment cités prennent en compte uniquement des lecteurs, un public habitué des archives et non des citoyens. Notre propos à venir s'attache à cette distinction :

« Pour échapper au conflit entre la belle plume et le chiffre tape-à-l'œil, on admettra qu'il existe une narrativité du quantitatif, avec des manières de représenter, des effets de compréhension... »⁴⁴

C'est pourquoi nous sommes allés consulter les nombreux rapports d'activités des Archives municipales, départementales et nationales. AD Selon les documents statistiques accessibles sur le site www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static , le nombre de connexions internet pour consultations passe de 28 923 101 en 2010 à 52 220 485 en 2013 ; il connaît donc une progression remarquable de 80% qui semble pouvoir être attribuée à une forme d'effet de mode, d'attrait de la nouveauté. C'est en effet la période à laquelle les services d'archives en ligne se développent en masse. De façon surprenante à première vue, depuis 2013, le nombre de connexions subit une baisse régulière pour aboutir en 2015 à moins 25% de connexions (39 680 257). On observe par ailleurs une baisse constante des lecteurs inscrits (« fréquentation physique ») de 2010 à 2015 de l'ordre de 23%. Nous pouvons très probablement mettre cette baisse de consultations en ligne des Archives départementales en lien avec l'expansion numérique des services municipaux, en effet, on voit une progression et une stabilisation des consultations des sites d'archives municipaux.

L'ouverture des documents administratifs échoue, réussit, progresse, donc pour partie à contribuer à une collaboration des citoyens dans l'épanouissement de leur commune, de leur territoire. Par contre, elle semble servir des intérêts plus individuels, plus personnels. Cependant, si les usagers ne font pas systématiquement appel à leurs droits de consultation ou d'accès à ces documents, les administrations restent garantes de leur protection et de leur conservation. Cette garantie est difficile à mettre en place ou même à maintenir et nous pouvons peut-être nous réjouir du fait que le nombre de citoyens demandant à consulter les archives est en-deçà de ce que l'on avait estimé puisque les moyens alloués aux services

⁴⁴ JABLONKA I., *L'histoire est une littérature contemporaine*, op.cit., « La preuve », emplacement 2921 sur liseuse.

d'archives, dans un contexte où la numérisation représente un travail considérable, est en baisse :

« L'administration des archives se caractérise par une incontestable sous-administration. (...) Pour ne prendre qu'un exemple, en dix ans, le nombre des postes de conservateurs pour tout le réseau est passé de 246 en 1989, à 222 en 2000, alors que, dans le même temps, le kilométrage des dossiers à conserver, traiter et communiquer par le personnel scientifique est passé de 2321 kilomètres à 2503 kilomètres (...). On pourrait en dire autant du personnel administratif et du personnel technique ». ⁴⁵

Le manque de moyens dans les services publics est la porte ouverte à la libéralisation de certaines missions. Deux exemples de recours fréquents aux archives numérisées de façon libérale vont permettre de mesurer les risques de ce glissement. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler du développement important de l'activité généalogique. Le rapport des statistiques de l'année 2015 des Archives nationales, même s'il contient des données sur la fréquentation, ne peut pas fournir d'indication sur les catégories retenues. Les Archives départementales peuvent fournir ces chiffres pour la fréquentation réelle, humaine, mais ne peuvent pas discerner parmi les consultants virtuels repérés le pourcentage de généalogistes, de chercheurs scientifiques, de recherche individuelle. Par ailleurs, si les données brutes sont fournies en ligne, il nous reste à les saisir pour leur attribuer un sens qui vienne servir notre recherche. Nous pouvons néanmoins évoquer les chiffres en termes d'inscriptions auprès des services. Parmi les lecteurs inscrits aux Archives départementales, 38% sont généalogistes en 2015 (chercheurs scientifiques : 21%, recherches individuelles ou administratives : 15%), contre 53% en 2010. L'activité généalogique est reconnue comme en forte hausse ces dernières années : « la généalogie constitue la seule pratique de masse des archives (...) » ⁴⁶, traduit un désir de transmission de l'histoire familiale dans un souci de positionnement dans la chaîne des générations et

« en cela la généalogie s'affirme comme une pratique naturellement intergénérationnelle. Or, l'intergénérationnel connaît depuis le début des années 2000 un succès certain (...) » ⁴⁷.

Nous pouvons déduire des chiffres évoqués plus haut et de la baisse de la fréquentation des archives par les généalogistes que ce type d'activités a de plus en plus recours aux mediums

⁴⁵ DELMAS B., *La société sans mémoire*, op. cit., p. 127-128.

⁴⁶ MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, op. cit., p 67.

⁴⁷ MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, op. cit., p 69.

virtuels. Gageons également de façon optimiste que le public s'est sensiblement diversifié. Parallèlement, et c'est là une autre raison de la désertion des services d'archives par ce type de public, un nombre grandissant d'entreprises privées font commerce de la prestation de recherche généalogiques à des fins successorales ou parfois plus contestées comme en témoignent les procès relatifs au site Notrefamille.com. Le second exemple touche aux données d'état-civil. Les collectivités territoriales disposent de la possibilité d'établir les conditions attenantes à la prestation de communication et de délivrance des documents Mais le créneau a largement été investi par des entreprises libérales qui font commerce de la prestation de communication, telles que www.nosorigines.com ou www.secondenaissance.com.

Les services d'archives ont décidé de façon très significative de rendre accessibles leurs ressources à tout citoyen, que ce soit pour un usage privé ou plus collectif. Le service public ne s'est pas donné les moyens de sa tâche. Cette lacune potentialise le développement de sociétés privées et la libéralisation des archives. Le support numérique facilite l'accès et, de fait, la réutilisation des données publiques. L'instauration de licences d'usage pour les services publics d'archives reste à la discrétion des collectivités territoriales. Elles viseront également à réduire les risques de contentieux sur la protection des données privées.

Pour garantir la conservation, la communication mais aussi la réutilisation des informations nous ne disposions guère, jusqu'à la fin des années 1980, que de l'écrit et de l'image sur format papier. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, énonce le droit de tout individu « de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » Autrement dit, une certaine forme de confiance s'est naturellement imposée entre un support matériel et une qualité, une authenticité de l'information que chacun est en droit d'utiliser. La loi sur les archives et la protection des données personnelles remet sensiblement en question cette liberté et le droit à l'information. L'émergence des supports informatiques, en ce qu'ils confèrent au document atemporalité et achronie dans son accessibilité mais aussi dans sa réutilisation, dans son alimentation ou sa modification, nous incite à être d'autant plus vigilant quant aux manières de le protéger et de le diffuser sur l'internet.

Notons au passage que l'amorce d'un mouvement en faveur, non pas seulement d'une consultation mais d'une co-institutionnalisation de l'histoire, se fait jour. Les questions de droit à la rectification, droit à l'oubli, effacement, voire de versement de pièces par des usagers à des dossiers déjà archivés font amplement débat.

b. Question de support, question de confiance ?

On aurait pu croire que le lien entre les archives et leur support ne pouvait être remis en cause. Dès le milieu du XIX^e siècle, la question de la perte d'authenticité apparaissait dans le monde des images avec l'émergence de la photographie et déstabilisait la confiance induite par le caractère unique du document créé puis communiqué. Moins que sa capacité à diffuser, c'est la possibilité de reproduire à l'envie des œuvres d'art, des écrits historiques, qui vient bouleverser les usages et la réception de l'objet ou du document. Dans les années 1950 – 1960, la société assiste à la multiplication de faux, de leurres, de copies « aussi vraies que l'original » qui contribue à une remise en cause de la validité des documents. Ces impostures documentaires, pour toutes fausses qu'elles étaient ne se séparaient pas pour autant d'un support tangible et viable dont la fiabilité tenait justement à leur matérialité. Les archives exigent désormais des supports qui peuvent aller du parchemin au mur numérique. Les registres notariaux, cadastraux, les minutes de procès ou encore les comptes sont les contenus privilégiés des premiers supports de conservation des archives. Au sens foucauldien qui leur est donné, il s'agit d'archives économiques (en grec, *oikos* : maison et *nómos* : loi ; qui gèrent l'administration de la maison).

L'apparition et la rapide démocratisation des outils et des techniques informatiques lors des deux dernières décennies du XX^e modifient le rapport de l'individu au réel et partant, des documents qu'il produit à la réalité de ce qu'ils engagent. L'instantanéité, la rapidité, la diffusion, la communication, l'interaction trouvent ainsi un nouveau terrain à investir. Mais pendant de nombreuses années, le support informatique ne suffit pas. On préfère imprimer les documents reçus, comme pour leur redonner une authenticité qu'ils auraient perdu dans l'univers virtuel : de la feuille d'impôts aux tapuscrits, chaque information gagne sa valeur lors du précieux processus d'impression qui fait figure de véritable attestation. D'autre part, une fois imprimé le document redevient privé alors que le support numérique fait toujours fantasmer une propriété possiblement partagée même si celle-ci est scellée par des identifiants et des codes. Enfin, la numérisation, bien que se perfectionnant n'a pas permis dès sa mise en place des indexations des archives à la hauteur, par exemple, des anciens supports, que sont les microfiches. L'autorité du document ne passerait que par sa matérialité qui est aussi vecteur d'émotion, en particulier quand il est archive :

« Pour autant, les archives, même si elles ne jouent pas toujours le rôle de véritables sources d'écriture de l'histoire, conservent un important pouvoir de présentification du passé, une force révélatrice de vérité : « Rien que de toucher le papier, c'est formidable ! »⁴⁸

L'histoire a connu diverses formes d'écriture dont l'autorité revenait tantôt à la fiabilité des sources, qui sont alors notées, référencées et exposées, tantôt à la qualité de l'historien, professionnel averti dont la parole s'affirme d'elle-même comme vérité historique garante de la réalité du fait raconté. Mais le manque de référence se présente désormais comme une lacune qui doit être comblée pour attester de la valeur des archives. La valeur authentique et scientifique du document historique ne peut se passer des archives qui réapparaissent dans le texte sous forme de citation ou de note. Celles-ci prennent une place prépondérante dans l'écriture scientifique : elles renforcent l'autorité du propos en créant de l'altérité au sein du texte, en démultipliant les accroches qui permettent, non pas de croire ce qui est écrit, mais bien de savoir :

« Par les « citations », par les références, par les notes et par tout l'appareil de renvois permanent à un discours premier (que Michelet nommait « la chronique »), il s'établit en savoir de l'autre. Il se construit selon une problématique de procès, ou de citation, à la fois capable de « faire venir » un langage référentiel qui joue là comme réalité et de le juger au titre d'un savoir. »⁴⁹ (F. p.131)

Mais de fait, avec un support matérialisé, impossible d'effectuer des va-et-vient entre le texte informationnel et les sources qui le composent ou l'alimentent. Une fois de plus, une forme de confiance est nécessaire entre l'écrivain et le lecteur, à l'image du pacte autobiographique littéraire théorisé par Philippe Lejeune en 1975 dans son ouvrage éponyme⁵⁰. Le support numérique, s'il peut fausser l'approche archivistique du document en proposant un nombre toujours plus gigantesque de sources non vérifiées, sait également certifier l'origine des références et les rendre accessibles. La numérisation des documents d'archives permet de leur attacher des données complémentaires attestant de leur authenticité. Ces métadonnées, encapsulées dans le document, le suivent partout et permettent une reconnaissance immédiate de la validité des informations dont il est porteur. Par ailleurs, la dématérialisation des informations offre un avantage certain en termes d'accès aux sources qui prend la forme d'un lien hypertexte ou du permalien :

⁴⁸ MARCILLOUX P., *Les ego-archives, op. cit.*, p. 65.

⁴⁹ DE CERTEAU M., *L'écriture de l'histoire, op.cit.*, p. 131

⁵⁰ LEJEUNE P., *Le Pacte autobiographique*, Seuil, coll. "Poétique", 1975.

« Le permalien répond aux besoins de la citation en termes de stabilité et de pérennité ; dans le contexte actuel des besoins et des obligations en matière de réutilisation des archives publiques contenant des données personnelles, le permalien permet de concilier des exigences parfois vues comme contradictoires ; il est un outil privilégié d'indexation collaborative. »⁵¹

D'un autre côté, l'apparition des archives numériques questionne les moyens de sauvegarde et de conservation, la pérennisation des données informatiques. Les archives numériques se distinguent des archives numérisées puisqu'elles sont directement produites à partir du support informatique, d'où le nom donné par les Archives nationales d'archives « nativement numérique ». Peut-on autant se fier aux archives numériques qu'aux archives dites traditionnelles ? Des éléments de réponse sont d'ores et déjà à notre portée. Avec ce nouvel avatar des archives apparaît également une nouvelle conception de l'originalité, de l'authenticité des archives : en effet, dans le cas des archives numériques, la copie est égale à l'original. Il n'existe plus de distinction entre le document produit spécifiquement pour la diffusion ou l'administration et la copie de sécurité qui en est faite. On peut alors considérer qu'il existe autant d'archives numériques originales qu'il existe de sauvegardes des dites archives.

Gageons aussi que cette crise de la confiance qui n'affecte pas que le rapport aux archives s'atténue avec des générations plus familiarisées avec les supports informatiques. À moins que la diversification des supports et des données ne crée une tour de Babel de l'information où le vrai ne se différencie pas du faux, l'authentique de sa réplique ; faudrait-il alors supposer qu'on oublie les archives ?

2.1.1 Que valoriser ? Comment valoriser avec les supports numériques ?

Le développement des outils et des technologies informatiques va de pair avec les nouvelles formes d'identités que nous avons déjà succinctement déployées. Certaines certitudes professionnelles sont remises en cause : l'application stricte de la théorie des trois âges peut être remise en question. Comme son nom l'indique, cette théorie qui permet de saisir de façon abstraite le cycle de vie des archives mais ne saurait plus guider les techniques

⁵¹ BOUYÉ E., « Le web collaboratif dans les services d'archives publics : un pari sur l'intelligence et la motivation des publics. »,

http://archives.cantal.fr/download.cgi?filename=accounts/mnesys_ad15/datas/cms/Bouye_RASAD_Gazette.pdf

professionnelles au vu de la diversification des usages et des missions archivistiques. Dans une société dirigée par le diktat de la médiatisation et de la surexposition, la discrétion jusqu'alors inhérente aux services d'archives semblent s'altérer.

a. S'exposer, exister, s'imposer : une nécessité ?

La problématique qui se dévoile avec les mutations des métiers archivistiques est celle d'une science des archives à part entière, pour ainsi dire autonome, qui prendrait le nom d'archivologie (proposé par Eric Ketelaar, professeur à l'université d'Amsterdam). Cette prétention permettrait aux archives de quitter la fonction oblatrice de méta-science au service de disciplines, supposées plus nobles. Cette institutionnalisation les amènerait à requérir leur propre autorité fondée sur une éthique envisagée plus haut. Il nous est désormais possible de mettre en place une méthodologie de contexte propre aux archives, désaffiliée de la finalité historique mais empreinte du métissage des usages et des fonctions actuelles des documents archivistiques. Selon ce que nous venons de développer précédemment, la valeur de l'authentique viserait avant tout à conserver chez les générations à venir une sensorialité, une sensibilité et un attachement au « proche » qui leur permettraient de ne pas tomber dans la fascination du fait scientifique, de la valeur informative ou dans l'obsession de la recherche du vrai. Ce faisant l'authentique renverrait aussi aux conditions de sa production, y compris dans l'univers numérique, et donc, ouvrirait à l'Autre.

En dehors de cet aspect émotionnel et humaniste, les archives auraient pour vocation d'offrir un fond qui proposerait à chacun, individu ou institution, la capacité de créer tout en se récréant un visage identitaire. Celui-ci bénéficierait, en outre, de modalités d'exposition variées. À la personnalisation du héros de l'Histoire, semble répondre une création fictionnelle artistique. Tout se passe comme si notre société ressentait le besoin d'œuvre d'art puisant dans les ressources archivistiques du temps passé. À cette fin, les enjeux culturels des Archives prennent de l'avance. La valorisation des archives, que ce soit pour leur contenu ou pour leur support, confère une dimension artistique aux objets réquisitionnés, mettant en marche un processus de création parfois cantonné à une dimension d'exposition mais que questionne déjà la théorie artistique. Plusieurs initiatives démontrent la volonté des artistes de réutiliser les archives à des fins créatives pour engendrer une curiosité historique chez le spectateur (comme par exemple, le projet « Anarchives », qui offre une autre vie aux archives des artistes qui choisissent eux-mêmes l'orientation artistique des documents réutilisés). Cependant, cela suppose parfois de sacrifier l'intégrité des documents au profit d'une

esthétique de la communication, de la transmission. En termes professionnels, cet usage soulève de nombreuses questions, remettant en cause la dénomination même « d'archives » pour les documents utilisés. Faut-il y voir un nouvel âge des archives ? Ne peut-on imaginer que ces créations artistiques participent d'un développement et d'une meilleure visibilité des archives ? En tout état de cause, cela relève d'un usage spécifique dans lequel les documents d'archives pourraient devenir objets d'une science esthétique révélant l'appareil complexe qui les enveloppe auquel Patrice Marcilloux trouve des avantages psychologiques :

« Archives de soi, archives des autres, vies ordinaires, vies rendues extraordinaires par les événements dramatiques de l'histoire, l'utilisation artistique des archives est aussi le lieu de la réparation des oublis, des militances contre l'injustice »⁵²

Car si un art des archives devait exister et s'imposer au monde, il devrait sans nul doute utiliser la métaphore du masque pour révéler à quel point il n'y a pas d'authentique vrai et de faux simulacre, de bon ou de mauvais. Les usagers comme les professionnels seraient amenés à convoquer la complexité et la méthode critique qui sont de mise pour justement construire une critique de l'aspect catégoriel des identités abritées par les archives et dont l'histoire des images nous offre déjà un aperçu.

Nées d'un usage s'articulant autour de la communication voire de la publicité de l'information, la photographie et l'image vont au fil du temps se réapproprier la dimension inédite d'œuvre d'art et investir les sphères artistiques et culturelles, à nouveau habitées par ce « hic et nunc » dont certains auteurs avaient peur que la diffusion massive ne désacralise la portée :

« Mais le partage entre ce qui pourrait arriver et ce qui est effectivement arrivé ne condamne pas le chercheur à être un orphelin de la *poïesis*. Son inventivité archivistique, méthodologique, conceptuelle, narrative et lexicale constitue, au sens fort, un acte créateur. Il fait œuvre en conjuguant une production de connaissances, une poétique du savoir et une esthétique »⁵³

La prévalence de plus en plus importante de l'image comme support de perception de « la » réalité est un phénomène qui joue un rôle grandissant dans la place qu'occupe l'écriture de l'histoire et la narration au XX^e siècle. Modernité et progrès, par l'arrivée des mass-médias, ont fait de la vie de tout un chacun une affaire publique. La question du « tout-

⁵² MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, op. cit., p. 165.

⁵³ JABLONKA I., *L'histoire est une littérature contemporaine*, op.cit. emplacement 407.

public » qui semble se refléter dans celle du « tout-numérique » encercle des identités construites par la médiatisation, par la surexposition du « soi » au monde public, particulièrement véhiculée par des images porteuses de sens qui, en retour, font de l'existence des individus, une œuvre d'art :

« Depuis l'orchestre dionysiaque, en passant par le mystère sur le parvis, le tréteau forain, le ballet de cour, l'entrée royale, la fête civique, jusqu'au théâtre à l'italienne, cette histoire raconte comment s'est peu à peu forgé l'éloignement symbolique (...). Le passage du cinéma à la télévision, d'un dispositif de projection (...) à un dispositif de diffusion domestique, de l'œuvre en différé au document en temps réel, marque précisément le moment où l'image cesse d'être un spectacle pour devenir un milieu de vie, supprimant la différence fondatrice entre le vu et le vécu. »⁵⁴

Le public atteste la valeur d'usage d'une chose et désormais de sa valeur esthétique. Ce qui qualifie de succès un roman ou une émission de télévision, c'est son nombre de lecteurs ou son audimat et non des critères intrinsèques ; le développement des sondages et des statistiques cherche à anticiper les attentes et permet la formation des produits de consommation. La publicité peut infiltrer le désir, créer des besoins et se sert volontiers de l'image pour opérer sa séduction. La valeur de la liberté cède le pas devant celle de l'autonomie, celle de simulation devant celle d'authenticité. Le recours aux « images d'archives » qui envahissent les espaces médiatiques témoigne d'une nécessaire authenticité de l'information, imprègne le réel d'un romantisme, voire d'une romance, créés par la distance temporelle entre l'instant de la diffusion et le temps propre au contenu diffusé. En même temps, il dénonce un appauvrissement de la crédibilité de l'actuel, comme la perte d'une foi en la réalité du présent tel que proposé par les médias.

Les missions des archivistes, qui n'ont pas oublié de prendre le tournant du numérique, se dirigent vers une forme d'interactivité mobilisant les usagers.

b. Du montrer à l'agir interactif : quels enjeux pour les missions archivistiques ?

S'ils doivent ouvrir les archives au public, les archivistes doivent mettre en marche le processus de numérisation des fonds d'archives tout autant qu'il leur est nécessaire de penser et d'appliquer un système d'archivage électronique pour les données numériques. Plusieurs problèmes se posent alors dont le moindre n'est pas celui du coût humain et financier

⁵⁴ DEBRAY R., « A propos du spectacle ». - *Le Débat*, Paris, Gallimard, n°84, 1994, p. 11.

qu'exige cette nouvelle approche dans le traitement des documents d'archives. Dans le récent Forum des archivistes qui s'est déroulé du 29 mars au 2 avril 2016, à Troyes, une intervention tentait justement de comprendre ou de réajuster les missions des archivistes, à la fois en ce qui concerne la valorisation mais aussi dans ce qui a trait à la numérisation et à la création de système d'archivage électroniques pérennes, interopérables et fiables. Nous avons relevé que les archivistes indiquaient à juste titre, nous semble-t-il, qu'il existe des compétences propres aux différents corps de métiers engagés dans ces évolutions. Moins qu'un archiviste « *engagé, engageant, mobile, enthousiaste, impliqué, flexible, adaptable, polyvalent, évolutif, employable, autonome, non prescrit, [qui] sait engager les autres, à l'écoute, tolérant, employable* », attributs de l'homme postmoderne au sein de la nouvelle cité qu'ont critiqué Luc Boltanski et Eve Chapiello dans *Le Nouvel esprit du capitalisme*, c'est bien de médiateurs au sens de ce qui peut servir à faire du lien, à créer de la collégialité dont a besoin la profession pour intégrer pleinement la dimension informatisée de leurs missions. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue entre les différents techniciens (informaticiens, archivistes, conservateurs...) pour se diriger vers un traitement orienté par la collectivité des décisions et la collaboration des services, vers une construction culturelle bâtie par la multiplication des réseaux et la diversification des responsabilités. Nous retrouvons alors ce mouvement horizontal de collégialité propre à la société informatisée et qui semble pouvoir se dégager de la verticalité des différents pouvoirs/services publics, enfermés dans leur champ de compétence :

« Cette cité prend appui sur l'activité de *médiateur* mise en œuvre dans la formation des réseaux, (...) -l'art de tisser et d'utiliser des liens les plus divers et les plus lointains-, [elle] se trouve autonomisée, détachée d'autres activités qui jusque-là la recouvraient, identifiée et valorisée pour elle-même. »⁵⁵

Cet enjeu peut se révéler un atout extrêmement pertinent. La figure du médiateur apparaît aujourd'hui indispensable pour assurer une bonne compréhension des documents d'archives. Non seulement le médiateur doit exister au cœur même de la profession et clarifier les relations interprofessionnelles, mais il est un acteur primordial des interactions avec les différents publics. Il est l'occasion d'élargir le public et de sensibiliser les usagers à la valeur historique et patrimoniale des archives. L'activité du médiateur encourage les usagers à se saisir des archives et à devenir eux-mêmes des contributeurs à l'identification, l'indexation

⁵⁵ BOLTANSKI L., CHAPIELLO E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999, p. 161-162.

voire, la valorisation des archives. Patrice Marcilloux les désigne comme des « pro-am », des professionnels amateurs pour qui :

« L'informatique et le Web participatif ont favorisé, ou accéléré, l'affirmation de ces passionnés autodidactes, experts et créatifs. »⁵⁶

Loin de supplanter ou de remplacer le travail de l'archiviste qui doit veiller à la validité, la conformité et la justesse des informations retenues, la démarche n'est pas contrainte et l'utilisateur s'adonne à l'indexation en ligne par plaisir :

« La fréquentation des archives devient une pratique culturelle comme une autre où le goût et le plaisir personnel commandent. »⁵⁷

Une nouvelle forme d'interaction avec les archives se fait jour, guidée par des initiatives nées sur le potentiel quasi émotionnel qui s'instaure entre le public et le document. Ici, l'interface numérique ne semble pas décourager les usagers, au contraire, la distance et la souplesse de la temporalité que permet ce support favorise la participation. Il faut cependant rester vigilant : les contributions aux processus d'indexation par exemple, doivent être ordonnées par un professionnel. Les identifiants et autres codes d'authentification viennent en général limiter la portée des modifications du public sur les sites internet des archives.

Enfin, la question de la valorisation virtuelle fait naître un nouveau dialogue avec les publics. Là encore, le médiateur, culturel, pourrait jouer un rôle essentiel dans la transmission des informations. Nous sommes assez habitués, lors d'expositions physiques, à être munis d'un audio-guide ou de tout autre instrument qui permette une bonne compréhension des objets valorisés. La disparition de cet outil médiateur dans l'univers numérique doit être compensée. Lien hypertexte ou permalien à partir des images ou des textes, ajout d'éléments cliquables ou de texte déroulant fournissant des précisions, pour une recherche d'information « en temps réel », les outils ne manquent pas pour encadrer et accompagner le spectateur. Cela dit, l'ensemble de ces atouts orientent nettement les recherches des publics puisqu'ils proposent de les rediriger selon des liens préétablis et ne permettent pas le dialogue ; nous nous réjouissons de constater qu'ils ne semblent pas encore pouvoir prendre le rôle d'un médiateur culturel « en chair et en os ». Là où le numérique propose des directions uniques et semblables quel que soit le public, le réel recèle un nombre indéfini de possibles informations qui se découvrent au gré de facteurs non programmables tels que le choix de la question,

⁵⁶ MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, op. cit., p. 72.

⁵⁷ MARCILLOUX P., *ibid*, p. 75.

l'humeur du professionnel, l'évolution du dialogue... Mais nul doute que les progrès en matière d'informatique sauront sous peu nous offrir la garantie d'une interface dynamique, « vivante », représentée et accessible.

Le bouleversement induit par le numérique dans la profession des archivistes contribue à une redéfinition de ses missions et développe une facette collaborative grâce à l'engagement des usagers et des publics. Dans la société du divertissement qui est la nôtre, il apparaît aujourd'hui nécessaire de concilier les enjeux pédagogiques de transmission des savoirs et de susciter de façon récréative la curiosité au sein d'un univers informatique interactif. La participation du public peut parfois être une gageure de son implication et doit être entretenue. L'usage de repérages spatiotemporels, les outils de géolocalisation, les espaces ludiques (pour enfant et pour adulte) sont autant de moyens d'attirer de nouveaux publics dans les salles d'archives.

2.2 Un exemple de découverte d'une identité locale : la ville de Cenon.

Située aux abords de la géante bordelaise, la ville de Cenon a longtemps peiné à s'inscrire dans une dynamique sociale et économique stable contribuant à la croissance et la visibilité de ses actions culturelles. Depuis de nombreuses années l'orientation politique de Cenon semble favoriser une approche culturelle basée sur la diversité des identités qui l'habitent, sur l'écologie mais aussi sur les nouvelles technologies. Nous pourrions nommer ces trois particularités des attributs identitaires de la ville. La trame de cette dernière partie est un exemple des propos cités en amont. Grâce au stage de professionnalisation, nous avons pu découvrir comment les ressorts de la valorisation des archives viennent si ce n'est attester, du moins offrir un regard sur le profil d'une municipalité. Nous aimerions confirmer l'idée que la médiation numérique et le travail de l'archiviste permettent de donner une certaine représentation identitaire locale puisque comme le dit P. Marcilloux :

« Il est assez logique que les archives municipales se soient emparées avec succès de ce nouveau régime d'historicité de l'histoire locale, dans le cadre de la politique de la ville notamment. »⁵⁸

⁵⁸ MARCILLOUX P. *Les ego-archives, op. cit.*, p. 62.

Notre lieu de stage peut-il illustrer par l'exemple certaines des théorisations avancées plus haut ? Quelle histoire mais aussi quelles versions de l'histoire avec quelles archives ? Les sources sont-elles multiformes ? Echappe-t-on à la fabrique d'identité fétiches ou de lieux symboles, écrasant de son autorité le citoyen commun ? Quelles initiatives répondent à ce besoin de collégialité qu'exige maintenant la démocratie ?

2.2.1 L'IDENTITE PUBLIQUE MEDIATISEE

Les identités de Cenon sont nombreuses et se reflètent par les choix d'exposition et de valorisation de son patrimoine qui sont, chaque année, l'occasion de revenir sur les origines et les évolutions de la ville.

L'ensemble de ces caractéristiques ont ainsi permis de développer divers événements et manifestations qui contribuent à affirmer ou confirmer la représentation publique de la ville. La municipalité confie souvent aux associations la mission de porteuse de ces valeurs. Le Rocher Palmer accueille en 2015, avec le soutien municipal, le Festival « Toutes Latitudes », qui célèbre l'interculturalité en réunissant 6 pays pour des rencontres festives, des échanges professionnels, des concerts. Elles sont accompagnées par une exposition physique intitulée « Les apports de l'immigration portugaise à Bordeaux et en Aquitaine : cinq siècles de présence », l'événement se veut à la fois une occasion de dialogues mais témoigne également des volontés politiques et citoyennes de voir le territoire de Cenon comme qualifié à être terre d'accueil, au titre d'un fondement historique). Pour autant le service des Archives n'est pas sollicité pour co-construire cette exposition. Il faut dire que les tâches quotidiennes au Service ne permettent pas d'être de toutes les médiatisations. Fort de cette identité, Il n'est pas rare, ainsi, d'entendre dire, par le maire lui-même, que Cenon est riche de 52 nationalités différentes : je n'ai pas pu trouver la source officielle de cette information.

C'est le bien-nommé service de la communication aidé par des associations qui assurent la visibilité et la communication des manifestations. Elles sont d'ailleurs incluses dans le site de la ville de Cenon.

Du côté de l'imaginaire, certaines légendes participent elles-aussi, d'une vision prestigieuse de Cenon en l'attachant à certains grands noms ou grandes nations. Si l'on étudie le blason de la ville, on aperçoit une biche qui sera conservée pour les logos successifs représentants la municipalité. Cette image vient d'une légende qui veut que Roland et ses troupes soient parvenus à traverser la Garonne à Cenon grâce à une biche qui avait pris peur

au son du cor. Là encore, aucune trace de la véracité de ces faits dans les archives ; rien n'atteste même de la présence de Rolland, s'il a existé, sur le territoire de ce qui deviendra Cenon, et surtout pas non plus d'information concernant le début de cette fable. De la même manière, certains historiens locaux et professeurs d'école diffusent l'idée que le nom de la ville apparaîtrait sur la Table de Peutinger (célèbre carte dont la copie datant du XIII^e siècle représente les principales villes de l'Empire romain et conservée à la Bibliothèque nationale d'Autriche) ou qu'elle le tire de peuplades gauloises, les Senones... Bien que conscients qu'aucune source n'atteste ces histoires, la population cenonnaise se conforte dans cette filiation imaginée et transmise :

« Cette affirmation territoriale conduit à des artefacts à vocation symbolique, ou au recours à l'histoire pour authentifier l'existence d'un collectif. Elle passe par l'édification d'un récit sur le territoire, qui permet de suppléer le manque de visibilité et l'absence de signes de légitimité es circonscriptions locales dressant de manière discursive une figure unitaire et cohérente dans le temps et dans l'espace »⁵⁹

Forte de son histoire de ville blessée (par l'annexion du quartier de La Bastide par Bordeaux en 1865), Cenon n'a de cesse de revisiter les arcanes de son passé et de les éclairer pour transmettre l'héritage de ses métamorphoses à ses habitants. C'est ainsi que les journées commémoratives sont mises à l'honneur et que des manifestations publiques sont proposées, relayées ensuite par les médias. La dernière en date, la Fête du Cypressat, s'appuie sur une tradition du XV^e pour justifier son actualité. Cette fête se veut une amorce de la mythique Fête du vin de Bordeaux (qui a lieu tous les deux ans) et se déroule quelques jours à peine avant l'inauguration de sa grande sœur bordelaise. La tradition voulait que les navires marchands venant des pays voisins pour chercher du vin devaient systématiquement s'arrêter à Cenon pour y cueillir une branche de cyprès, attestant ainsi de l'origine et de la provenance de leur marchandise. Le patrimoine historique cenonnais trouvait là de quoi s'exposer et s'imposer de façon justifiée et la transmission des valeurs assurée. Face au succès de cette première, la municipalité a évoqué le fait de renouveler l'expérience chaque année, voire plusieurs fois par an. Nous voyons bien ici que la pertinence et l'actualité de la manifestation, contextualisée, cède le pas devant des aspects plus symboliques en relation avec l'histoire locale et des approches sociales qui inscrivent le pouvoir politique en place dans une mouvance culturelle.

⁵⁹ « Politiques identitaires de valorisation patrimoniales », *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, ss la dir. de J-C. Nemery, M. Rautenberg et F. Thuriot, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 103.

L'identité publique de Cenon s'attache donc davantage à la transmission de valeurs identitaires patrimoniales plus que de faits attestés.

2.2.2 LES GRANDS NOMS DE CENON

À cette identité mêlant réalité et fiction, une autre répond, qui s'appuie sur le quotidien des habitants et sur les mémoires vivantes de la ville. Pour combler les manques de l'histoire ou ajouter des informations, la ville fait appel à des figures emblématiques qu'elle ne craint pas de médiatiser. Ainsi, sur le site de la ville (et désormais sur le site des archives de la ville), nous pouvons retracer l'histoire d'un quartier, celui des Tours Palmers, grâce à Madame Francette Lafont, une histoire de la ville grâce à Gilbert Perrez... Cet autre regard sur le développement urbain de Cenon permet au public de découvrir des enjeux plus intimes, plus privés, qui ont contribué, pendant un temps, à l'épanouissement du quartier. Loin des politique d'urbanisation, de questions de croissance démographique ou d'expansion territoriale, les quelques témoignages des habitants devenus icônes de Cenon recèlent les mystères des petites histoires, qui sont celles que l'on aime à connaître, et l'inattendu de l'anecdote, sans quoi l'Histoire paraîtrait sans doute fade et linéaire. Ce qu'il est peut-être intéressant à relever sont « magistralisées » dans de petites vidéos sur le site internet de la ville, tout autant qu'elles sont présentes par le verbe et la parole des habitants. Autrement dit la modernisation des supports ne modifie pas, pour l'instant, le contenu de l'information.

Une autre figure, beaucoup plus connue des habitants, a éveillé les passions et reste pour un grand nombre d'entre eux un personnage illustre. René Cassagne, maire de Cenon de 1948 à 1968, a fortement participé aux métamorphoses du visage de la ville. Disparu soudainement, ce maire à la mort tragique a accédé au statut de mythe. Aujourd'hui, il semble que l'ensemble de ses actions politiques, des projets (notamment d'urbanisation) et des initiatives aient connu un écho favorable auprès du public en repoussant les limites territoriales de la ville. La difficulté pour ses successeurs sera de se montrer à la hauteur du personnage illustre que l'histoire a créé. L'élargissement des frontières de Cenon au fil de l'accroissement démographique a conduit le service d'archives à adopter alors des processus de valorisation variés souvent axés sur le patrimoine bâti et la topologie de la commune.

Entre petite histoire et grande histoire, les grands noms de Cenon ne sont pas forcément ceux que l'on croise le plus souvent. Il faut parfois prendre le temps de musarder, de déambuler dans les services d'archives pour « tomber sur » une petite pépite, une trouvaille

inopinée. Qui aurait pu croire ou savoir, par exemple, que Gustave Eiffel avait habité Cenon et qu'il avait été témoin au mariage d'un de ses employés dans les années 1860 ?

2.2.3 LA COLLEGIALITE DES PRODUCTIONS

Comme nous l'avons vu l'oubli ou le manque peuvent être le lieu de création des identités parfois fictives mais le service archives de la ville peut compter sur la participation des citoyens et de ses lecteurs pour identifier et valoriser le patrimoine de Cenon.

La ville de Cenon abrite plus de 400 associations. Cette dynamique associative permet au service archives de collaborer avec divers acteurs, habitants de la ville, pour retrouver l'histoire de certains monuments, soutenir la conservation du patrimoine ou encore participer aux expositions culturelles du service :

« Ces associations apparaissent comme des relais pour la mise en valeur des activités pédagogiques des services d'archives. »⁶⁰

Leur compétence va même plus loin puisque certains usagers, membres d'une association de généalogistes viennent une fois par semaine recopier et indexer sur format numérique les registres d'état-civil afin d'en offrir l'accès à tous les administrés. L'association « Les amis du patrimoine cenonnais », quant à elle, est souvent sollicitée lors des expositions à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, à l'occasion de la balade urbaine, de la rénovation de l'église ou de la fête du Cypressat, de la mise en valeur des parc et forêt historiques de Cenon. Une construction en réseau s'opère et :

« Au vertical, a succédé l'horizontal. Quelles que soient les trajectoire individuelles, l'histoire locale permet désormais de construire un lien personnel avec un lieu et d'affirmer un statut d'appartenance sociale »⁶¹

Faute de l'élaboration de versions communes des identités ou des histoires, nous assistons avec la modernité à des mises en tension après en avoir vécu les contextualisations voire les déconstructions. Au reflet de la photographie qui n'est jamais que le double d'une réalité, les objets sont rapportés à leur contexte et dénoncés comme suspects d'une intentionnalité. Intentionnalité qui n'est pas forcément mauvaise et peut être au service de l'histoire locale. À ce titre une carte postale ne serait pas l'archive d'un lieu au début du

⁶⁰ DELSALLE P., *Une histoire de l'archivistique*, Presse de l'université du Québec, 2000, p. 252.

⁶¹ MARCILLOUX P., *Les ego-archives*, *op.cit.*, p. 61.

siècle, mais une production marchande servant à la publicité du lieu. Elle en serait la trace de la valeur marchande, plus que l'image du lieu :

« Les cartes postales sont faites pour être vendues et donc doivent correspondre à la vision du monde qui leur est contemporaine (...). Elles sont un média de masse qui diffuse une sorte de culture et comportent en elles des signes ... »⁶²

L'acquisition par le service archives de la ville de Cenon d'un lot de cartes postales va permettre de dégager la valeur marchande de l'objet et de lui réattribuer une valeur patrimoniale, publique et partageable. Quelles que soient les souches du passé originel de Cenon, la création de son service d'archives est assez tardive. Il en résulte des recherches délicates, compliquées, certaines informations ayant pu s'égarer dans les méandres du temps et offrant à Cenon la possibilité de se créer des identités fictives ou fictionnelles nombreuses dispersées tant par les figures officielles que les visages officieux de la ville. Ce bref exposé de quelques situations vécues fait mesurer le gouffre (et non pas l'écart) entre la théorie idéale et la pratique.

⁶² MONTFOUGA P., *Des archives à l'archive*, « L'archivage comme processus de création artistique », 2005

CONCLUSION

Nous nous sommes posés la question de savoir si la polyphonie des usages et des sens du mot « archives » lui faisait courir le risque d'une disparition ou au contraire d'une expansion. Nous pouvons maintenant, après ce travail de recherche, soutenir que les archives ont tout à gagner dans cet élargissement des rôles, des fonctions qui le traversent. Nous ne souhaiterions pas en faire une discipline, docte, qui passerait une partie de son énergie à se démarquer épistémologiquement d'autres sciences. Au contraire, nous avons tenté de lui attribuer un cadre d'exercice éthique qui laisse tout loisir aux différentes disciplines de l'interpeller, la saisir, sans pour autant la contraindre.

Les archives participent à la construction identitaire individuelle ou collective (patrimoine). L'augmentation de l'engouement pour les ego-archives, la généalogie, la narration de soi, l'exposition de soi voire, l'œuvre d'art témoigne de l'autorité qu'elles possèdent et qu'elles doivent assumer. En instaurant un dialogue permanent, collaboratif et avec les usagers et avec les législateurs, elles doivent de façon continue fournir un encadrement réglementaire mais aussi moral à leurs usages. Dans ce système mobile et protéiforme, sans doute de manière originale, elles sont aux premières lignes de la possibilité de fournir aux individus l'occasion d'être réellement leurs collaborateurs. Nous avons vu, que le législateur, compte-tenu de la rapidité de l'évolution technologique et pratique, est souvent en retard de propositions de réformes législatives. Les archives ont une fonction dynamique d'entre-deux. Elles font jonction entre l'intime, le privé et le public. Elles permettent la rétroaction de faits individuels dans le patrimoine. Elles concourent ainsi à une déverticalisation, une mise en réseau des pouvoirs.

Ivan Jablonka dit souhaiter :

« Simplement mener une réflexion sur les genres, pour voir si la ligne de démarcation ne pourrait pas devenir un front pionnier (...) Je voudrais suggérer un possible, indiquer un chemin, où, parfois, l'on irait marcher »⁶³

Comme lui, nous avons souhaité mettre en perspective des usages et des fonctions des archives au regard de supports multiples et divers afin de construire des voix narratives locales, individuelles ou institutionnelles. Les voix narratives viendraient s'ajouter au service

⁶³ JABLONKA I., *L'histoire est une littérature contemporaine*, op.cit., emplacement 270.

de la voierie des collectivités territoriales. Osant accueillir des narrations mythique, poétique, historiques, romanesques, artistiques, les archives s'exposeraient à leur tour après s'être ouvertes. Ce faisant elles pourraient se faire un devoir de résistance à la pensée une unique, à l'utilitarisme, à la pédagogie noire. Usant du jeu, de la créativité particulièrement aisés à mettre en œuvre avec les outils et supports numériques, elles peuvent séduire, surprendre et convaincre. Averties des risques de la surexposition, médiatique et culturelle, les archives se tiennent à une juste distance de la manipulation mensongère tout autant que de la vérité scellée. Là aussi elles revendiquent une position de l'entre-deux.

Les supports des archives, dans leur variété, sont des richesses. Sans préjuger de ce qu'ils contiennent, leur matière ou non-matière conduit à une expérience sensorielle voire émotionnelle sans égal. Le numérique, la dématérialisation n'y échappe pas : l'étude du sentiment d'*immersion* mesure la capacité du champ numérique à provoquer chez son usager des sensations intenses analogues mais différentes de la réalité. Finalement, nous avons relevé que les identités individuelles comme institutionnelles répondaient à un processus de création permanente et complexe. Nous savons aussi que cette complexité influence la complexité de penser les places, les rôles et les fonctions des archives. Nous voulons voir dans l'intitulé Forum des archivistes (un signifiant fort emprunté à la démocratie participative grecque et qui atteste de la mise en chantier plurifocale de cette difficulté. La thématique, cette année, de « Bouillon de cultures numériques », à mi-chemin entre la potion de Panoramix et l'émission télévisuelle de Bernard Pivot, rend bien compte, nous semble-t-il, du choix de sortir de la classification, de l'ordre et de miser sur les échanges, le bouillonnement, la création.

Dans son discours inaugural au Collège de France à la Chaire de l'Altérité, François Jullien se fait le chantre de l'écart qu'il oppose à la différence. Il substitue à la distinction, la distance, au rangement, le dérangement, à l'identité, la fécondité. Dans cet entre-deux qu'habitent si joliment les archives, comment ne pas espérer qu'elles aussi travaillent l'écart pour mieux saisir les identités évanescences qui les construisent :

« Mettre en tension : c'est à quoi l'écart doit d'opérer. (...) Il en résultera notamment que l'on pourra (devra) considérer les cultures comme les pensées, non plus tant sous l'angle de la vérité, y compris en philosophie, que selon leur capacité de prise ou d'effet, ou même de ce que je ne craindrai pas d'appeler, en longeant toujours ce

concept de fécondité, leur « rendement ». Elles sont des sillons ou des filons, selon que la pensée se représente comme forant ou faisant germer. »⁶⁴

⁶⁴ JULLIEN F., *L'écart et l'entre. Ou comment penser l'altérité*. FMSH-WP-2012-03. 2012. [<halshs-00677232>](#) p. 21.

BIBLIOGRAPHIE

Sur l'histoire des archives

Ouvrages cités :

DELMAS Bruno, *La société sans mémoire. Propos dissidents sur la politique des archives en France*, Paris, Bourin Éditeur, 2006, 203 p.

DEBRAY Régis, « À propos du spectacle », in *Le Débat* n°85, Gallimard, 1995, 156 p.

MARCILLOUX Patrice, *Les ego-archives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

JABLONKA Ivan, *L'histoire est une littérature contemporaine : Manifeste pour les sciences sociales*, Seuil, Paris, 2014, 352 p.

Ouvrage consulté :

DELSALLE Paul, *Une histoire de l'archivistique*, Presses de l'université du Québec, 1998, 259 p.

Sur l'usage des archives

Ouvrages cités :

BOUYÉ Édouard, « Le web collaboratif dans les services d'archives publics : un pari sur l'intelligence et la motivation des publics », *La Gazette des archives*, n°227, 2012, *Nouveaux usages, nouveaux usagers : quels contenus, quels services allons-nous offrir ? Actes des Rencontres Annuelles de la section Archives Départementales de l'Association des archivistes français*, p. 125-136

MARCILLOUX Patrice, *À l'écoute des publics des archives, identités, attentes, réponses*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 2009, 115 p.

MONTFOUGA Philippe, *Des archives à l'archive*, « L'archivage comme processus de création artistique », CreateSpace Independent Publishing Platform, 2005, 102 p.

Ouvrage consulté :

FABRE Daniel, « L'histoire a changé de lieu », dans BENSA Alban, FABRE Daniel (dir.), *Une histoire à soi, figurations du passé et localités*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2001, 300 p.

Sur l'histoire du patrimoine

Ouvrages cités :

CERTEAU Michel (de), *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, 376 p.

Di Méo Guy, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », *Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser"*, Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, France. Geste éditions, pp.87-109, 2008.

NÉMÉRY Jean-Claude, RAUTENBERG Michel, THURIOT Patrice, *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, 2008, 142 p.

Ouvrages consultés :

BOLTANSKI Luc, CHAPIELLO Eve., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999, 843 p.

Sur la question de l'identité

Ouvrages cités :

FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 76.

GILSON Bernard, *L'essor de la dialectique moderne et de la philosophie du droit*, Vrin, 1991.

JULLIEN François, *L'écart et l'entre. Ou comment penser l'altérité*. FMSH-WP-2012-03. 2012. <halshs-00677232>.

NOUDELMANN François, *Le génie du mensonge*, Max Milo, 2015, 329 p.

Ouvrages consultés :

DURKHEIM. Émile, *De la division du travail social*, PUF, 2004, 416 p.

RICOEUR Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, 427 p.

TAP Pierre, *Identités collectives et changements sociaux*, Toulouse, Privat, 1988, 456 p.

Webographie

Blog de l'axe ALMA (archives, livres manuscrits et autres supports d'informations), XIIIe journée d'archivistique d'Angers, 6 février 2015, *Archives et démocratie à l'ère du numérique : nouveaux enjeux, nouvelles responsabilités pour les archivistes*.

<http://alma.hypotheses.org/category/archives-et-societe/page/5>

<http://alma.hypotheses.org/1484>

MALLET Isabelle, *Représentation de l'identité territoriale et valorisation patrimoniale des territoires*. Mémoires de l'espace : configurations spatiales et reconstructions identitaires, 2009, France.

<https://hal-clermont-univ.archives-ouvertes.fr/hal-00993128/document>

SOUFI Fouad, *Les archives, une problématique de patrimonialisation*, *Insaniyat*, 2000, n°12, p. 129-148.

<http://insaniyat.revues.org/7914>

PROJET PROFESSIONNEL

Le stage de professionnalisation m'a permis de mieux envisager les différents impératifs liés au métier d'archiviste ainsi que d'apercevoir les orientations professionnelles vers lesquelles me diriger.

Après avoir passé le concours d'Assistant de conservation du Patrimoine auquel je suis admissible, je prépare l'épreuve orale. Mon intention première étant de travailler dans les services d'archives publics, un statut d'encadrement d'équipe comme le permet ce concours qui ouvre aux postes de catégorie B serait, à terme, un de mes objectifs. Cette ambition tient à ce que je souhaite pouvoir participer à la construction d'une mémoire collective et partagée. De plus, la fonction publique m'offrirait l'opportunité de travailler aisément en collaboration avec des écoles, des hôpitaux ou encore des centres culturels et d'accompagnement dont le rôle au sein de notre société m'apparaît primordial. La possibilité de suivre et d'enrichir les jeunes générations d'un savoir du passé tout en tenant compte des nouvelles formes de dialogue naissant avec les supports numériques semble constituer un enjeu majeur de ma future profession. De plus, une position dans le service public m'assurerait d'un regard précis sur les évolutions des pratiques et sur les mutations des fonctions de l'archiviste. Garder un œil sur ces changements me garantirait la possibilité de continuer à penser la réalité de la profession, de prendre part aux diverses amorces de réflexions autour des conditions de conservation des archives et de ce qui fera, plus tard, notre identité aux yeux de nos successeurs.

En attendant l'intégration dans la fonction publique et pour continuer à exercer ma pratique j'envisage de créer une petite entreprise de manière à pouvoir répondre à divers appels d'offre et proposer des prestations ponctuelles. Cela pourrait faire l'objet d'un travail en parallèle, si ma temporalité me le permet. Je souhaiterais éventuellement apporter mes services à tout établissement ou association culturels, historiques ou scientifiques qui pourraient avoir besoin d'un regard à la fois structuré et innovant en matière de traitement documentaire. Ce projet pourrait d'ailleurs se construire en partenariat avec certains de mes camarades de promotion.

Pour l'heure, je suis dans l'attente d'une réponse de la part des élus de Cenon, mon lieu de stage, pour un éventuel contrat à durée déterminée afin de contribuer au traitement des archives. Plus spécifiquement, le poste qui m'a été proposé s'articulerait autour de l'alimentation, de la veille et du traitement du site internet des archives de la ville, si celui-ci venait à être validé dans la durée par la municipalité. Le point essentiel, quelle que soit l'issue de cette proposition (je n'oublie pas la réalité du monde du travail), est de perpétuer et de transmettre les savoirs que j'ai acquis. Au travers de la manipulation pratique, de l'enrichissement théorique mais aussi par le biais d'une proximité avec un public en demande d'informations, de mystères et d'interactivité, j'aspire à maintenir, à développer et à diversifier l'enthousiasme récent des usagers pour les archives et le patrimoine. Mon travail au sein d'une collectivité m'engage d'autant plus à favoriser une réflexion en équipe, soutenue par les différents interlocuteurs des services d'archives.